

Public Hearing

Audience publique

Commissioners / Commissaires

The Honourable / L'honorable J. Michael MacDonald,
Chair / Président

Leanne J. Fitch (Ret. Police Chief, M.O.M)

Dr. Kim Stanton

VOLUME 32

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Halifax Convention Centre
1650 Argyle Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 0E6

Monday, June 6, 2022

Tenue à:

Centre des congrès d'Halifax
1650, rue Argyle
Halifax, Nouvelle-Écosse
B3J 0E6

Lundi, le 6 juin 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

www.irri.net
(800)899-0006

II **Appearances / Comparutions**

Me Rachel Young	Senior Commission Counsel / Conseillère sénior de la commission
Me Nasha Nijhawan	Counsel / Conseillère
Me Joshua Bryson	Counsel / Conseiller
Me Tara Miller	Counsel / Conseillère
Me Michael Scott	Counsel / Conseiller
Me Lori Ward	Counsel / Conseillère

III
Table of Content / Table des matières

	PAGE
DOCUMENTS FONDAMENTAUX: SERVICES DE POLICE DE TRURO	
Présentation par Me Rachel Young	2
CHEF DAVE MacNEIL, Assermenté	11
Interrogatoire en-chef par Me Rachel Young	11
Contre-interrogatoire par Me Nasha Nijhawan	63
Contre-interrogatoire par Me Joshua Bryson	104
Contre-interrogatoire par Me Tara Miller	113
Contre-interrogatoire par Me Michael Scott	118
Contre-interrogatoire par Me Lori Ward	135

IV
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1919	Services de police de Truro – 19 avril 2020 (incluant tous les documents sources)	3
1967	(COMM0046243) Transcription des transmissions radio du service de police de Truro	14
1968	(COMM0058272) Interrogatoire du gendarme Thomas Whidden	15
1969	(COMM0054260) Document d'assistance de la GRC de 2020 à 2021	21
1970	(COMM0056372) Demande d'action de la GRC aux forces policières municipales 2021	23
1971	(COM0056383) Note de briefage par Donna Jewers qui vient de la GRC au ministère de la Justice, approuvée par Helly Corrington, division de la sécurité publique, ministère de la Justice, pour la récupération des coûts, le 12 novembre 2020, mis à jour en 2021	26
1972	(COMM0056366) Lettre de Chris Leather, opérations criminelles, au chef Julia Cecchetto sur la fourniture de support spécialisé aux corps policiers municipaux, daté le 27 mai, 2021	27
1973	(COMM0056371) courriel de Scott Briner de Bridgewater à Helly Corrington pour demander une clarification de la lettre de Chris Leather la veille, daté du 28 mai, 2021	27
1974	(COMM0056367) Courriel de Trevor Thompson du Comité de gestion des contrats des services spécialisés, daté du 2 juin, 2021	27
1975	(COMM0056370) Lettre de Julia Cecchetto au nom des chefs de police à Chris Leather de la GRC pour demander la tarification	27
1976	(COMM0056365) Réponse à la lettre de Julia Cecchetto, daté du 11 juin, 2021	28
1977	(COMM0051428) Entretien de Hayley Chricton avec la Commission	33
1978	(COMM0051431) Entretien de Sharon Flanagan avec la Commission	33

V

Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1979	(COMM005662) Entretien de Sharon Flanagan avec la Commission	33
1980	(COMM0043329) Procès-verbaux du Conseil de Colchester de 2001 à 2021	45
1981	(COMM0043331) Procès-verbaux du Comité consultatif Colchester-Stewiacke entre 2015 et 2021	45
1982	(COMM0043327) Présentation PowerPoint à la municipalité de Colchester-Stewiacke du 29 septembre 2020 du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse au niveau de la surveillance financière de la GRC	46
1983	(COMM0043328) Présentation PowerPoint à la municipalité de Colchester-Stewiacke, la date c'est le 22 septembre 2020, par la GRC au sujet de l'examen des forces policières	47
1984	(COMM0053494) CV de Bill Moore	47
1985	(COMM0053487) Entretien avec Bill Moore	47
1986	(COMM0053511) Entretien avec Bill Moore	47
1987	(COMM0053492) résultats du sondage de l'examen de services policiers préparé par Bill Moore pour la Municipalité de Colchester, daté du 14 novembre, 2021	48
1988	(COMM0053491) présentation à la Municipalité de Colchester par Bill Moore au sujet de l'examen de police, daté du 25 novembre, 2021	48
1989	(COMM0058841) Amendement au règlement de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse.	53
1990	(COMM0058843)	54
1991	(COMM0058842) Lettre du chef Robert Walsh au sujet de la modification au règlement en ce qui a trait à l'adhésion à l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse, daté du 4 mai, 2022	54
1992	(COMM0058840) lettre en date du 10 mai 2022 de Brenda Lucky, la commissaire de la GRC au chef Robert Walsh au sujet du statut de la GRC dans l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse.	54

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No	DESCRIPTION	PAGE
1993	(COMM0058845) notes d'allocution de la GRC au sujet de vote dans le cadre de l'Association provinciale des chefs de police de la Nouvelle-Écosse, daté du 10 mai, 2022	55
1994	(COMM005884) lettre au sujet du statut d'adhésion dans l'Association provinciale des chefs de police de la Nouvelle-Écosse, daté du 13 mai, 2022	55
1995	(COMM0058816) Transcription de l'entretien avec le Chef Howard Dunbar de Westville	61
1996	(COMM0058525) Transcription de l'entretien avec le Chef Stephen Chisholm de New Glasgow	61
1997	(COMM0056390) Transcription de l'entrevtien avec le Chef Scott Feener de Bridgewater	61
1998	(COMM0051442) Transcription de l'entretien avec le Chef Dwayne Pike of Amherst	62
1999	(COMM0004025) BOLO – 19 avril, 2020 de CPIC	106
2000	(COMM0001652) Correspondance	147

Halifax, Nouvelle-Écosse

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le lundi 6 juin 2022 à 9 h 30

GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND: Bonjour.

Les procédures de la Commission des pertes massives sont en séance avec le Commissaire en chef Mike MacDonald, la Commissaire Leanne Fitch et la Commissaire Kim Stanton.

COMMISSAIRE FITCH: Bonjour et bienvenue.

Nous nous rejoignons de Mi'kma'ki, le territoire ancestral et non cédé du peuple Mi'kmaq.

Avant de commencer les procédures d'aujourd'hui et nous rejoindre, on va se rappeler de ceux qui ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont été blessés, leurs familles, et tous ceux qui ont été touchés par les pertes massives en avril 2020 en Nouvelle-Écosse.

Cette semaine, nous continuons d'en apprendre davantage au sujet de qu'est-ce qui s'est passé, comment et pourquoi ça s'est passé, et comment on peut faire que nos collectivités soient plus sûres. Notre tâche est... l'accent est large, alors c'est compréhensible qu'on adopte plusieurs différentes approches pour arriver à accomplir notre travail. Ce travail peut comprendre une variété de sources et de documents, faire comparaître des témoins de plusieurs différentes façons et entendre les soumissions des participants.

Un rappel qu'en tant qu'enquête publique, tout ce que nous faisons en tant que commissaires, ainsi que les avocats de la Commission, est dans l'intérêt du public. Nous sommes là au nom de tous les Canadiens afin d'apprendre d'une façon qui est rigoureuse, équilibrée et respectueuse de tout le monde qui participe.

Comme toujours, nous souhaitons la bienvenue à tout le monde qui nous rejoint en présentiel ou à distance aujourd'hui, et nous remercions tout le monde qui suivent le travail et pour vous garder à jour, comme vous le choisissez, via notre site web.

1 Comme vous le savez, les pertes massives se sont passées sur
2 une grande zone en Nouvelle-Écosse, bien qu'on a été beaucoup focalisés sur les
3 décisions de commandement de la GRC, il y a d'autres services policiers et services
4 d'urgence impliqués dans l'intervention.

5 Cette semaine, on va mettre l'accent sur l'interopérabilité des
6 organisations, comment ils travaillent ensemble pour accomplir les rôles lors d'un
7 incident critique. Nous allons apprendre davantage sur comment les services de police
8 « municipals » à Truro et Halifax sont intervenus pendant les pertes massives, nous
9 allons apprendre davantage au sujet des actions de la GRC, au sujet du soutien de l'air
10 et les communications et comment les radios de communication sont partagées entre
11 différentes organisations en Nouvelle-Écosse.

12 Aujourd'hui, les avocats de la Commission vont présenter un
13 document fondamental sur le service de police de Truro et ensuite on entendra parler
14 du chef MacNeil qui va parler... établir le contexte des opérations du service de police
15 de Truro, son rôle en tant que chef de la police et d'intervenant entre les chefs de police
16 de la Nouvelle-Écosse et la GRC, et le ministère de la Justice.

17 Alors, Maitre Young, si vous voulez bien commencer.

18 **--- DOCUMENTS FONDAMENTAUX: SERVICES DE POLICE DE TRURO**

19 **--- PRÉSENTATION PAR Me RACHEL YOUNG:**

20 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Commissaires, participants, gens
21 de la Nouvelle-Écosse, du Canada et ailleurs.

22 Je m'appelle Maitre Young, je suis un des avocats principal de la
23 Commission.

24 Cette semaine, comme Madame la commissaire Fitch a mentionné,
25 je vais présenter le document fondamental sur le service de police de Truro sur le
26 19 avril 2020.

27 Madame la registraire, je voudrais qu'on en fasse...qu'on le dépose
28 comme pièce.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** C'est la pièce 1919.

2 **--- PIÈCE No. 1919:**

3 Services de police de Truro – 19 avril 2020 (incluant tous les
4 documents sources)

5 **Me RACHEL YOUNG:** Et tous les documents sources.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Bien sûr. Ils sont
7 déposés en pièce.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Merci.

9 Alors, comme pour les autres documents fondamentaux, c'est un
10 résumé de la compréhension de la Commission jusqu'à date, ce n'est pas une version
11 définitive de ce qui s'est passé ce jour-là. Pour situer les gens qui ne sont pas ici à
12 Truro, Truro, vous le voyez sur la carte à l'écran, c'est au sud de la rivière Salmon qui
13 se verse dans la partie la plus à l'ouest de la Cobequid Bay, la frontière, c'est la 102, et
14 là ça continue vers le sud vers Halifax, l'autoroute 104 au nord de Truro, vers l'est... à
15 l'est vers le Cap-Breton et l'ouest vers le Nouveau-Brunswick. C'est à l'intersection de
16 ces autoroutes-là finalement.

17 Ici, vous pouvez voir là où se trouve Truro en relation à d'autres
18 emplacements qui ont été mentionnés pendant... lors des événements des pertes
19 massives. On voit Debert et Glenholme au nord-ouest et Bible Hill est à l'est de Truro,
20 et vous voyez la rivière Salmon sur la carte, et Brookfield, c'est au sud.

21 Alors ça, c'est... le service de police de Truro a appris qu'il y avait
22 des pertes massives après minuit le 19 avril 2010. Alors, le répartiteur de la police de
23 Truro, Candace Chornoby répond et l'appelant dit est-ce qu'il sait ce qui se passe et
24 c'est dans le document fondamental et la répartitrice (phon.), et on lui dit qu'il y a eu une
25 fusillade à Portapique et que la GRC est là-bas et que, de façon non officielle, il y a un
26 patient qui arrive. Il semblerait que l'homme armé n'a pas été arrêté encore.

27 Et voilà une chronologie indiquant ce qui s'est passé. Alors ça,
28 c'était... l'appel était à minuit 28 secondes juste immédiat... juste après minuit, et le

1 répartiteur transfère l'appel vers Sergent Richard Hickox, et lui, il appelle Chornoby à
2 minuit et 4 et demande à parler... que le gendarme Young se rende à l'hôpital de Truro.
3 L'une des victimes atteintes par balle est là et l'hôpital demande un confinement. Et le
4 gendarme Young arrive à minuit et 10 et plus tard c'est la relève par le gendarme
5 Taylor.

6 La première mise à jour, c'est à minuit 55. Le répartiteur de la
7 GRC, Jennifer MacCallum, appelle avec une mise à jour vers la répartition des services
8 de police de Truro. Elle parle à madame Chornoby et dit :

9 « Bon, j'ai un suspect possible et un véhicule... un
10 renseignement sur le possible... un véhicule possible
11 pour envoyer un avis de surveillance. Je vais vous
12 suivre avec un message externe du Centre de
13 renseignement de la police canadienne, mais je
14 pensais que ça serait rapide à ce stade-ci. »

15 Alors, la répartition de la GRC dit :

16 « Le suspect, on le voit... on le perçoit comme étant
17 armé et dangereux. On le traite comme une enquête
18 dans un tireur actif. J'ai fourni son nom, la date de
19 naissance de l'auteur, on pense qu'il est... il se
20 connaît bien avec les fusils et associé, il est
21 possible... une Mercedes blanche... », et donne le
22 numéro de la plaque d'immatriculation.

23 À minuit 58, l'appel continue, la répartitrice MacCallum :

24 « Également dans l'avis de surveillance... un instant,
25 s'il vous plait. C'est pas confirmé qu'il conduit cette
26 Mercedes-là, par contre on sait qu'on l'associe à un
27 deuxième véhicule, c'est blanc, on le décrit comme
28 une ancienne voiture de police. »

1 Elle indique :

2 « Il semble qu'il pourrait avoir des décalcomanies,
3 une décalcomanie du Canada ou des anciennes
4 autos, il n'a pas une plaque d'immatriculation à notre
5 connaissance qui y est associée. Il y a plusieurs
6 voitures incendiées dans les scènes des crimes, on
7 ne sait pas s'il est associé à cela. »

8 Alors, on a émis un avis de surveillance qui indique que le sujet...
9 que le suspect était... on pouvait l'arrêter, on le considérait armé et dangereux et on
10 pensait qu'il s'y connaissait avec les armes à feu.

11 L'association avec la Mercedes était mentionnée, le nom et la date
12 de naissance, il était également associé avec Lisa Banfield, et on ne l'avait pas retrouvé
13 encore.

14 Il y a une mise à jour sur le véhicule de l'auteur à 4 heures et quart.
15 La répartition de Truro appelle les unités de Truro, elle dit qu'elle vient de recevoir un
16 appel des télécommunications, c'est ce qu'elle appelle la STO, la STO de la GRC.

17 Alors Chornoby, il signale deux différents véhicules, une Wrangler,
18 une Jeep Wrangler noire et un F-150 de couleur gris-blanc.

19 « Les deux véhicules sont associés au sujet, mais ils
20 n'ont aucune idée quel véhicule il conduit. J'ai les
21 plaques si vous en avez besoin. »

22 Et elle fournit des numéros de plaque d'immatriculation.

23 Alors ça, c'était un peu après 4... 16 heures... à 4 heures... à
24 4 heures, et là il y a un changement de quart de travail et on voit la liste des agents qui
25 ont arrêté de travailler et ceux-là qui ont fait la... assurer la relève et ont continué de
26 recevoir des renseignements. Y'a personne qui sait où est l'auteur à ce stade-ci.

27 Alors, il y a une mise à jour à l'avis de surveillance envoyée aux
28 services de police de Truro à 8:07:43, voilà le texte de la diapo, c'est une mise à jour

1 sur l'auteur... le tireur actif, et ça fournir le nom, la date de naissance, qu'on peut
2 l'arrêter pour homicide, armé, dangereux, il s'y connaît très bien avec les armes à feu.
3 C'est une mise à jour du gestionnaire de risques de la GRC Bruce Briers :

4 « Il se peut qu'il utilise une voiture complètement
5 identifiée Ford Taurus avec le numéro que j'arrive
6 difficilement à lire, le 28B11, je pense, ça pourrait être
7 n'importe où dans la province. Le dernier
8 renseignement fourni, c'était que le sujet chargé du
9 véhicule avait des armes à feu dans le véhicule. Nous
10 aurons une photo du véhicule sur le (inintelligible)
11 lorsque disponible, associé à une Jeep Wrangler et
12 une F-150. La situation est en cours. »

13 Et ça mentionne qu'il est associé à une adresse à Dartmouth et il y
14 a une photo qui est ajoutée à la base de données PROS de la police.

15 Alors, le chef MacNeil de la police de Truro qui va témoigner ce
16 matin a appris au sujet des pertes massives de son député adjoint Hearn. Hearn l'a
17 appelé entre 8 heures et demie et 9 heures le 19 avril, il a reçu un texto d'abord et le
18 chef adjoint Hearn a dit qu'il y avait un incident à Portapique et que c'était sur les
19 réseaux sociaux. Le chef MacNeil a dit qu'on ne l'avait pas rendu au courant de tous les
20 renseignements au sujet de la situation d'un tireur actif avant cela.

21 Le chef adjoint Hearn a appelé la station de police de Truro et il a
22 parlé au gendarme Cormier. Cormier a avisé le sergent Hickox, il lui avait donné un
23 breffage et que le service de police avait assuré le confinement de l'hôpital et qu'une
24 agence supplémentaire avait été appelée et qu'il devrait appeler la GRC pour savoir
25 qu'est-ce qui se passait.

26 Alors maintenant, le sergent Cormier appelle Bruce Briers de la
27 GRC pour lui demander qu'est-ce qui se passe. Alors, le sergent Briers dit : « J'espère
28 que vous avez reçu les mises à jour. » Il parle qu'ils ont peut-être vu quelqu'un derrière

1 une résidence à Portapique, « on ne sait pas qu'est-ce qui se passe, nous ne savons
2 pas qu'est-ce qui se passe », pas certain si c'était le sujet « à laquelle » on faisait
3 référence, et il dit qu'il avait envoyé une photo du véhicule.

4 Alors, le sergent Briers dit :

5 « C'était une voiture complètement identifiée, un
6 modèle plus récent, ça ressemble à une Ford Taurus.

7 – Identifiée de la GRC?

8 – Oui. Alors, si vous avez une adresse courriel, Ed, je
9 vais vous l'envoyer. »

10 Briers dit :

11 « Alors, c'est ça le véhicule dont vous allez obtenir
12 une photo dont on n'a pas encore tenu compte. »

13 Alors, il ignore à ce stade-ci si... en train de conduire ce véhicule-
14 là.

15 8 h 43 (inintelligible) :

16 « Nous ne savons pas s'il est dans la région ou s'il est
17 parti. »

18 Et il décrit la situation qu'il y a un avis de surveillance à son
19 intention.

20 8 h 45, le gendarme Taylor appelle le répartiteur pour obtenir les
21 renseignements de mise à jour de l'avis de surveillance. Ils reçoivent le renseignement
22 que l'auteur, la dernière fois qu'on l'a vu, qu'il chargeait des armes à feu dans la
23 réplique de l'auto-patrouille et que ça se peut qu'il est en train de conduire. Ce sont les
24 renseignements de Banfield.

25 La répartitrice Steeves fait la mise à jour du gendarme Reeves
26 avec le même renseignement.

27 Et à 8 h 51, le gendarme Cormier fournit aux gendarmes Reeves,
28 Taylor et Whidden avec le renseignement reçu de Briers. Et le gendarme Cormier a

1 appelé le chef adjoint Hearn pour lui faire une mise à jour. Cela comprend des
2 renseignements sur la réplique de l'auto-patrouille.

3 Et voilà une chronologie comme davantage de renseignements
4 reçus.

5 9 h 43, le répartiteur de la STO appelle la répartitrice de Truro. Ils
6 font savoir qu'il y avait une femme qui a été retrouvée morte à Wentworth. Un véhicule
7 de la GRC a été vu en partant de la scène en direction de Truro. La répartitrice Steeves
8 appelle le gendarme Taylor et lui signale les renseignements au sujet du décès à
9 Wentworth et on refile les renseignements.

10 À 9 h 48, le chef... à 9 h 50, le chef MacNeil envoie un courriel
11 assurant le chef surintendant Leather et le commissaire adjoint Bergerman offrant l'aide
12 du service de police de Truro, et là on indique qu'il semble que le suspect est confiné
13 à...

14 À 9 h 53, le député Hearn... le chef adjoint Hearn signale le
15 renseignement au sujet du décès à Wentworth. Il semble qu'ils sont prêts... qu'ils se
16 dirigent vers Truro. Alors, il indique que, oui, ils sont prêts. Le chef adjoint Hearn fait
17 savoir que l'inspecteur Darrin Smith rentrerait pour aider. Il y avait quatre véhicules du
18 service de police de Truro qui faisaient la patrouille de la ville de Truro à 9 h 53.

19 Nous savons maintenant que l'auteur a traversé Truro et cette carte
20 indique la route avec la ligne rouge; l'étoile bleue, c'est le poste de travail de Truro... de
21 police de Truro. Vous pouvez voir qu'il est rentré de l'ouest essentiellement et dirigé
22 vers l'est et vers le sud, il y a une... la flèche indique la direction, le sens, l'orientation
23 de son déplacement. Il y a le Best Western et ç'a été reconstruit suite aux événements
24 en utilisant des vidéos de surveillance, et l'emplacement des agents de police, et là en
25 utilisant les renseignements de GPS de leurs voitures.

26 Voilà des images fixes de vidéos de surveillance qui montrent...
27 vous pouvez voir l'auto-patrouille identifiée, la réplique d'auto-patrouille identifiée aux
28 côtés de... du côté droit de l'écran vers le haut.

1 Ça, c'est une caméra de Century Honda à Truro, ça, c'est
2 10 h 50... 10 h 15, et on voit la réplique en haut à droite en train de conduire à travers
3 Truro.

4 Ça, ça vient de Wilson's Gas Stop, une caméra de surveillance qui
5 montre la réplique de l'auto-patrouille à environ 10 heures et quart. Alors, il circule à
6 travers la ville.

7 Ça, c'est le Dairy Queen à 10 h 16, et le campus de NSCC à
8 19 h 19, et là où nous sommes maintenant, au Glengarry Best Western à 19 h 19,
9 l'auteur qui passe.

10 Alors, à 10 h 22, la répartition de la STO appelle et dit aux services
11 de police de Truro : « Est-ce qu'il y a eu davantage de victimes? », et elle cherche à
12 faire une mise à jour sur qu'est-ce qui se passe, ils ignorent là où il se retrouve, et ça se
13 peut qu'il se dirige vers Truro et qu'il sera... la répartitrice de Truro va le savoir dès
14 qu'elle reçoit davantage de renseignements.

15 À 10 h 36... euh, 37, le superviseur de la répartition de la STO
16 Kirsten Baglee a appelé le service de police de Truro... tout d'abord, elle a appelé la
17 répartition et là elle a été acheminée vers le caporal... gendarme Cormier... le caporal
18 Cormier, elle a dit que :

19 « Le gestionnaire de risques de la GRC a demandé
20 de fermer Truro. Il y a eu plusieurs victimes atteintes
21 par balle et il semblerait qu'il est dans la région. La
22 dernière victime était à Debert. »

23 Gendarme Cormier dit :

24 « Alors, quand vous dites 'fermer', qu'est-ce que vous
25 entendez par ça?

26 – Ben, je sais pas, peut-être que vous pourriez faire
27 des barrages routiers sur la section principale. Alors,
28 il y a des barrages routiers sur des autoroutes afin

1 qu'il ne fasse pas le va-et-vient et qu'il aille dans
2 différentes zones. Évidemment, il y a beaucoup de
3 membres sur la route en ce moment. »

4 Ça, c'est en faisant référence aux membres de la GRC.

5 Chef MacNeil se rend au service de... au quartier général des
6 services de police de Truro entre 10 h 25 et 11 h 07, c'est après qu'il a entendu des
7 membres de la famille qu'il y avait des coups de feu à Onslow. Alors, il a rejoint le
8 caporal Cormier et l'inspecteur Darrin Smith a dit que la police des services de police de
9 Truro avait plusieurs agents à l'hôpital pour la nuit et pendant le matin et qu'il y avait
10 des renseignements que l'on recevait de façon sporadique de la GRC.

11 L'inspecteur (inintelligible) ses agents de dire aux gens à l'extérieur
12 de rester (phon.) dans leur véhicule ou de rentrer chez eux, il avait également donné la
13 tâche au répartiteur du service de police de Truro de faire savoir à Walmart et autres
14 entreprises qui étaient ouvertes qu'il y avait un incident qui se passait dans le comté.

15 À 11 h 10, il y a eu un renseignement que le suspect était peut-être
16 au Sobey's à Lower Truro sur la rue Robie. Alors, les agents de police se sont rendus là
17 pour jeter un coup d'œil, mais ils ne l'ont pas vu là-bas.

18 Alors, à 11 h 29, la STO a fait savoir à la répartitrice à la répartition
19 du service de police de Truro pour leur faire savoir que le suspect a été neutralisé, alors
20 à 11:31:40, l'inspecteur Darrin Smith a émis une diffusion indiquant que le suspect a été
21 neutralisé et la GRC a envoyé un message aux services de police afin d'annuler l'avis
22 de surveillance.

23 Le document fondamental est de 74 pages, mais c'est pour donner
24 une notion aux gens pour les gens qui ne veulent pas lire tout le document, voilà les
25 points saillants au niveau des chronologies et les renseignements dont nous disposons
26 en ce moment au sujet de l'implication de la police de Truro le 19 avril.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, Maitre Young.

28 D'après ce que je comprends, c'est le chef MacNeil qui va

1 comparaitre et on doit apporter quelques changements à la plateforme, alors nous
2 resterons là où nous sommes et vous pouvez faire que le chef MacNeil se présente
3 pour comparaitre.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Si vous voulez bien m'excuser pendant un
5 instant.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Certainement.

7 **--- L'audience est en pause à 09 h 54**

8 **--- L'audience est reprise à 09 h 57**

9 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Chef MacNeil. Vous voulez être
10 assermenté ce matin?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Placez votre main droite
13 sur la bible.

14 **--- CHEF DAVE MacNEIL, ASSERMENTÉ:**

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Jurez-vous que le
16 témoignage que vous allez offrir sera la vérité, toute la vérité, et rien que la vérité? Que
17 Dieu vous vienne en aide.

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** [Non interprété]

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Merci.

20 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Bonjour.

21 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me RACHEL YOUNG:**

22 **Me RACHEL YOUNG:** Bonjour, Chef MacNeil.

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bonjour.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez déjà eu un entretien avec la
25 Commission des pertes massives?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, cela a été déposé comme pièce,
28 Monsieur et Mesdames les Commissaires, c'est le COMM003767, la pièce P-01032.

1 Alors, c'est dans le dossier, et Monsieur le chef MacNeil, je ne vais
2 pas revenir sur les mêmes propos, je ne vais pas répéter ce qu'il y avait dans le
3 document fondamental, je vais vous poser des questions au sujet de différents sujets,
4 notamment votre implication directe et votre connaissance des événements du 19 avril
5 2020, également comment votre police... service de police municipal interagit
6 régulièrement avec la police provinciale, la GRC, et comment le service de police de
7 Truro et vous comme chef, vos interactions avec d'autres forces d'application de la loi
8 dans la province et dans les Canada afin d'arriver à situer le rôle de la police de Truro
9 par rapport aux autres organismes policiers.

10 Bon, ça fait combien longtemps que vous êtes chef à Truro?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je suis le chef depuis 2008, fin 2007,
12 début 2008.

13 **Me RACHEL YOUNG:** C'est le chef de police qui est le plus en
14 service depuis longtemps?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, actuellement, de façon historique, il y
16 a des services plus longs, mais...

17 **Me RACHEL YOUNG:** Pouvez-vous nous parler c'est quoi le travail
18 d'un chef de police municipale?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est un peu de tout finalement. Tout
20 d'abord, c'est la sécurité publique et bâtir la collectivité, nous abordons toute une foule
21 d'enjeux, les services, les budgets, les ressources humaines, la supervision des
22 enquêtes, la planification des enquêtes, c'est tout. C'est les opérations de tous les jours
23 des services policiers, s'assurer que tout se passe bien, assurer notre redevabilité à la
24 collectivité, la Commission des services policiers, l'interaction avec d'autres agences et
25 le gouvernement, ce genre de choses.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous êtes le patron des services de
27 police de Truro. Est-ce que y'a un rôle de gestionnaire?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Le chef est chargé du budget, des

1 ressources humaines, tous les enjeux qui sont associés, le bon et le mauvais.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous servez sur d'autres CA à
3 l'extérieur du service policier?

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** J'ai été beaucoup impliqué dans la
5 collectivité depuis bien longtemps, je suis entraîneur hockey mineur, soccer, le
6 basketball, plusieurs CA, la United Way, les... quelque chose qui s'appelle Colchester
7 Partners, le comité local de la... sur la santé mentale. Le chef est là pour aider à bâtir la
8 communauté et redonner à la communauté et l'appliquer.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous êtes membre de l'Association des
10 chefs de police?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Du côté professionnel, je suis
12 membre de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse, je suis son
13 représentant au niveau national; au niveau de l'Association canadienne des chefs de
14 police, je représente la Nouvelle-Écosse, je suis également membre de l'Association
15 internationale des chefs de police.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous êtes l'ancien président de
17 l'Association canadienne des chefs de police?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Combien d'agents ou d'employés y a-t-il
20 dans le service des policiers?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous sommes (inintelligible) 54 employés
22 et 36 sont des policiers assermentés, notamment moi-même.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Comme vous savez, après que ce
24 document, ce projet de document fondamental a été circulé aux participants, il y a eu
25 des questions et vous avez donné des réponses écrites à ces questions la semaine
26 dernière par le biais de votre avocat, et donc, ces questions-réponses se trouvent dans
27 les documents sources, ce sont les COMM0058839. Donc, ce sont des documents qui
28 sont déjà déposés en preuve, un mémo de Charles Thompson (phon.) qui est avocat

1 pour le service de police de Truro à moi, donc surtout des questions... de Toronto,
2 pardon. La réponse aux questions posées par le (inaudible), donc il y a aussi une
3 transcription des transmissions radio qui n'ont pas été déposée en preuve, c'est
4 COMM0046243.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 1967.

6 **---PIÈCE NO. 1967**

7 (COMM0046243) Transcription des transmissions radio du
8 service de police de Truro

9 **Me RACHEL YOUNG:** On remonte au 19 avril 2020. Je ne vais
10 pas donc couvrir le même terrain que le document fondamental, mais je vais demander
11 un peu de contexte et vos recollections de pourquoi vous avez fait ou pas fait certaines
12 choses. Peut-être que vous pouvez... que l'on ne pourrait peut-être pas trouver dans le
13 document.

14 Le document fondamental dit que vous n'aviez que trois policiers
15 de service ce soir-là et non pas cinq, à cause de la pandémie de la COVID. Est-ce que
16 vous pouvez l'expliquer ?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Donc si on remonte à cette époque de
18 2020, tout le monde se souvient qu'on était en confinement, il y avait beaucoup de
19 restrictions, très peu d'entreprises étaient ouvertes. Il n'y avait pas beaucoup de choses
20 qui se passaient. Donc on ne savait pas quelles seraient les répercussions de la
21 pandémie, on ne savait pas quel était ce mode de transmission ou si c'était... on voulait
22 aussi préserver la longévité de notre personnel. On avait scindé nos quarts en deux et
23 on mettait notre policier sur le quart. On avait six, donc trois et trois, de service sur une
24 période de 12 heures. Donc nos policiers faisaient quatre jours de travail, suivi d'une
25 période de repos. Et c'était donc... ça faisait partie de notre plan d'affaires pendant la
26 pandémie. Pendant les premiers mois de la pandémie, c'était l'écart que l'on observait.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Commissaires, elle dit Toronto deux fois,
28 mais en fait, elle voulait dire Truro. Il y a déjà eu une interrogation avec le sergent Bruce

1 Lake (phon.) et le chef adjoint Robert Hearn qui a eu lieu, mais les transcriptions ne
2 sont pas encore complétées. Donc et quand ce sera le cas, ces documents seront
3 déposés en preuve et aussi, le caporal Cormier accepte de répondre aux questions
4 soumises par la Commission. Il y a aussi une autre transcription qui n'est pas dans les
5 documents sources, que je voudrais déposer en preuve maintenant, c'est l'interrogation
6 du gendarme Thomas Whidden, COMM0058272.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Pièce 1968.

8 **---PIÈCE NO. 1968**

9 (COMM0058272) Interrogatoire du gendarme Thomas
10 Whidden

11 **Me RACHEL YOUNG:** Et je voudrais éclaircir quelque chose dans
12 le document fondamental. Je crois que j'ai dit que les avis de surveillance avaient été
13 envoyés par la GRC au service de police de Truro ou à toutes... est-ce que c'était le
14 cas, ou est-ce qu'ils ont été envoyés à tous les services de police ?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** J'ai compris que ces avis de surveillance
16 là ont été envoyés à tous les services de police de la province. C'est ce que j'ai
17 compris.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Merci. Alors vous êtes donc le chef de la
19 police de Truro, est-ce qu'il y a d'autres directeurs ou si vous pouvez décrire
20 l'organigramme.

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous avons donc le chef, je suis le chef de
22 police, je suis responsable du service de police et la sécurité publique à Truro. Ensuite,
23 j'ai le chef adjoint qui est responsable de beaucoup de tâches, si jamais je suis... je
24 m'absente. Et aussi, lui, il serait le commandant dans ce cas-là. Nous avons aussi un
25 inspecteur, ce sont les trois officiers brevetés. Et ensuite, l'inspecteur et responsable
26 des opérations de patrouilles et répartition. Et ensuite, on a un sergent détective qui est
27 responsable de la section des enquêtes criminelles.

28 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, le chef adjoint, c'est Robert Hearn.

1 Et l'inspecteur, c'est Darrin Smith, n'est-ce pas ?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

3 **Me RACHEL YOUNG:** D-A-R-R-I-N.

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, je crois que c'est Darren, mais en
5 tout cas, je pourrais me tromper.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, est-ce que vous avez aussi un
7 système de policiers de service ?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, on n'a pas un système formel, mais
9 on s'assure toujours que l'un de nous trois est toujours disponible. Ça veut dire que si
10 jamais je dois assister à une conférence ou prendre des vacances... ou que je prends
11 des vacances, l'inspecteur ou le chef adjoint serait présents, feraient leur quart régulier
12 et seraient disponibles. Donc il n'y aurait jamais une situation où les trois seraient
13 absents de la communauté, il y aurait toujours quelqu'un.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Le document fondamental dit que vous
15 n'étiez pas de service le 19 avril au matin, mais que le chef adjoint vous en a informé
16 entre 8 h 30 et 9 h.

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, plus près de 9 h, j'étais chez moi.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Et où était M. Hearn ?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il a un chalet dans le coin de
20 Tatamagouche, il était là.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et quand il vous a informé que quelque
22 chose se passait, qu'est-ce que vous avez fait ?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'était plus près de 9 h, c'était un appel et
24 il m'a dit... moi j'étais dans la cour en train de travailler et puis il a dit qu'il y avait
25 quelque chose qui se passait à Portapique, mais il n'avait pas beaucoup d'informations.
26 Il a dit qu'il y avait eu quelques personnes décédées, mais il a... et donc j'ai donc
27 continué à faire le travail

28 **Me RACHEL YOUNG:** Pourquoi est-ce que vous ne vous êtes pas

1 rendu au poste à ce moment-là ?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Parce que selon ce qu'il m'avait dit, ça se
3 passait à Portapique et donc, je ne savais pas, je n'avais aucune idée de la portée ou la
4 sévérité des incidents et que ça se passait dans la juridiction de la GRC.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit que l'inspecteur Smith était
6 en ville et qu'il est allé au travail à 10 h 25 ce matin-là, donc il était au poste à partir de
7 ce moment-là, n'est-ce pas ?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Et vous saviez que la GRC était
10 responsable de l'intervention.

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Et saviez-vous à ce moment-là si la PRH
13 était responsable ou était impliquée ?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, je ne le savais pas.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce que cette intervention menée par
16 la GRC voulait dire que le service de police de Truro pouvait aider de façon volontaire ?
17 Ou devait aider. En sachant que c'est la GRC qui est responsable de l'information, est-
18 ce que cela veut dire qu'il y a une exigence ou une option pour que le service de police
19 de Truro les aide ?

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ce ne serait pas une exigence. Donc
21 généralement, les agences de police ne vont pas s'exercer dans les compétences des
22 autres, à moins d'être aidées. L'option, oui, si vous nous aviez demandé, oui, on l'aurait
23 fait.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce qu'on vous a demandé d'aider ?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas à ce moment-là.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Mais vous avez offert d'aider à 9 h 50. Vous
27 avez envoyé le courriel à surintendant en chef et M. Bergman (phon) en offrant l'aide.
28 Est-ce qu'il y a une façon, un système pour offrir de l'aide, un protocole ? Est-ce que

1 vous... ou est-ce qu'on peut le faire de façon informelle aussi ?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** N'importe comment. Donc moi, j'ai
3 proposé d'envoyer... j'ai décidé d'envoyer un courriel à Lee et Chris, parce que je me
4 disais que, je présumais que le détachement était totalement aux prises avec la
5 situation et je les connais, ce sont les patrons, je les connais bien. Donc je leur ai dit
6 « si on peut vous aider, on va vous aider. »

7 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc le surintendant en chef Leather à
8 10 h, dix minutes plus tard, vous a répondu et il a dit qu'il semble que le suspect est
9 venu vers Wentworth et qu'ils allaient vous contacter.

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, ils ne l'ont pas fait.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous saviez qu'il était passé par
12 Truro à 10 h 15 le matin ? À quel moment est-ce que vous avez su que l'auteur est
13 passé par là ?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** On ne l'a jamais su avant que ça passe
15 aux nouvelles. Probablement cinq jours, une semaine après l'événement. Personne ne
16 nous l'a dit. Personne ne nous a dit qu'on allait publier la vidéo et donc ça a créé un
17 certain émoi dans la communauté. Les citoyens étaient dérangés, perturbés, ils ont dit
18 « mais comment est-ce que ça se peut, qu'il ait passé par là sans qu'on le sache ? » Et
19 bien j'ai... voilà.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Quand vous avez offert de l'aide à la GRC,
21 qu'est-ce que vous vouliez faire pour eux ?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bon, plusieurs choses. Offrir tout support
23 opérationnel, sans savoir tout ce qui se passait. Moi, je voulais donc par exemple leur
24 offrir que si jamais ils avaient besoin de répondre aux appels dans leur secteur, dans le
25 secteur de Colchester, parce que tout le monde était impliqué dans la scène de
26 Portapique, donc moi, mon intention, c'était de couvrir leurs autres tâches.

27 **Me RACHEL YOUNG :** Et vous avez répondu à Monsieur Lether à
28 10 h 02 pour dire « Oui, Chris, on peut couvrir les appels locaux, vous n'avez qu'à le

1 demander ».

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Si vous aviez demandé d'aider avec le
4 tireur actif, est-ce que vos membres ont des formations pour manier une carabine?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'ils savent gérer des situations de
7 tireur actif?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous offriez de l'aide, mais est-ce
10 que vous aviez du monde?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, parce qu'on aurait pu appeler...
12 demander d'autres... on avait la moitié du quart qui était de service au besoin.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Et on voit aussi dans le document
14 fondamental que trois autres policiers sont venus faire leur quart un peu plus tard ce
15 jour. Donc pourquoi avez-vous envoyé un courriel à 9 h 50 pour offrir de l'aide et non
16 pas au moment où vous avez entendu parler de l'incident?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Comme j'ai dit, c'était vers 9 h que le chef
18 adjoint m'a appelé pour me dire qu'il y avait quelque chose qui se passait à Portapique,
19 mais il n'y avait pas beaucoup de détails; on ne savait pas combien de personnes
20 étaient décédées, donc on avait l'impression que c'était un incident isolé à Portapique.

21 Donc, une fois qu'il m'avait dit qu'il avait fait venir l'inspecteur Smith
22 au bureau, je me suis dit que bon, il y a peut-être d'autres... que c'est peut-être un
23 incident de plus grande envergure.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que la GRC vous a dit pourquoi ils
25 n'ont jamais demandé de l'aide au Service de police de Truro?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

27 **Me RACHEL YOUNG** : S'il y avait eu une demande d'aide de la
28 part de la GRC, comment est-ce que... de quelle façon est-ce que cette demande vous

1 serait parvenue?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Une demande officielle serait parvenue,
3 arrivée de la part d'un superviseur, quelqu'un qui aurait un poste, un rôle de
4 commandement.

5 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a un protocole d'entente
6 formel entre la police de Truro et la GRC à ce sujet?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, il n'y a rien de formalisé, mais on a
8 une longue histoire de travailler ensemble dans la province et localement, donc dans
9 une situation d'urgence, on peut demander de l'aide par téléphone et les ressources
10 viendront de partout dans la province.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Dans le paragraphe 95 du document
12 fondamental, qu'on voit qu'à 10 h 37, le STO a envoyé le superviseur Kirsten Baglee a
13 appelé Madame Teed au nom du gestionnaire de risque, le sergent Briars, pour dire
14 que le gestionnaire de risque demande de fermer, de mettre votre ville en lock down et
15 ensuite, on demande que le caporal Cormier l'appelle, il a parlé à Madame Baglee et
16 elle a dit que peut-être qu'il y aurait des barrages routiers.

17 Alors, quand vous entendez le mot « lock down », mettre votre
18 communauté en confinement...

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça, c'est une bonne question – l'hôpital
20 était déjà contrôlé, l'hôpital avait demandé la veille. Ça peut avoir plusieurs sens. On ne
21 savait pas exactement ce que le répartiteur voulait dire : est-ce qu'il y avait eu une
22 demande formelle de la part du sergent d'état-major Monsieur Smith, s'il avait demandé
23 des barrages routiers à certains endroits? Ça aurait été quelque chose qu'on aurait pu
24 faire, fermer ou mettre votre ville en confinement, c'est assez vague ou ambigu.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'une demande comme celle-là
26 aurait été reçue comme une demande ou un ordre, une commande?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne peux pas dire que c'était un ordre;
28 c'était une demande, peut-être, mais encore là, c'était très vague et aussi ponctuel, ça

1 prend du temps pour mettre toute une collectivité en confinement.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, est-ce que ce message vous est
3 parvenu?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je suis venu au bureau entre 10 h 30 et
5 11 h et non, je ne le savais pas du tout.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Est-il possible de confiner Truro?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui oui, on peut le faire. On devrait mettre
8 des barrages routiers sur toutes les routes; on sait déjà quelles routes devraient être
9 barrées, mais ça prendrait des ressources et du temps.

10 **Me RACHEL YOUNG** : Il y a deux grandes autoroutes qui se
11 croisent près de Truro?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça, il y a deux Transcanadiennes et
13 ensuite, il y a un grand nombre de routes secondaires.

14 **Me RACHEL YOUNG** : L'inspecteur Smith avait dit aux policiers de
15 rentrer chez eux et le répartiteur avait demandé que les entreprises ferment. Est-ce que
16 vous avez donc assumé le commandement de cela, de tout cela ou est-ce que c'était
17 l'inspecteur Smith qui maintenait ce rôle?

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il était encore... il était encore
19 responsable. Je n'étais pas longtemps au bureau, mais les choses se sont terminées
20 rapidement. Mais je suis le patron, donc s'il y avait des décisions à prendre, c'est moi
21 qui devais les prendre.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que la police de Truro a aidé la
23 GRC avec des urgences dans le passé?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui oui oui, très souvent.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on peut voir 0054260 et déposer
26 ce document en preuve?

27 GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 1969.

28 **--- PIÈCE No. 1969**

1 (COMM0054260) Document d'assistance de la GRC de
2 2020 à 2021

3 **Me RACHEL YOUNG** : Qu'est-ce que ce document, Monsieur
4 MacNeil?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est un document d'aide offerte à la GRC
6 pour 2020 et une partie de 2021.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Qui a préparé ce document?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Le chef adjoint Earn.

9 **Me RACHEL YOUNG** : Pourquoi?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Parce qu'il y avait une certaine idée, une
11 fausse qu'il y avait des problèmes d'interaction entre la police de Truro et la GRC, mais
12 c'est tout à fait faux. Donc, on a produit ce document pour démontrer que oui, on avait
13 souvent collaboré avec la GRC. Il y avait donc des *innuendos* que l'on voulait...
14 auxquels on voulait faire échec.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Mais quelle sorte d'*innuendos*?

16 **CHEF DAVE MacNEIL** : On disait que bon, qu'il n'y a pas de
17 relations entre la GRC et le Service de police de Truro. On a toujours eu cette relation.
18 À Radio-Canada, il y avait eu... un universitaire avait émis des allégations comme quoi
19 la GRC ne nous avait pas appelés parce qu'on n'est pas formés, on n'a pas
20 d'équipement, on n'est pas capables de parler à la radio et c'est tout à fait faux. Donc,
21 c'était ça le but de ce document.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous avez donné suite?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, quand la police de Truro a offert de
25 l'aide à la GRC, ça comprenait de l'aide dans une situation où il aurait peut-être fallu
26 utiliser une carabine?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui. En 2016, 2017, 2018, oui; à ce
28 moment-là, on avait la capacité d'utiliser les carabines et c'est pour ça qu'on nous avait

1 demandé de le faire. Mais c'était bidirectionnel aussi; on reçoit aussi de l'aide de la
2 GRC et vice-versa, sur une base régulière.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, la GRC peut aider la police de Truro
4 et d'autres services de police municipaux quand ils ont besoin d'aide ou des renforts.
5 Alors, les policiers spécialisés, l'équipement, on peut donc demander dans ce cas-là à
6 la police provinciale de vous aider?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

8 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, je voudrais demander 0056372, est-
9 ce que l'on peut déposer cela en preuve?

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est 1970.

11 **--- PIÈCE No. 1970**

12 (COMM0056372) Demande d'action de la GRC aux forces
13 policières municipales 2021

14 **Me RACHEL YOUNG** : C'est une demande d'action de la GRC aux
15 forces policières municipales 2021, donc, ça indique les différents moments où on est...
16 où on a aidé, les services de police se sontentraîdés.

17 Commissaires, je vais m'éloigner un peu des évènements du 19 et
18 du 20 avril. Est-ce qu'on peut prendre une pause ou je poursuis?

19 **COMMISSAIRE MacDONALD** : On peut continuer jusqu'à environ
20 11 h., quand vous allez changer de thème encore.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, on laisse de côté les évènements de
22 pertes massives, chef MacNeil. Pouvez-vous décrire, avant les évènements, quelle était
23 la relation de travail quotidienne entre la police de Truro et la GRC?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Bon, on a deux relations : localement, on
25 a une excellente relation de travail avec le détachement de Colchester depuis
26 longtemps. On est intégrés dans plusieurs sections; on a le Service de renseignements
27 criminels. En Nouvelle-Écosse, il y a un policier des deux forces qui travaillent au même
28 poste, qui sont responsables de cela. On a aussi une unité intégrée contre le crime de

1 rue. Pendant 10 ans, on avait un policier qui est affecté à l'Unité des crimes majeurs
2 avec la GRC; l'un de nos policiers travaillait sur des dossiers partout en Nouvelle-
3 Écosse. Et avant cela, dans les années 90-2000, on avait un policier, un agent avec la
4 Section des drogues jusqu'à ce que cette section soit déplacée à Dartmouth. Mais on
5 avait un agent qui travaillait avec eux pendant des années; il a travaillé sur beaucoup
6 de projets, à tous les jours. Puis d'un jour à l'autre, on nous a demandé d'aller... de voir
7 les prisonniers, parfois et en parlant de cela, on avait tous les prisonniers de la GRC
8 pendant 15 ans à notre poste parce que... et c'était bien parce qu'on... donc, on parlait
9 toujours avec eux.

10

11 Ça s'est arrêté en 2017 quand ils ont fait des rénovations à leur
12 immeuble, mais on a une longue relation de travail avec eux sur les enquêtes.

13 **Me RACHEL YOUNG** : Je vous rappelle qu'il faut parler lentement
14 parce que nous avons des partenaires d'accessibilité qui essaient...

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je parle vite, hein? C'est vrai, c'est une
16 mauvaise habitude!

17 **Me RACHEL YOUNG** : Si la police de Truro devait poursuivre un
18 suspect et que ce suspect devait traverser ou franchir une barrière municipale, je
19 présume que vous vous entraideriez à poursuivre la poursuite?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça aussi : on vient chercher
21 quelqu'un, donc on est un petit endroit. Les gens peuvent aller non seulement... être
22 non seulement... parfois, on doit se rendre ailleurs dans le comté et on va leur dire
23 qu'on va y aller pour réduire les conflits. Par exemple, si quelqu'un nous appelle et c'est
24 à Onslow, par exemple, en train de présenter un document, ça c'est des choses qui
25 arrivent tout le temps... signifié, pardon.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Vous avez dit que la GRC utilisait le
27 Service de police de Truro pendant plusieurs années. Est-ce que ça, c'était en vertu
28 d'un protocole d'entente?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous avez parlé aussi des opérations
3 conjointes qui ont duré pendant des années. Donc, est-ce que c'était des projets
4 particuliers?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – souvent, c'était basé sur des
6 projets.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Et on peut en parler davantage, mais il y a
8 eu de la communication entre la police de Truro et la GRC par le biais de l'Association
9 des chefs de police de la Nouvelle-Écosse, n'est-ce-pas?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Alors donc, la GRC aide la police
12 municipale, n'est-ce-pas?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : De temps à autre.

14 **Me RACHEL YOUNG** : Mais est-ce que c'était un peu comme le
15 cas échéant ou...

16 **CHEF DAVE MacNEIL** : À Truro, on a plusieurs services. On a
17 notre propre unité médicolégale et donc, on n'a pas autant besoin de faire appel à eux.
18 Mais la police provinciale a toujours offert des supports spécialisés. Ce n'est pas
19 chaque service de police qui a besoin d'une équipe de plongée ou une équipe pour les
20 explosifs. Donc, quand on a besoin de services spécialisés, oui, on compte sur eux.

21 **Me RACHEL YOUNG** : Et comment est-ce que ça fonctionne?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : On parle aux gestionnaires de risques par
23 télécommunication et on dit « Bon, on a cette situation – on a besoin, par exemple,
24 d'une équipe de plongée. »

25 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, quand vous dites
26 télécommunication, c'est donc par la répartition de la GRC?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça.

28 **Me RACHEL YOUNG** : De la STO?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça, oui.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, quand ça se passe comme ça et la
3 GRC offre des services spécialisés, est-ce que la police de Truro est facturée?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, ça n'arrive jamais. On présumait
5 toujours que les chefs de police de la Nouvelle-Écosse... en fait, tous les chefs de
6 police présument que ces services font partie des impôts que l'on paie.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que ça a changé depuis quelques
8 années?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il y a eu beaucoup de discussions à ce
10 sujet au ministère de la Justice et au niveau des chefs de police, la GRC. Vous avez
11 parlé d'un formulaire qui a été créé l'année dernière; ça, ça fait partie de cela; donc le
12 suivi financier, mais notre service n'a jamais reçu une facture, mais on ne l'utilise pas
13 non plus très souvent. Mais il y a beaucoup de discussions au niveau provincial sur qui
14 utilise quoi et combien il devrait payer. Ces discussions se poursuivent.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Commissaires, je voudrais déposer
16 plusieurs pièces sur ce point, des communications entre les différents services de
17 police. Nous avons donc COM0056383, note de briefage par Donna Jewers qui vient de
18 la GRC au ministère de la Justice, approuvée par Helly Corrington, division de la
19 sécurité publique, ministère de la Justice, pour la récupération des coûts, le 12
20 novembre 2020, mis à jour en 2021.

21 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1971.

22 **--- PIÈCE No. 1971**

23 (COM0056383) Note de briefage par Donna Jewers qui vient
24 de la GRC au ministère de la Justice, approuvée par Helly
25 Corrington, division de la sécurité publique, ministère de la
26 Justice, pour la récupération des coûts, le 12 novembre
27 2020, mis à jour en 2021

28 **Me RACHEL YOUNG** : Ensuite, 0056366, daté le 27 mai 2021,

1 lettre de Chris Leather, opérations criminelles, au chef Julia Cecchetto sur la fourniture
2 de support spécialisé aux corps policiers municipaux.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 1972.**

4 **--- PIÈCE No. 1972**

5 (COMM0056366) Lettre de Chris Leather, opérations
6 criminelles, au chef Julia Cecchetto sur la fourniture de
7 support spécialisé aux corps policiers municipaux, daté le 27
8 mai, 2021

9 **Me RACHEL YOUNG :** Ensuite, 005671, 28 mai 2021, courriel de
10 Scott Briner de Bridgewater à Helly Corrington pour demander une clarification de la
11 lettre de Chris Leather la veille.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 1973.**

13 **--- PIÈCE No. 1973**

14 (COMM0056371) courriel de Scott Briner de Bridgewater à
15 Helly Corrington pour demander une clarification de la lettre
16 de Chris Leather la veille, daté du 28 mai, 2021

17 **Me RACHEL YOUNG :** Et 0056367, datée du 2 juin 2021, courriel
18 de Trevor Thompson du Comité de gestion des contrats des services spécialisés.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 1974.**

20 **--- PIÈCE No. 1974**

21 (COMM0056367) Courriel de Trevor Thompson du Comité
22 de gestion des contrats des services spécialisés, daté du 2
23 juin, 2021

24 **Me RACHEL YOUNG :** Le suivant, c'est une lettre de Julia
25 Cecchetto au nom des chefs de police à Chris Leather de la GRC pour demander la
26 tarification.

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND : 1975.**

28 **--- PIÈCE No. 1975**

1 (COMM056370)_Lettre de Julia Cecchetto au nom des chefs
2 de police à Chris Leather de la GRC pour demander la
3 tarification

4 **Me RACHEL YOUNG** : Et finalement, 0056365, le 11 juin, qui est
5 la réponse à cette lettre.

6 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1976.

7 **--- PIÈCE No. 1976**

8 (COMM0056365) Réponse à la lettre de Julia Cecchetto,
9 daté du 11 juin, 2021

10 **Me RACHEL YOUNG** : Donc chef MacNeil, vous êtes l'auteur de
11 ces lettres, mais je présume... non, vous n'étiez pas l'auteur de ces lettres, mais je
12 présume que vous étiez en CC?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je les ai reçues comme membre de
14 l'Association des chefs de police, mais non pas le courriel de Trevor Thompson. Mais
15 les lettres entre les chefs, oui, oui oui, probablement.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Je peux maintenant vous poser des
17 questions au sujet du Service de police de Truro et autres forces policières municipales
18 et comment... c'est comment leur interaction avec le ministère de la Justice de la
19 Nouvelle-Écosse?

20 Au début des procédures de la Commission, il y a eu un rapport au
21 sujet de la structure des forces policières en Nouvelle-Écosse et en tant que l'un des
22 services de police qui a contribué, vous auriez vu une ébauche et vous auriez eu vos
23 apports à faire. Ça explique comment la Loi sur les forces policières fait que la province
24 est en charge des normes policières en Nouvelle-Écosse.

25 Ce que je voudrais vous poser comme question aujourd'hui – ce
26 rapport-là, la présentation établie, ce qui existe sur papier, mais comment est-ce que ça
27 fonctionne du point de vue pratico-pratique? Est-ce que la province impose des normes
28 sur votre service? Est-ce que vous établissez vos propres normes? Est-ce que c'est un

1 peu entre les deux?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous n'avons pas beaucoup... nous ne
3 traitons pas souvent de façon quotidienne avec le ministère de la Justice. Un peu
4 d'historique. Au fil des ans, le ministère de la Justice a connu plusieurs changements au
5 niveau du leadership à Halifax, il y a eu toute une foule de nouveaux directeurs
6 généraux et par intérim aussi, mais dans l'ensemble, il y a toujours eu des normes en
7 Nouvelle-Écosse, auparavant c'était des politiques.

8 Pendant les années 90, à mes débuts, il y avait des politiques que
9 le ministère de la Justice avait rédigées et que tous les départe... services
10 (inintelligible), alors c'était des normes de gouvernance à haut niveau et chaque service
11 de police rédigeait leurs propres politiques en fonction de ces normes-là, ça pourrait
12 être aussi simple que chaque service de police doit avoir une politique sur la formation
13 dans l'utilisation d'armes à feu, par exemple. Plusieurs groupes provinciaux, notamment
14 au niveau de la violence conjugale et la formation et les protocoles, ils ne formeraient
15 pas toutes les polices, mais ils offrent des programmes de former les formateurs, alors
16 les services du ministère apporteraient des experts pour former des agents de police.

17 Moi, j'étais... moi-même, j'étais un formateur au début des années
18 2000, alors quand on entrait dans nos agences, nos services « locaux », on livrait les
19 mêmes formations. Il y avait également un groupe sur le recours à la force, on établit
20 des qualifications normalisées en matière de recours à la force et la formation et les
21 mises à jour s'enverraient à tous les services : « Cette année, votre formation, c'est une
22 formation matière de tireur actif ou de l'utilisation du bâton. »

23 Alors, c'est le genre de choses que le ministère de la Justice, du
24 point de vue historique, dans lesquelles ils s'impliquaient, également des vérifications,
25 ils fournissaient des vérifications des services policiers.

26 En fait, notre service vient de passer... faire notre vérification des
27 lieux de détention ça fait trois semaines par la province, c'était une chose annuelle, ils
28 font une inspection des lieux de confinement pour s'assurer que c'est selon... que c'est

1 en conformité avec les normes provinciales. Du côté des enquêtes, ils ont beaucoup été
2 impliqués dans les vérifications, ils ont eu des difficultés de faire le suivi pendant un
3 certain temps, mais là, ils sont revenus et ils font le suivi sur la violence conjugale,
4 l'agression sexuelle, la vérification sur les pièces. C'est ça, notre relation du point de
5 vue opérationnel avec le ministère de la Justice.

6 Par l'entremise de l'implication avec le comité des chefs, il y a
7 beaucoup de... nous travaillons en comité avec le ministère de la Justice, alors si la
8 province considérait une nouvelle loi qui va avoir un impact sur la police, il y aurait des
9 représentations des chefs de police de la Nouvelle-Écosse sur ce panel-là ou ce
10 comité-là.

11 C'est une bonne part, ce genre de travail là, plus que du côté
12 opérationnel. Y'a les normes, y'a les vérifications, et y'a les comités avec lesquels nous
13 sommes impliqués avec le ministère de la Justice.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Une bonne part de cette vérification par le
15 ministère de la Justice sera part ou en considération avec Sharon Flanagan de la
16 division de la Sécurité publique?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, au fil des ans, Sharon était le chef de
18 projet et sa gestionnaire actuelle, Hayley Chricton, c'est la directrice générale des
19 Services policiers pour la province. Alors, oui.

20 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, cette notion de normes de
21 gouvernance, c'était une terminologie plus récente, selon vous? C'est quoi l'origine?
22 Pourquoi doit-on adopter cela?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je dis récent, mais c'est juste mon
24 souvenir. C'est peut-être, genre, 2015. Mon ancien chef député était sur un comité à ce
25 stade-là, il travaillait avec le ministère de la Justice et il y a eu quelques représentants
26 de la police sur ce comité-là pour essayer de faire une... préconiser des nouvelles
27 normes de gouvernance, ils ont fait une... ils en ont... ils ont considéré la situation au
28 niveau national, alors on a tiré des choses de l'Ontario et de l'Alberta, notamment.

1 Alors, on cherche à moderniser, rafraichir les normes en Nouvelle-Écosse.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Quand le ministère de la Justice offre des
3 formations aux agents de police, est-ce que le Truro Police y irait seul? Est-ce qu'il y
4 aurait d'autres services policiers? Est-ce que ça serait une formation conjointe?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Encore une fois, d'habitude, le
6 ministère de la Justice organisait des cours de former les formateurs, il y a des agences
7 policières à travers la Nouvelle-Écosse.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que cela inclura la GRC?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, d'habitude.

10 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit qu'il y avait des vérifications
11 de mise à la justice. Qu'est-ce qui se passe aux résultats des vérifications? Est-ce qu'ils
12 sont intégrés dans des formations à l'avenir, par exemple?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je peux vous indiquer ce que je sais selon
14 mon point de vue, pas du côté du ministère de la Justice, mais du côté... du point de
15 vue des chefs. Nous recevons un rapport de vérification et le président du CA reçoit un
16 rapport de vérification; moi, je dois... je relève d'une commission de la police pour
17 s'assurer que nous sommes en conformité avec les meilleures pratiques. Du côté du
18 ministère de la Justice, je ne sais pas ce qu'ils font de leurs résultats, mais nous
19 recevons un rapport de vérification pour souligner les choses qui doivent... qui
20 devraient... devoir être améliorées. Alors, s'il y avait des... on choisit ce qu'on doit
21 améliorer et c'est ce qui se passera de notre côté.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, sur le plan de l'administration, de
23 l'entente avec la GRC pour les services provinciaux, notamment les services fournis
24 avec la GRC comme vous en avez besoin, êtes-vous impliqué avec cela?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Non, ça, c'est entre la GRC du côté
26 provincial et la province.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Et entre les services de police
28 « municipals », est-ce que vous vous aidez de façon informelle ou formelle? Avez-vous

1 des protocoles formels ou est-ce que c'est tout informel?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Un peu des deux. Les chefs de police
3 municipaux et les sections... et les polices « municipaux » fonctionnent bien, on partage
4 les ressources, on fait des formations conjointes et il y a des services qui vont faire
5 rentrer des experts (inintelligible) systématique (phon.) en dehors de la province et on
6 combinera nos efforts pour partager les couts. Il y a eu... on vient de se rendre à
7 Amherst, on a reçu une formation en matière d'incidents critiques, quelqu'un de
8 l'Ontario, Après ça, les gens d'Halifax, nous avons un protocole d'entente avec eux
9 pour l'utilisation de notre section pour le tir de fusil pour l'entraînement, nous avons eu
10 l'occasion de le faire à Truro que nous avons une installation où on peut pratiquer
11 l'arme de feu, alors la Police régionale d'Halifax l'emploie, et nombre de cynophiles ont
12 été formés par la Police régionale d'Halifax sans que ça nous a rien coûté.

13 Alors on fait des choses d'un côté et de l'autre et ça développe des
14 relations entre les agents de police sur des plateformes communes. Nous faisons
15 beaucoup de formations ensemble, alors...

16 **Me RACHEL YOUNG:** Vous voulez dire un lieu d'entraînement
17 pour les armes à feu?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** La police de Kentville (phon.) vient utiliser
19 le lieu d'entraînement pour les armes à feu, nous avons eu un cours à Truro de Colt
20 Canada... désolé, c'était l'Académie Sig des États-Unis, ils sont venus, ils ont utilisé
21 notre lieu d'entraînement pour les tirs à arme à feu. Nos agents de police à Amherst,
22 Bridgewater, certains du Nouveau-Brunswick qui sont venus pour suivre ce cours
23 d'instructeurs d'armes à feu. Ça donne aux agents de police l'occasion d'établir des
24 relations, apprendre à se connaître, et il y a une cohorte de gens à laquelle ils peuvent
25 faire référence plus tard s'ils ont des questions ou des meilleures pratiques, ce genre de
26 choses.

27 **Me RACHEL YOUNG:** C'était quoi le nom de l'Académie aux
28 États-Unis?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** L'Académie Sig Sauer, c'est un genre
2 d'arme à feu que les forces policières utilisent, le pistolet, la Sig Academy de... c'est au
3 Massachusetts [sic]. MD Charlton a organisé le cours, mais c'était des instructeurs de
4 Sig Sauer. C'est S-I-G S-A-U-E-R, deux mots.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que la GRC s'impliquait dans la
6 formation conjointe d'armes à feu?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas dans cette instance-là, non.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, Monsieur le Commissaire, mesdames
9 Flanagan et Chricton vont comparaitre plus tard, mais je vous dirais de déposer leurs
10 pièces de leurs entretiens avec la Commission comme pièces.

11 Madame la registraire, le numéro, c'est le COMM051428, ça, c'est
12 Hayley Chricton, son identité avec la Commission, elle vient de la division de la Sécurité
13 publique, ministère de la Justice Nouvelle-Écosse.

14 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1977

15 **--- PIÈCE no 1977 :**

16 (COMM0051428) Entretien de Hayley Chricton avec la
17 Commission

18 **Me RACHEL YOUNG:** Il y avait deux autres entretiens avec
19 madame Flanagan, c'est le COMM0051431, et commençons par celui-là.

20 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1978.

21 **--- PIÈCE no 1978 :**

22 (COMM0051431) Entretien de Sharon Flanagan avec la
23 Commission

24 **Me RACHEL YOUNG:** Et c'est COMM0055662.

25 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1979.

26 **--- PIÈCE no 1979 :**

27 (COMM0055662) Entretien de Sharon Flanagan avec la
28 Commission

1 **Me RACHEL YOUNG:** Tous les deux, des entretiens de la
2 Commission auprès de Sharon Flanagan.

3 Chef MacNeil, je voudrais vous poser des questions au sujet de la
4 relation des services de police de Truro avec le Service des renseignements canadien
5 criminel, CIS Nouvelle-Écosse et CIS Canada.

6 Comment est-ce que vos services et les services de la Police
7 régionale interagissent avec ces services-là?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. En Nouvelle-Écosse, il y a une
9 instance appelée le Service des renseignements des activités criminelles de la
10 Nouvelle-Écosse, c'est un programme financé par le ministère de la Justice. La
11 structure du programme est que la province est divisée et je vais vous dire – je pense
12 que c'est six, c'est peut-être sept, mais je suis pas mal certain que c'est six –, six
13 districts au niveau des opérations pour les services de renseignements. Si nous avons
14 la belle chance à Truro, il y a le bureau de continental nord-ouest est dans mon édifice,
15 il y a la GRC, et il y a un de mes agents qui sont formés aux services des
16 renseignements et ils sont affectés pour ces tâches, à la province pour ces tâches-là,
17 son rôle est de rassembler des renseignements sur les services des renseignements
18 entre les services policiers à travers la province.

19 Il y a plusieurs façons de faire, ils vont sur le terrain, ils vont voir les
20 différents services de police, les détachements de la GRC, parler des agents sur le
21 terrain, ils sont encouragés de cultiver des sources, ils obtiennent les renseignements
22 sur le terrain et c'est acheminé vers le quartier général où les analystes repassent les
23 données, et là, c'est acheminé vers une évaluation des menaces provinciales. Chaque
24 province doit déposer une évaluation des menaces provinciales et là, cela alimente
25 l'évaluation nationale des menaces.

26 Je suis l'ancien président du service des renseignements. Dans ce
27 rôle-là, j'étais président de ce comité-là pendant deux ans, deux ans, et le comité formé
28 de tous les leaders policiers en Nouvelle-Écosse. Il y a le chef de la... des Services

1 transfrontaliers et la GRC et les chefs, nous formons le PEC et c'est cela où... à ce
2 groupe-là dont relève les services de renseignements sur les activités provinciales.

3 Il y avait... avant cela, il y avait un directeur du bureau, le bureau...
4 le directeur du bureau mène le service des renseignements des activités criminelles
5 dans la province, mais ils sont redevables au comité de direction qui est formé des
6 forces pol... des leaders policiers. Tous les renseignements s'en vont aux analystes du
7 quartier général de la GRC, ça devient de l'information exploitable sur laquelle qu'ils
8 peuvent faire... former la base d'un projet, on peut l'utiliser pour davantage d'efforts en
9 matière de renseignements.

10 Alors, le PEC se rencontre deux fois par an, tous les leaders à
11 travers la province se rencontrent deux fois par an, les analystes présentent les
12 renseignements rassemblés à travers cette période-là de plusieurs mois et chaque
13 section adopte un projet. D'habitude, les projets ont été dans le comté de East Hants
14 (phon.), mais ont contribué des agents comme partie de cela, comme partie de leur
15 engagement envers la Sécurité publique en Nouvelle-Écosse. D'habitude, c'était un
16 groupe sur les crimes organisés, et là, on se rassemble comme un groupe de gestion
17 conjointe. Le PEC adopte le projet, et là, ça revient aux districts d'agir, ceux de
18 Colchester et de East Hants et nous-mêmes, d'habitude au niveau inspecteur ou au
19 niveau de sergent d'état-major, se rassemblent pour former une équipe de gestion
20 conjointe pour gérer ce projet-là pendant six mois. Là, il reviendra pour signaler au
21 prochain PEC s'il y avait une perturbation ou s'il y avait des... si on a arrêté quelqu'un
22 ou non.

23 Je sais pas si cela répond à votre question. Au niveau national,
24 notre évaluation des menaces provinciales s'achemine vers l'évaluation des menaces
25 nationales, je devais faire partie d'un autre acronyme, alors, et là, les renseignements
26 de la Nouvelle-Écosse seront insérés dans le plan national.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, il y a une base de données, n'est-ce
28 pas, que les services des rensei... dont disposent les services des renseignements sur

1 les activités criminelles?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Y'a une base de données, c'est ACIS,
3 c'est un programme national, beaucoup des renseignements sont acheminés vers...

4 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété]

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ah, c'est A-C-I-S-S, c'est le Système
6 automatisé des renseignements sur les activités criminelles, c'est une plateforme
7 sécurisée sur renseignements et c'est là où se rendent ces renseignements-là.

8 **Me RACHEL YOUNG:** Harvey (phon.) vient de me corriger. Je
9 veux juste m'assurer que j'ai... que je comprends bien. Est-ce que c'est que les
10 services « policières » téléchargera des renseignements vers la base de données de
11 ACISS?

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, en partie, et une bonne part est
13 téléchargée. Si on avait des renseignements, on enverrait un bulletin vers ACISS, on
14 (inintelligible) maintenant on peut le télécharger vers ACISS. Alors, toutes les forces
15 policières de la province dans le Canada y ont accès.

16 **Me RACHEL YOUNG:** Et est-ce que le service de renseignement
17 sur les activités criminelles, est-ce qu'ils téléchargent des renseignements sur la base
18 de données ou est-ce que c'était une place où on dépose des renseignements?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ils peuvent le télécharger ou le service de
20 police peut le télécharger.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez parlé de la position intégrée des
22 analystes auprès de les services des renseignements sur les activités criminelles? Est-
23 ce que y'a des enquêteurs qui sont des employés directs des services de
24 renseignements ou sur des activités criminelles? Est-ce que ils sont embauchés
25 directement ou est-ce qu'ils sont affectés par les autres forces policières?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, c'est la GRC qui s'en occupe. Je
27 présume que la province leur donne de l'argent pour le gérer, c'est dans leur quartier
28 général à Dartmouth. Alors, une bonne part des analystes sont des employés civils de

1 la GRC. Auparavant, il y avait un analyste de la Police régionale d'Halifax qui était
2 affecté aussi, mais j'ignore si c'est encore la pratique. Les gens dans la police sont
3 des... et les agents des renseignements sur le terrain et d'habitude il y a un sergent
4 d'état-major et un inspecteur du côté de la GRC dans le bureau, mais la plupart des
5 analystes sont des civils.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il y a quelqu'un dans le poste de
7 travail?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Les analystes, nous en avons un qui
9 nous est affecté, mais c'est au district, alors notre analyste couvre Cumberland,
10 Colchester, East Hants, mais il travaille dans le quartier général à Dartmouth.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez déjà eu quelqu'un
12 dans votre édifice?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Non, pas au niveau des services de
14 renseignements sur les activités criminelles NS. Songez un peu à un projet, ils peuvent
15 venir aider, mais ils n'ont pas d'habitude un bureau à plein temps dans nos... à nos
16 édifices.

17 **Me RACHEL YOUNG:** Vous avez dit que vous êtes
18 (inintelligible)... est-ce que vous êtes encore sur le CA?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Tous les membres, tous les chefs ont
20 partie du PEC, de l'exécutif provincial. Alors, la présidence, c'est une rotation de deux
21 ans, alors ça passe de municipal à GRC, à GRC à municipal. Alors, le représentant
22 pour le Cap-Breton, il y est actuellement, et ensuite ça sera le chef Consella (phon.), on
23 change à tous les deux ans.

24 **Me RACHEL YOUNG:** Quelle est votre tâche en tant que membre
25 du CA?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** En tant que chef municipal, notre objectif
27 et notre tâche est de faire les décisions à un haut niveau sur le crime organisé grave en
28 Nouvelle-Écosse. Quand le comité PEC se rencontre, c'est à tous les six mois environ,

1 on entend les présentations des districts et on doit s'entendre est-ce qu'on va accepter
2 la cible pour des opérations en matière de tactiques ou est-ce que c'était plus une
3 enquête en matière de renseignements. Nous sommes des décideurs au niveau sur ce
4 que le créneau de six mois ressemble en Nouvelle-Écosse, et à partir de là, on en fait
5 des opérations dans chaque district.

6 J'ai parlé de l'équipe de gestion conjointe. On établit, voilà, c'est le
7 groupe de services des renseignements sur les activités criminelles à Truro qui
8 présente le crime au groupe ABC du crime, (inintelligible) directives, alors on... alors,
9 au niveau régional, on doit établir un plan d'opérations, on établit les priorités et on
10 s'assure de la redevabilité des gens sur le terrain.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Oui, merci. Vous avez mentionné le fait que
12 le (inintelligible) le directeur du bureau...

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, c'est le président qui fait la rotation à
14 tous les deux ans.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Le directeur du bureau, ça serait du service
16 des renseignements sur les activités criminelles en Nouvelle-Écosse? Est-ce que c'est
17 un inspecteur de la GRC?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Auparavant, c'était un inspecteur de
19 la Police régionale d'Halifax?

20 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété]

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, Dwayne Cooper (phon.), c'est celui-là
22 l'inspecteur qui est chargé de cette organisation-là.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Je vous pose une question sur l'Association
24 canadienne des chefs de police. Vous êtes sur le CA de cette organisation-là?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. J'étais membre depuis que je suis
26 chef; par contre, depuis deux ans, je suis le représentant de la Nouvelle-Écosse sur le
27 CA de l'Association canadienne des chefs de police. Je représente la Nouvelle-Écosse
28 au niveau national.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'il s'agit d'un représentant pour
2 l'Association canadienne des chefs de police de Nouvelle-Écosse?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, c'est quoi, cette organisation-là,
5 l'Association canadienne des chefs de police? Qu'est-ce qu'elle fait?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** D'habitude, un des rôles principal, c'est de
7 s'assurer l'emploi des meilleures pratiques, faire du lobbying pour les changements en
8 matière de loi en ce qui a trait à la sécurité du public. Au niveau national, une bonne
9 part de ça, c'est de faire du lobbying auprès d'Ottawa pour des changements en
10 matière de politique ou des changements législatifs. Un des grands volets, c'est...
11 récemment, c'est l'interdiction sur les armes de poing –on nous a consultés un peu à
12 cet égard –, la décriminalisation des drogues. Une autre chose sur laquelle nous
13 travaillons récemment, des politiques nationales dans des plans d'ensemble au niveau
14 national.

15 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce qu'elle a un rôle opérationnel ou
16 d'intelli... ou sur les renseignements?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, strictement une association
18 provinciale, c'est du lobbying du gouvernement, nous avons des comités où il y a de la
19 recherche, nous avons des... une fondation de recherche qu'on considère des options
20 « innovateurs » dans les activités des forces policières, c'est plus au niveau des
21 politiques plutôt qu'opérationnel.

22 **Me RACHEL YOUNG:** Comme représentant de la Nouvelle-
23 Écosse, quel est votre travail?

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est de représenter les intérêts de la
25 Nouvelle-Écosse, de notre association, de s'assurer que nous avons une voix au niveau
26 national, également d'offrir un point de vue de la Nouvelle-Écosse sur des sujets
27 comme les... notamment l'interdiction de l'arme à feu, de l'arme de poing, la
28 décriminalisation de certaines drogues. Il faut apporter une perspective nationale et une

1 voix des enjeux « nationaux ».

2 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur le commissaire, je passe à un
3 autre volet. Est-ce que c'est un bon moment de prendre la pause?

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Oui. Merci bien, Madame Young.
5 Ce sera une pause de 15 minutes.

6 **Me RACHEL YOUNG:** Merci.

7 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures
8 reprendront dans 15 minutes, c'est une pause de 15 minutes.

9 --- **L'audience est en pause à 11 h 53**

10 --- **L'audience est reprise à 11 h 13**

11 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Reprise de la séance.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Maître Young?

13 **Me RACHEL YOUNG:** Commissaires, l'un des avocats des
14 participants m'a mentionné quelque chose, il y a une correction aux diapos de ce matin,
15 une correction a été apportée au document fondamental. Sur l'une des cartes, plusieurs
16 des cartes qui indiquent encore que le gendarme Quinn était sur place quand elle n'était
17 pas encore de service. Donc, cette correction sera apportée aux cartes sur le site.

18 Chef MacNeil, vous nous parliez du rôle du CISNS, donc les
19 enquêtes, et la Commission a entendu parler d'un avis de surveillance qui a été émis au
20 chapitre... à propos de l'auteur en 2011. Vous étiez chef de police à ce moment, à cette
21 époque-là?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est exact, oui.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous pouvez nous parler de cet
24 avis de surveillance?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Eh bien, ça fait pas mal d'années, donc je
26 ne sais pas exactement beaucoup de choses de cet avis de surveillance, mais ce que
27 j'en sais, c'est que l'un de nos policiers a reçu des renseignements d'un membre de la
28 communauté au fait que cette personne avait des armes qu'il entreposait à Portapique

1 et qu'il vivait à Portapique.

2 **Me RACHEL YOUNG:** Ça, c'est donc l'auteur.

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ça. Donc, le policier a pris ces
4 renseignements au sérieux et il a donné une soumission en matière de sécurité aux
5 Services criminels en parlant du renseignement qu'il avait reçu de cette personne et
6 cela a été diffusé à toutes les agences de police.

7 **Me RACHEL YOUNG:** Ça, c'est l'agent Greg Dunsmore. Il est à la
8 retraite.

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est exact.

10 **Me RACHEL YOUNG:** C'était en 2011.

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ça.

12 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, et qu'est-ce qui s'est passé?

13 Comment est-ce que ça s'est... c'est venu à la lumière du jour après les événements?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ce n'était pas de notre bureau, et ce que
15 j'ai compris, c'est qu'un agent du service de police de Amherst l'a partagé, et ça, c'est
16 ce que j'ai compris, ce n'est pas un renseignement de première main, mais il a partagé
17 avec un collègue de la GRC dimanche et il a suggéré que c'était la personne que l'on
18 cherchait.

19 **Me RACHEL YOUNG:** C'était donc le 19 avril 2020.

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ça.

21 **Me RACHEL YOUNG:** Et quand est-ce que cela a été porté à votre
22 attention?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne me souviens pas de la date, mais
24 c'était plusieurs jours après les faits, après le 19 avril. Notre service des renseign...
25 notre agent des renseignements de CISNS a parlé de la surveillance et il l'a présenté, il
26 nous l'a présenté.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Et ensuite, qu'est-ce qui est arrivé? Vous
28 avez reçu une demande pour ce bulletin, n'est-ce pas?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas le bulletin en tant que tel, mais
2 après les 18 et 19 avril 2020, on a reçu plusieurs demandes et aussi en vertu des lois
3 en matière de l'accès à l'information sur tout renseignement qu'on avait à ce sujet. Et
4 donc, ça, c'était donc des demandes d'accès à l'information.

5 **Me RACHEL YOUNG:** Est-ce que vous avez eu des conversations
6 avec la GRC à ce sujet?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Eh oui. J'en ai parlé avec... au téléphone
8 avec deux... aux fonctionnaires de la GRC. C'était Chris Leather et Janice Grey.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Et quel était l'essentiel de cette
10 conversation?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Eh bien, j'ai trouvé que la conversation...
12 j'ai trouvé que c'était une demande un peu étrange. J'avais reçu un appel d'une adjointe
13 administrative de la GRC qui me demandait si j'avais participé... si je participerais à un
14 appel et j'ai dit, oui, je pouvais, et j'ai demandé à quel sujet et elle m'a mis en attente, et
15 ensuite elle est revenue, elle m'a dit... elle m'a chuchoté : « C'est pour toi seulement »,
16 et elle m'a dit que ça portait sur l'avis de surveillance. Elle m'a demandé si j'en avais...
17 j'ai dit je l'avais su, j'ai dit : « Oui, je le sais. – Est-ce que vous l'avez vu? » J'ai dit oui,
18 et elle a dit : « Bon, bien, c'est de ça qu'ils veulent parler. » C'était ça.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, qu'est-ce qui est arrivé lors de la
20 conversation?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, mon chef adjoint a assisté à la
22 conversation et ils ont expliqué qu'ils voulaient amener une équipe des crimes majeurs
23 à Truro pour regarder nos documents parce qu'ils ont trouvé un peu étrange parce que
24 les informations des documents de source sont classées et il faut les protéger, on a
25 refusé. On a dit que cet agent était en congé et que s'il... quand il reviendrait au
26 bureau, qu'on lui demanderait s'il pourrait vérifier son carnet de notes pour voir qu'est-
27 ce qu'il avait sur 2011.

28 **Me RACHEL YOUNG:** [Non interprété]

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, on avait donné suite avec le caporal
2 et il n'avait pas d'autres renseignements à ce sujet.

3 **Me RACHEL YOUNG:** Maintenant, en tant que... quelle est votre
4 relation avec la municipalité et le comté? Je parle de vous et aussi de votre service,
5 donc pour voir un peu quelles sont les interactions entre ces entités. Et donc, quel... en
6 quoi vous êtes redevables, vous et le service de police, à la municipalité?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Eh bien, en Nouvelle-Écosse, nous avons
8 la *Loi sur la police*, c'est une loi provinciale qui donne le pouvoir de police, ça crée des
9 compétences et des commissions et comment on doit faire rapport et interagir. Ça
10 établit le cadre provincial de la police municipale. Donc, chaque municipalité qui a son
11 propre service policier a aussi sa Commission ou son Conseil des gouverneurs qui est
12 composé de citoyens de la communauté et aussi de politiciens municipaux.

13 Donc, à Truro, nous avons une Commission de sept personnes
14 avec trois membres du Conseil et quatre membres de la collectivité, donc ils ont leur
15 autorité en vertu de la loi de police. C'est une façon d'enlever la politique de la police,
16 donc le maire ne peut pas m'appeler pour me dire « bon, bien, vous devez, Chef, faire
17 telle ou telle chose », non. Moi, je suis redevable au Conseil ou à la Commission. Donc,
18 la Commission va offrir une gouvernance stratégique et une supervision stratégique à la
19 police municipale, la (inintelligible) va assurer l'imputabilité et aussi va donc assurer que
20 les chefs de police ont des bonnes politiques et la bonne formation en place. Ça n'a rien
21 à voir avec les opérations au jour le jour, mais... ou les enquêtes, mais ils ont un rôle de
22 gouvernance.

23 **Me RACHEL YOUNG:** Et qui administre le budget du côté
24 municipal?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ce que la... c'est le... ça, c'est moi,
26 c'est moi qui administre le budget.

27 **Me RACHEL YOUNG:** Pour la municipalité?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ça.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Avec qui vous êtes en lien à la
2 municipalité?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bon, il y a plusieurs départements, il y a le
4 département... il y a... des finances, un directeur, avec son directeur, donc en
5 consultation avec tous les directeurs, Parcs et Récréation, services d'incendie, ainsi de
6 suite. Tous ces départements ont un budget, et moi, j'ai donc une partie de ce budget
7 municipal. J'ai cette responsabilité, mais je suis en lien avec le directeur administratif de
8 Truro. Nous recevons donc notre soutien informatique de la ville, notre soutien financier
9 aussi du département des Finances.

10 Est-ce que ça a du sens?

11 **Me RACHEL YOUNG:** Oui. Pouvez-vous nous aider à comprendre
12 la différence entre le niveau municipal et le niveau du comté? Truro est dans le comté
13 de Colchester, il y aurait un comité aviseur de la police au niveau du comté, c'est
14 Colchester-Stewiacke, c'est ça?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** La municip... le comté de Colchester a
16 compté plusieurs municipalités. Y'a la Première Nation de Millbrook, la ville de Truro,
17 Stewiacke, et la municipalité régionale de Colchester, le comté. Je n'ai pas des
18 expériences directes avec le comité aviseur de la police, le comité consultatif, je sais
19 que dans d'autres sections, ils ont des conseils de gouvernance et les communautés
20 qui ont la GRC peuvent choisir des conseils consultatifs de police. C'est pas tout à fait
21 pareil. Ils ont moins un rôle de surveillance avec la GRC, d'après ce que je comprends,
22 c'est plus ou moins une instance consultative. Alors, les citoyens, les conseillers
23 auraient une voix avec le détachement local de la GRC, ils n'établissent pas de
24 gouvernance stratégique, rien de financier, et rien en matière de politiques.

25 **Me RACHEL YOUNG:** Et, Monsieur et Mesdames les
26 Commissaires, nous avons le procès... les procès-verbaux, ce serait le Comité
27 consultatif de Colchester. J'ai deux différents procès-verbaux, je vais juste m'assurer
28 que j'avais les bons chiffres. Il y a celui... le Conseil... le procès-verbal du Conseil de

1 Colchester au sujet des forces policières 2001 à 2021, je vais en faire une pièce, c'est...

2 **INTERPRÈTE:** L'interprète s'excuse, il a raté le chiffre.

3 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1980.

4 **--- PIÈCE no 1980 :**

5 (COMM0043329) Procès-verbaux du Conseil de Colchester
6 de 2001 à 2021

7 **Me RACHEL YOUNG:** Et nous avons également les procès-
8 verbaux du Comité consultatif Colchester-Stewiacke entre 2015 et 2021,
9 COMM0043331.

10 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1981.

11 **--- PIÈCE no 1981 :**

12 (COMM0043331) Procès-verbaux du Comité consultatif
13 Colchester-Stewiacke entre 2015 et 2021

14 **Me RACHEL YOUNG:** Chef MacNeil, il y a apparemment eu des
15 évaluations des polices... de la police dans le comté de Colchester. Pouvez-vous nous
16 expliquer à partir de 2019 ce qui s'est produit et ce qui a été discuté à cet effet?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, certainement. Alors, encore une fois,
18 ça n'avait pas beaucoup à faire avec les services policiers comme tels, les forces
19 policières sont une responsabilité municipale en vertu de la *Loi sur les forces policières*,
20 alors le Municipal peuvent choisir, ils peuvent avoir leur propre service de police,
21 quelque chose de régional, ou ils peuvent avoir un contrat avec la GRC pour assurer
22 les forces policières locales.

23 Je ne connais pas le contexte qui sous-tend tout ça, je n'étais pas
24 impliqué, mais à un moment donné le comté de Colchester a décidé qu'il voulait
25 demander au Conseil de Truro s'ils ont un intérêt à considérer un modèle régional des
26 forces policières. Alors, les deux municipalités sont très rapprochées, on partage
27 beaucoup de choses, le traitement des eaux usées, le centre des loisirs, il y a beaucoup
28 de choses pour lesquelles ils ont des partenariats, pour lesquelles ils sont

1 copropriétaires, et les forces policières étaient considérées à cet égard aussi.

2 Le Conseil a rejoint notre Conseil et il y avait une demande
3 formelle, les deux PDG ont dû établir des éléments logistiques et notre comité de la
4 police a indiqué qu'il serait, oui, intéressé à cela à l'avenir, et ma section de
5 commandement avait la responsabilité d'établir un survol à un très haut niveau de ce
6 qu'on... de ce qu'un service de police régional pourrait ressembler, ce à quoi ça pourrait
7 ressembler dans le comté et la ville.

8 On a commencé avec ce travail-là, on ne demandait pas des
9 choses spécifiques, mais quelque chose de très approximatif. Ce à quoi ça pourrait
10 ressembler, on l'a présenté au Conseil en juin 2019, c'était bien reçu à l'époque, en tout
11 cas selon ma perception. Suite à la fin de tout ça, il y a eu des questions de suivi qui ont
12 été suivies à l'automne 2019, nous les avons répondues, et à partir de là, on a décidé...
13 compris que le comté allait avoir une présentation du ministère de la Justice par la GRC
14 et on a attendu que cela se produise.

15 **Me RACHEL YOUNG:** La Commission n'a pas votre présentation
16 au Comité du comté en 2019. Pourriez-vous nous fournir ça et on pourra divulguer?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Nous l'avons, nous avons encore ça.

18 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, on pourra le recevoir et le déposer
19 plus tard.

20 Nous-mêmes, nous avons les présentations de la province et de la
21 GRC de 2020.

22 Monsieur le commissaire, je voudrais déposer cela comme pièce,
23 COMM0043327, c'est une présentation PowerPoint à la municipalité de Colchester-
24 Stewiacke, et la date c'est le 29 septembre... du ministère de la Justice 2020 de la
25 Nouvelle-Écosse.

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1982.

27 **--- PIÈCE no 1982 :**

28 (COMM0043327) Présentation PowerPoint à la municipalité

1 de Colchester-Stewiacke du 29 septembre 2020 du
2 ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse au niveau de
3 la surveillance financière de la GRC

4 **Me RACHEL YOUNG:** Et là, nous avons COMM00043328, une
5 présentation PowerPoint à la municipalité de Colchester-Stewiacke, la date c'est le
6 22 septembre 2020, par la GRC au sujet de l'examen des forces policières et d'après
7 ce que je comprends, le conseil du comté avait embauché Bill Moore comme consultant
8 en 2021.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** 1983.

10 **--- PIÈCE No. 1983**

11 (COMM0043328) Présentation PowerPoint à la municipalité
12 de Colchester-Stewiacke, la date c'est le 22 septembre
13 2020, par la GRC au sujet de l'examen des forces policières

14 **Me RACHEL YOUNG:** Alors, Messieurs les commissaires, j'ai trois
15 pièces à ce sujet à vous soumettre. Le CV de Bill Moore, c'est l'ancien chef de police de
16 la Police régionale d'Halifax et maintenant, il est consultant – COM0053494.

17 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** 1984.

18 **--- PIÈCE No. 1984**

19 (COMM0053494) CV de Bill Moore

20 **Me RACHEL YOUNG :** Et il y a également deux entretiens avec
21 Monsieur Moore – COMM0053487, on va commencer par celui-là.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** 1985.

23 **--- PIÈCE No. 1985**

24 (COMM0053487) Entretien avec Bill Moore

25 **Me RACHEL YOUNG :** Et COMM0058391, également un entretien
26 de la Commission avec Bill Moore.

27 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND :** 1986.

28 **--- PIÈCE No. 1986**

1 (COMM0053511) Entretien avec Bill Moore

2 **Me RACHEL YOUNG** : Et là, nous avons COMM0053492, les
3 résultats du sondage de l'examen de services policiers préparé par Bill Moore pour la
4 Municipalité de Colchester – la date, c'est le 14 novembre 2021.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1987.

6 **--- PIÈCE No. 1987**

7 (COMM0053492) résultats du sondage de l'examen de
8 services policiers préparé par Bill Moore pour la Municipalité
9 de Colchester, daté du 14 novembre, 2021

10 **Me RACHEL YOUNG** : Et le COMM0053491, présentation à la
11 Municipalité de Colchester par Bill Moore au sujet de l'examen de police. La date, c'est
12 le 25 novembre 2021.

13 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1988.

14 **--- PIÈCE No. 1988**

15 (COMM0053491) présentation à la Municipalité de
16 Colchester par Bill Moore au sujet de l'examen de police,
17 daté du 25 novembre, 2021

18 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous y étiez pour ces
19 présentations-là avec le comté?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : On avait fait une présentation initiale en
21 juin 2019 et les autres, nous n'étions pas là. Octobre 2021... je pense que c'est
22 octobre, on nous a invité de participer de façon virtuelle lorsque Monsieur Moore a
23 présenté ses constats au Comité du comté. On a invité notre PDG, moi-même et le
24 président de notre conseil d'y être de façon virtuelle quand Monsieur Moore a présenté
25 ses constats ou ses documents... ses constats.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Êtes-vous au courant d'un rapport final de
27 sa part ou une résolution du comté au niveau d'une décision sur les forces policières
28 régionales?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors non, je ne suis pas au courant de
2 cela.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Lorsqu'il présenta ses... est-ce qu'il
4 pourrait y avoir une police régionale comme ça existe au Cap-Breton? Alors, il n'y a pas
5 eu de changements jusqu'à date.

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est correct.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous savez si les forces
8 policières régionales sont encore considérées par Colchester?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça serait une question à poser au conseil
10 municipal. Je n'en suis pas au courant.

11 **Me RACHEL YOUNG** : Je vais maintenant vous poser une
12 question au sujet de l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse. Cette
13 association-là est en soi un participant à la Commission. Vous êtes un membre, n'est-
14 ce-pas?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous êtes un ancien président?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je suis un ancien président, oui.

18 **Me RACHEL YOUNG** : Et vous êtes le représentant de
19 l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse au sein de l'Association
20 canadienne des chefs de police. Qui est le président actuel?

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est le chef Robert Welch, de la
22 Municipalité régionale du Cap-Breton.

23 **Me RACHEL YOUNG** : Et quel est l'objectif de cette instance-là,
24 l'Association des chefs de police?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça ressemble au travail... ça ressemble à
26 l'instance nationale. Ce n'est pas opérationnel, c'est au niveau du développement
27 professionnel, c'est la liaison avec le gouvernement provincial, le lobbying, ce genre de
28 choses.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que c'est pour tous les chefs de
2 police ou uniquement les chefs municipaux?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il y a uniquement des chefs municipaux
4 dans la province, à part le leadership de la GRC. Également au Cap-Breton, ce sont
5 des membres associés; le chef policier militaire est un membre associé aussi et
6 d'autres groupes qui sont des membres associés.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Et d'après ce que je comprends,
8 l'Association des chefs de police, un règlement a été changé, ça a été changé de
9 changer la GRC à actif à associé. Pourquoi est-ce que cela s'est produit?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il y a plusieurs raisons. La formation, la
11 composition de l'Association, il y a le membership actif et associé, l'adhésion actif et
12 associé. Avant cette date-là, on avait cinq agents cadres – le commandant, l'officier
13 commandant des districts, celui des opérations criminelles étaient tous des membres
14 actifs. Tous les autres éléments de leadership de la GRC, les inspecteurs... ça, c'est
15 uniquement pour les inspecteurs les plus hauts gradés. Alors, la police militaire, le
16 CBSA déjà membre associé, l'Association des services frontaliers.

17 Pourquoi le membership a changé? Tous les 10 chefs ont signé
18 une motion pour changer les règlements pour affecter la police militaire et les membres
19 de la GRC en tant que membres associés. Il y a plusieurs raisons; on s'entend que les
20 chefs municipaux devaient avoir une voix directe à l'endroit de la province de la
21 Nouvelle-Écoss. Et souvent, pour peut-être le dire comme ceci, on n'était pas alignés
22 avec le leadership de la GRC sur leur point de vue sur quelques enjeux; notamment,
23 certains sont directement rattachés à cette tragédie-ci, En Alerte par exemple. Il y a une
24 différence... il y avait différents avis selon nos points de vue. Le leadership de la GRC
25 voulait que les chefs de police disent que le système En Alerte ne fonctionne pas dans
26 la province, que ça ne fonctionne pas pour l'utilisation des chefs de police. Les chefs de
27 police n'étaient pas d'accord avec ce récit-là; on a suggéré qu'on n'allait pas soutenir de
28 façon publique et cela a occasionné des préoccupations au niveau du leadership.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y avait des points spécifiques
2 sur le plan de ce qui ne fonctionnait pas?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je peux me rappeler, c'était la surcharge
4 du système 9-1-1, ce genre de choses. De toute façon, c'était l'un des éléments
5 récemment, encore plus récent que cela : la décision du Gouvernement du Canada que
6 les agressions sexuelles dans le militaire soient transférées vers les services de police
7 locale pour les enquêtes... Plusieurs chefs policiers à travers le Canada... je sais avec
8 ma participation au Conseil des chefs de police canadiens, qu'on n'était pas prêts à
9 accepter cela. Il y avait beaucoup d'échéanciers serrés.

10 Alors, les chefs de police de la Nouvelle-Écosse allaient rédiger
11 une lettre au gouvernement pour dire qu'ils n'étaient pas en faveur de cette décision-là.
12 Ça mettait les leaders de la GRC dans une mauvaise situation au niveau national; on
13 leur disait qu'ils devaient le faire, être associés à exprimer leur soutien et c'était un
14 ordre. Nous, en tant que chefs municipaux, ça les a mis dans une mauvaise lumière
15 avec Ottawa parce que nous, on voulait s'exprimer contre.

16 Il y a eu plusieurs instances, le convoi des soi-disant camionneurs
17 cet hiver, on a passé des ressources de la GRC vers Ottawa. Nous, en tant que chefs
18 de police de la Nouvelle-Écosse, ça a créé un enjeu au niveau de la sécurité publique,
19 des ressources tactiques où le véhicule blindé devait se rendre à Ottawa pour une
20 période indéterminée de temps. Cela pourrait devenir un enjeu de sécurité et on a fait
21 un lobbying auprès du gouvernement à ce sujet, peu importe si la GRC en Nouvelle-
22 Écosse était d'accord ou en désaccord avec la décision d'Ottawa, ils étaient un peu
23 menottés par ça.

24 Alors, il y avait des questions liées au politique, ce genre de
25 choses. Alors, nous avons décidé que si on passe à une adhésion d'associé, la GRC
26 pourra encore participer à nos comités, pourra participer à notre développement
27 professionnel, mais ils ont un siège sur l'exécutif, alors ils ne seraient pas un membre
28 de l'exécutif et il n'y aurait pas de vote au niveau du lobbying auprès des

1 gouvernements. Ça nous donnait une voix un peu plus indépendante.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que les chefs municipaux ont parlé
3 à la GRC avant de prendre cette décision?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je sais que notre président et notre vice-
5 président l'ont fait; ils ont plusieurs... à plusieurs reprises, ils ont parlé avec le chef
6 surintendant Leather à ce sujet et ils lui ont fait savoir que ça se passait. Je n'ai pas
7 participé à ces discussions-là, mais selon les réunions du comité exécutif par la suite,
8 ils ont offert à la GRC qu'ils pondent une alternative à cet arrangement-là. Ils leur ont
9 fait savoir, ils savaient c'était quoi les enjeux, ils voulaient travailler de façon
10 collaborative avec la GRC sur une résolution en quelque sorte. Alors, il y a eu
11 consultation, c'est sûr.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, le président, c'est le chef Robert
13 Walsch du Cap-Breton. C'est qui le vice-président?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Le chef Scott Fiener de Bridgewater.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous connaissez quelqu'un
16 d'autre qui était impliqué dans cette discussion à part Chris Leather?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je n'ai pas participé aux discussions.
18 C'est... c'est vraiment quelque chose que j'ai entendu d'autres personnes, mais je
19 pense qu'il y avait un sergent qui était impliqué dans l'appel Zoom.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, Chris Leather de la GRC qui n'a pas
21 été consulté au sujet de la GRC, ce n'est pas votre compréhension?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, ce n'est pas du tout ma
23 compréhension.

24 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a eu une rencontre de chefs
25 de la Nouvelle-Écosse depuis cette décision?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Nous avons eu une réunion de l'exécutif
27 depuis lors, nous avons eu une réunion avec tous les membres pour le vote et la GRC
28 était présente à la réunion quand la motion a été adoptée à l'unanimité par les chefs

1 municipaux.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y aurait davantage une réunion
3 à ce stade-ci? Ça revient souvent?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : D'habitude, il y a une réunion au
5 printemps et à l'automne. C'est une réunion conjointe avec le comité consultatif de la
6 police et du développement personnel et le ministère de la Justice y assiste aussi. En
7 avril, on a eu une réunion des affaires, c'est les affaires de l'Association et cette
8 modification au règlement était vraiment... a fait grande figure.

9 **Me RACHEL YOUNG** : C'est quoi l'état des relations entre les
10 chefs municipaux et la GRC et est-ce que ça a changé?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je vais vous donner mon point de vue, je
12 ne veux pas parler pour les autres chefs. Mais je sens un peu la température, le pouls
13 au niveau du leadership municipal, ça ne va pas très bien pour plusieurs raisons. Une
14 bonne part de ça, c'est associé aux évènements liés aux pertes massives. Ça n'a pas
15 toujours été comme ça; nous avons eu une belle relation au niveau de la GRC du point
16 de vue local à Truro pour mon organisation et provincialement avec l'Association de la
17 province... l'Association des chefs. C'est vraiment... ça s'est empiré, c'est sûr, depuis
18 deux ans.

19 **Me RACHEL YOUNG** : En tant que membre des chefs de la
20 Nouvelle-Écosse, vous aurez reçu la correspondance à ce sujet?

21 J'ai de la correspondance déposée, si vous voulez bien,
22 COMM0058841. C'est un amendement au règlement de l'Association des chefs de
23 police de la Nouvelle-Écosse.

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : C'est le 1991.

25 **--- PIÈCE No. 1991**

26 (COMM0058841) Amendement au règlement de
27 l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse.

28 **Me RACHEL YOUNG** : COMM005843, j'ai l'amendement à 58843

1 aussi. Alors, on va vérifier cela plus tard, Madame la registraire.

2 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Disons que c'est 1990,
3 on va le corriger si on doit.

4 **--- PIÈCE No. 1990**

5 (COMM0058843)

6 **Me RACHEL YOUNG** : Et là, le COM0058842, en date du 4 mai
7 2022 du chef Robert Walsh au sujet de la modification au règlement en ce qui a trait à
8 l'adhésion à l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse.

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1991

10 **--- PIÈCE No. 1991**

11 (COMM0058842) Lettre du chef Robert Walsh au sujet de la
12 modification au règlement en ce qui a trait à l'adhésion à
13 l'Association des chefs de police de la Nouvelle-Écosse,
14 daté du 4 mai, 2022

15 **Me RACHEL YOUNG** : COMM0058840, une date... une lettre en
16 date du 10 mai 2022 de Brenda Lucky, la commissaire de la GRC au chef Robert Walsh
17 au sujet du statut de la GRC dans l'Association des chefs de police de la Nouvelle-
18 Écosse.

19 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1992.

20 **--- PIÈCE No. 1992**

21 (COMM0058840) lettre en date du 10 mai 2022 de Brenda
22 Lucky, la commissaire de la GRC au chef Robert Walsh au
23 sujet du statut de la GRC dans l'Association des chefs de
24 police de la Nouvelle-Écosse.

25 **Me RACHEL YOUNG** : COMM0058845, en date du 10 mai 2022,
26 des points... des notes d'allocation de la GRC au sujet de vote dans le cadre de
27 l'Association provinciale des chefs de police de la Nouvelle-Écosse.

28 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1993.

1 **--- PIÈCE No. 1993**

2 (COMM0058845) notes d'allocation de la GRC au sujet de
3 vote dans le cadre de l'Association provinciale des chefs de
4 police de la Nouvelle-Écosse, daté du 10 mai, 2022

5 **Me RACHEL YOUNG** : COMM005884, le 13 mai 2022, lettre au
6 sujet du statut d'adhésion dans l'Association provinciale des chefs de police de la
7 Nouvelle-Écosse.

8 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1994.

9 **--- PIÈCE No. 1994**

10 (COMM005884) lettre au sujet du statut d'adhésion dans
11 l'Association provinciale des chefs de police de la Nouvelle-
12 Écosse, daté due 13 mai, 2022

13 **Me RACHEL YOUNG** : Sur les alertes publiques, on a entendu dire
14 le mois passé que les polices d'Halifax... la police d'Halifax a demandé d'avoir accès
15 pour faire des alertes directes tandis que les autres services municipaux n'ont pas
16 demandé l'accès direct.

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, d'accord. Ce programme, En Alerte,
18 a toujours été géré par le Bureau de la gestion des urgences et ça marche bien. Mais je
19 ne peux pas parler pour les chefs, mais l'offre nous est venue, nous est parvenue
20 d'avoir un accès direct et on ne l'a pas acceptée parce qu'on trouvait que le système
21 fonctionne bien tel quel.

22 Mais il y aurait de nouvelles formations à faire pour les répartiteurs,
23 il y aurait des exercices, des équipements qu'il faudrait acheter et on trouvait que ce
24 n'était pas quelque chose qu'on voulait assumer. Donc, on trouvait que le système
25 fonctionnait bien tel quel; on n'avait pas besoin de le faire.

26 **Me RACHEL YOUNG** : Si le Service de police de Truro devait
27 demander une alerte du Bureau de gestion des urgences, qui demanderait cette alerte
28 chez vous?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors normalement, présentement, c'est
2 moi-même, le chef adjoint et l'inspecteur Smith qui ont l'autorité de demander cette
3 alerte par le biais du système En Alerte.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, comment est-ce que ça fonctionne?
5 Qui devez-vous appeler et quels renseignements devez-vous leur donner?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : On appelle leur agent de service ou leur
7 radio CB – je ne sais pas qui répond à l'appel de leur côté, mais on a un numéro NIP
8 qui nous identifie comme des gens qui sont autorisés de demander l'alerte. Ce NIP est
9 spécifique aux trois individus que je viens de nommer. Donc, nous sommes prêts à
10 prouver pour autoriser des alertes à Truro. On peut donc soumettre des alertes et ils
11 l'émettent.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Et donc, vous dites que la radio...

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Pardon, pas CB, mais Shubenacadie,
14 c'est la radio du bureau de communication de terrain. Alors, on a toujours appelé
15 comme cela?

16 **Me RACHEL YOUNG** : Oui, c'est ça, je voulais m'assurer de la
17 nomenclature. Donc selon vous, si la réponse est différente avant ou après les
18 évènements, est-ce qu'un tireur actif à Truro serait une raison de demander une
19 alerte?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est une urgence et ça dépendrait
21 de beaucoup de variables, bien sûr, mais oui, c'est une urgence, absolument.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que la réponse aurait été différente
23 avant ou après avril 2020?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non non.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Si le Bureau de gestion des urgences
26 devait vous appeler au sujet d'une urgence qui se passait à Truro pour demander si
27 vous voulez avoir une alerte, comment est-ce que cela affecterait votre décision, si oui
28 ou non demander une alerte?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors, si les experts nous disent que ça
2 serait bien de le faire, alors je pense que oui, on le ferait.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Avant et après les pertes massives, est-ce
4 que vous ou d'autres ont été formés sur les situations qui exigent une alerte?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Une formation formelle, non – mais je
6 connaissais le système d'alerte par le biais de l'organisation de gestion régionale des
7 urgences. Ça a été donc... chaque région de la Nouvelle-Écosse a son propre bureau
8 et donc, c'est composé de représentants de la ville de Stewiacke, de la ville de Truro et
9 le comté de Colchester. Nous avons aussi le poste de commandement à Bible Hill; c'est
10 eux qui gèrent les urgences locales. Donc si jamais il y a une urgence locale – bon, ça
11 pourrait être par exemple une inondation localisée ou des pannes de courant qui
12 affectent le coin de Colchester, le secteur de Colchester et Truro et donc, c'est là qu'on
13 activerait notre bureau d'urgence local. Et si jamais ça devenait une urgence plus
14 grande, alors à ce moment-là, ça serait au bureau provincial d'activer ses ressources.

15 Donc moi, je connaissais déjà le système En Alerte à cause de
16 cette implication. Donc, ce sont les... le bureau local comprend des représentants des
17 différents services municipaux. Nous nous réunissons et on fait des activités sur une
18 base régionale.

19 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a eu des conversations sur
20 les alertes depuis l'évènement? Est-ce qu'il y a eu des réunions auxquelles vous avez
21 participé?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, il y a eu beaucoup de réunions,
23 probablement plus de réunions sur En Alerte que pendant toute ma carrière. J'ai
24 participé à plusieurs des conversations initiales, mais le gouvernement a demandé un
25 représentant des chefs de police de Nouvelle-Écosse et ça a demandé de se présenter
26 volontaire. Ils ont choisi quelqu'un d'autre que moi et donc, cette personne-là fait
27 rapport sur ce qui se passe. C'est la chef Cecchetto qui était... qui a assumé cette
28 responsabilité. Elle est à la retraite maintenant.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous savez pourquoi elle a été
2 choisie et pas vous?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, je ne sais pas.

4 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a eu des changements quant
5 au fonctionnement des messages d'alerte?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Des changements? Mmm, pas tellement.

7 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'il y a eu des formations sur la
8 formulation des messages, par exemple ou la rédaction?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors, je sais qu'il y a eu des discussions
10 au niveau du comité provincial sur les messages et il y a toujours eu un certain nombre
11 de caractères, on ne pouvait pas écrire un tome, mais le message est limité à un
12 nombre maximal de caractères. Mais je sais qu'on a discuté de la possibilité de mettre
13 notre en-tête sur des messages pré-écrits. Et au niveau provincial aussi, on avait parlé
14 de cette possibilité. Je ne siège pas sur les comités, donc je ne sais pas quelles ont été
15 les discussions.

16 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, vous parlez des messages pré-
17 formulés pour les situations, disons, type. Est-ce que vous avez rédigé ces textes?

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non – on en a discuté, mais on ne l'a pas
19 encore fait, on n'a pas eu un financement pour ça.

20 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que vous avez déjà demandé des
21 alertes au Bureau de la gestion des urgences? Quand et pourquoi?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il y avait un enfant disparu en 2020 et on
23 a demandé une alerte, qu'on a publiée à cette époque. Mais l'alerte n'a pas répondu
24 aux critères d'En Alerte, mais ils l'ont fait. Il y a deux types d'alertes : c'est une alerte
25 intrusive qui se rend à tous les abonnés et ensuite, comme on a vu récemment avec les
26 tempêtes – donc, vous recevez cela par le biais de votre cellulaire. Et ensuite, il y a les
27 alertes non intrusives, qui vont être publiées sur les plateformes de médias, plateformes
28 de médias sociaux et les médias.

1 **Me RACHEL YOUNG** : Donc une alerte intrusive, c'est ça?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça.

3 **Me RACHEL YOUNG** : Et quelle a été la raison pour laquelle cette
4 alerte n'a pas qualifié?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est à cause de la situation de l'enfant.

6 **Me RACHEL YOUNG** : Pouvez-vous clarifier?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Donc, les gens... il y a deux programmes
8 différents : En Alerte et Alerte Amber – donc, ça, c'est quand il y a la possibilité qu'un
9 crime ait été commis. Dans ce cas-ci, il n'y avait pas un crime, donc ils ont dit « On ne
10 peut pas faire une alerte Amber, ça ne répond pas aux critères non pas... non plus aux
11 critères d'En Alerte ».

12 **Me RACHEL YOUNG** : C'est parce que l'enfant était disparu, c'est
13 ça?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Perdu.

15 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce qu'on a trouvé l'enfant?

16 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, toujours pas.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Si vous vous trouviez dans une situation où
18 vous songez à demander une alerte, est-ce que vous songerez à l'impact du système
19 9-1-1 et si oui, comment?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est une bonne question. Si on était au
21 niveau où il fallait mettre une alerte publique pour une opération policière, c'est une
22 situation de haut niveau. Donc, la sécurité du public est essentielle; c'est une situation
23 de vie ou de mort. S'il y a un niveau où il y a beaucoup de choses... je pense que l'acte
24 du système 9-1-1 serait pour moi pas l'essentiel.

25 **Me RACHEL YOUNG** : Alors, est-ce que vous savez comment
26 minimiser l'impact d'une alerte sur le système 9-1-1 – par exemple, prévenir qu'il y ait
27 trop d'appels 9-1-1?

28 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors, je pense qu'il faut qu'il y ait un volet

1 de formation; quand il y a une nouvelle loi, une nouvelle modification, on voit des
2 campagnes sur les médias sociaux, les publicités. Peut-être que c'est quelque chose
3 auquel la province songe. Et aussi, dans le message, on dit « N'appellez pas le 9-1-1 »,
4 mais je sais que les gens vont le faire quand même, mais peut-être moins. C'est
5 comme n'importe quoi : quand il fallait commencer à mettre des ceintures de sécurité,
6 bon, il fallait faire des campagnes de sensibilisation – même chose dans ce cas-ci.
7 Donc, quand il y a des alertes comme ça, des alertes policières, n'appellez pas le 9-1-1;
8 peut-être établir une autre ligne. Donc, il y a probablement des façons de minimiser
9 l'impact sur 9-1-1. On ne peut pas prévenir tout appel à 9-1-1, mais l'idée des alertes
10 est de faire répandre l'information à un maximum de personnes. Si les gens appellent
11 l'information, ça serait ça aussi.

12 **Me RACHEL YOUNG** : Je veux comprendre : quand vous dites un
13 volet de formation, vous parlez de l'éducation ou la sensibilisation du public en prévision
14 d'une urgence?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, une campagne provinciale du Bureau
16 de gestion des urgences.

17 **Me RACHEL YOUNG** : Donc, au moment de l'alerte, dans le
18 message, on peut dire « N'appellez pas le 9-1-1 ». Est-ce qu'on peut offrir une autre
19 option comme un numéro d'urgence qui n'est pas le 9-1-1?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, mais il y a une limite aux caractères
21 qu'on peut mettre dans le message.

22 **Me RACHEL YOUNG** : Est-ce que le Service de police de Truro
23 pourrait le faire?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : On pourrait utiliser notre numéro
25 d'information générale, mais cela créait aussi des problèmes de dotation de personnel
26 pour cela. Donc, d'une manière ou d'une autre, il y a aura un impact. Mais il faut
27 soupeser la sécurité du public et l'impact. Si vous êtes à un niveau où vous songez à
28 mettre, à émettre une alerte provinciale policière pour un évènement de nature

1 policière, c'est quelque chose d'assez grave.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Commissaire, les enquêteurs de la
3 Commission ont interrogé tous les chefs de la province ou ils vont le faire et aussi, les
4 fonctionnaires de la GRC. Ce ne sont pas tous ces gens qui vont témoigner devant
5 vous, mais on a les transcriptions de ces interrogatoires et donc, je voudrais déposer en
6 preuve les transcriptions des interrogatoires.

7 Nous avons déjà écouté la cheffe Ceccheto, qui a été interrogée
8 parce qu'elle prenait la retraite dans quelques jours, avec le chef entrant James Butler.
9 Ça, c'est 0015891, qui est déjà déposé en preuve P001031. Ça, vous l'avez déjà.

10 Ensuite, il y a quatre autres à ajouter. Il y a 0058816, c'est la
11 transcription de l'interrogation avec le chef Howard Dunbar de Westville.

12 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1995.

13 **--- PIÈCE No. 1995**

14 (COMM0058816) Transcription de l'entretien avec le Chef
15 Howard Dunbar de Westville

16 **Me RACHEL YOUNG** : COM005225, c'est Stephen Chisholm de
17 New Glasgow.

18 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1996

19 **--- PIÈCE No. 1996**

20 (COMM0058525) Transcription de l'entretien avec le Chef
21 Stephen Chisholm de New Glasgow

22 **Me RACHEL YOUNG** : 00556390, entrevue avec Scott Feener,
23 chef Scott Feener de Bridgewater.

24 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1997

25 **--- PIÈCE No. 1997**

26 (COMM0056390) Transcription de l'entrevue avec le Chef
27 Scott Feener de Bridgewater

28 **Me RACHEL YOUNG** : 00551442, chef Dwayne Pike de Amherst.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 1998.

2 **--- PIÈCE No. 1998**

3 (COMM0051442) Transcription de l'entretien avec le Chef
4 Dwayne Pike of Amherst

5 **Me RACHEL YOUNG** : Et Commissaires, vous avez déjà décidé le
6 9 mars 2022 que vous allez faire témoigner Darren Campbell, Chris Leather, Lee
7 Bergman et Brenda Lucky de la GRC et les avocats de la Commission vont déposer en
8 preuve les pièces, ces documents au fur et à mesure.

9 Puis-je parler à Madame la registraire un instant?

10 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Oui.

11 **(COURTE PAUSE)**

12 **Me RACHEL YOUNG** : Nous avons un autre numéro de pièce que
13 l'on peut... que l'on doit corriger, mais ça, on le fera après la pause.

14 Merci, Chef MacNeil, ce sont les questions que j'avais pour vous.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci beaucoup, Chef MacNeill,
16 merci beaucoup d'être venu. On apprécie beaucoup.

17 Maintenant, on va prendre la pause dîner jusqu'à 13 h 30 et
18 pendant cette période, notre avocat va se réunir avec les avocats des participants pour
19 confirmer si d'autres questions vous seront posées et donc, on vous demande de rester
20 des nôtres jusqu'à ce que toutes ces questions auront été posées.

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, d'accord.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Donc, pause jusqu'à 13 h
23 30.

24 **--- La séance est suspendue à 11 h 55**

25 **--- La séance est reprise à 13 h 36**

26 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Bienvenue à nouveau.
27 Les procédures sont en cours.

28 **Me RACHEL YOUNG** : Merci, Commissaire. Les points que j'ai du

1 caucus, donc il y aura quelques questions de la part des conseillers des participants et
2 ils ont établi leur propre ordre. Je vais donc les laisser reprendre à ce moment-là avec
3 le chef David MacNeil.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci encore une fois, Chef ; je
5 peux rapporter que le conseiller a rencontré... le conseiller de la Commission a
6 rencontré les représentants des participants, donc il y aura plus de questions pour vous.
7 Il y a cinq conseillers qui vont vous poser des questions.

8 Donc, on va commencer avec Madame Nijhawan et je voudrais
9 demander à chacun des avocats de poser des questions à tour de rôle.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NASHA NIJHAWAN :**

11 **Me NASHA NIJHAWAN** : Bon après-midi, chef MacNeil. Excusez-
12 moi, ma voix est un peu rauque aujourd'hui. Mon nom est Nasha Nijhawan, je suis de la
13 Fédération de police nationale et je représente ici les membres de la GRC. Donc on va
14 commencer avec tous ceux qui étaient sur le terrain le jour des pertes massives, donc
15 j'ai des questions pour vous.

16 Je voudrais commencer par confirmer que vous êtes... vous avez
17 eu la chance, avant de venir aujourd'hui, vous avez eu l'occasion de revoir toutes les
18 notes afférentes, c'est-à-dire les enquêteurs des pertes massives? On parle du 31 août.
19 Vous confirmez cela? Il y avait quelques détails?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne dirais pas tous les détails, mais j'ai
21 eu à revoir tout ça.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, y a-t-il des points que vous
23 voudriez corriger ou apporter des corrections sur la base de la révision que vous avez
24 eue?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

26 **Me NASHA NIJHAWAN** : Avez-vous... êtes-vous à l'aise... vous
27 connaissez bien le travail de la Commission, tout ça?

28 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non – en fait, pour être honnête, c'était

1 très perturbant. Ma femme était à Colchester et donc, toute ma belle-famille vit là-bas,
2 donc c'était un peu difficile et j'ai trouvé ça très perturbant quand même.

3 **Me NASHA NIJHAWAN :** Oui, c'est très difficile pour pas mal de
4 personnes, je comprends parfaitement cela. Il y a un document de base qui est relatif à
5 l'implication de la police de Truro. Avez-vous eu la chance de le revoir?

6 **CHEF DAVE MacNEIL :** Oui.

7 **Me NASHA NIJHAWAN :** Et donc, pour ce qui est de votre
8 représentation, est-ce qu'il y avait quelque chose qui était présenté dans ce document
9 qui vous a permis de vous arrêter un moment pour... il n'y a rien de nouveau pour
10 vous?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, je ne pense pas.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, rien de ce document qui vous a
13 incité à apporter des changements par rapport à ce qui est mentionné?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Rien.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** D'accord. Donc, si je me réfère... je fais
16 référence, donc, laissez-moi savoir et on va trouver les références pour vous pour qu'il
17 y ait d'autres informations dans ce sens. Donc, j'imagine rien de...

18 Donc, je comprends que, en parlant de votre entretien avec le chef
19 de commandement du service de police de Truro, donc je comprends qu'il y avait trois
20 officiers séniors, donc vous et l'inspecteur Smith qui est l'officier en charge de Truro et
21 c'est aussi l'inspecteur ou l'officier qui est en charge de la répartition.

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, c'était typiquement les vendredis
24 et lorsqu'il n'est pas en service, donc, ça serait le superviseur qui va reprendre les
25 rênes?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

27 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais vous les appelez comment?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est le chef.

1 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, le 19 avril, si j'ai bien compris,
2 c'était un autre officier qui était en service ce jour-là?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

4 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, il agissait en tant que
5 superviseur aussi?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, notre chef qui est le sergent d'état-
7 major, donc le sergent, et là... et avec le caporal.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, dans la matinée du 19 avril, parce
9 qu'il n'y avait... le sergent ne travaillait pas ce jour-là.

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, parce que nous avons échangé ça en
11 raison de... c'est vrai que c'était le superviseur qui était en charge.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et ces officiers, on les appelle les
13 « membres », n'est-ce pas?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** On va utiliser votre terminologie. Donc,
16 ces officiers de police étaient les superviseurs qui rapportaient au chef.

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça. Lorsque... ben, en fait, oui, il
18 sont... ce sont eux, les patrons lorsque le superviseur n'est pas là.

19 **Me NASHA NIJHAWAN:** D'accord. Donc, ils sont sous sa
20 responsabilité directement?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

22 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, maintenant, l'inspecteur qui répond
23 aux...

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Donc, on est un service plus petit, donc
25 tout doit passer par l'inspecteur, donc typiquement ils passent par moi.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, vous trois, vous étiez les membres
27 d'une même équipe, n'est-ce pas? Et donc, vous étiez en charge. Bon, c'est-à-dire pour
28 superviser une patrouille, ça peut être vous?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, tout à fait, au sein de la communauté.
2 D'habitude, c'est l'adjoint, mais on...

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, le 19... pardon, le 18 avril dans la
4 matinée, vous étiez chez vous à Truro. Le chef adjoint était en dehors de la ville aussi?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et l'inspecteur Smith était disponible.
7 Donc, comment vous communiquiez? C'est-à-dire est-ce qu'il y avait possibilité de
8 communiquer avec ceux qui étaient sur place et d'autres qui ne sont pas là?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, on le fait. Donc, les premiers appels,
10 c'est avec l'inspecteur Smith, donc on écrit ça sur le tableau quelque part lorsque les
11 chefs sont en dehors de la province.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, il ne devrait pas être de confusion
13 pour les... par exemple, pour ce qui est... parce... par rapport à ceux que l'on doit
14 appeler.

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** [Non interprété]

16 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et comment le contact se fait? C'est par
17 téléphone, par texto? Comment vous recevez les communications?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Typiquement, c'est par un appel
19 téléphonique, puis je communique aussi avec les inspecteurs de façon aussi plus
20 formelle.

21 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, ça, c'est 7 jours sur 7?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et parmi les trois officiers supérieurs, est-
24 ce que, si j'ai bien compris, vous êtes tous qualifiés pour être des commandants?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est bien ça.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, personne n'a...

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas pour le CPC. Donc, nous avons la
28 direction, nous avons eu des officiers avant.

1 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et pour ce qui est de la formation du
2 GTI?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, c'est le système de... c'est le
4 commandement du système.

5 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, pas la police en particulier.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** L'inspecteur Smith a suivi une formation
7 de par, c'est-à-dire, sa formation militaire, et donc, pas à... je ne sais pas pour ce qui
8 est de la police.

9 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, je comprends par votre entrevue
10 qu'il n'y a pas de questions... y'a pas question, donc c'est le service de police de Truro
11 qui a la juridiction par rapport à la région de Truro.

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, c'est pas un projet conjoint,
14 n'est-ce pas?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est-à-dire ça serait l'agence de la
16 juridiction, mais on le fait parce que, typiquement, il y a une agence par juridiction.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, la police Truro va superviser, va
18 être en charge de ce qui se passe à Truro. Et je pense que vous avez très clair dans
19 vos déclarations – et, s'il vous plait, dites-moi si je ne me trompe pas –, pour la réaction
20 de la GRC à l'intérieur de Truro, et donc...

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. En fait, on leur a demandé d'avoir
22 plus de points particuliers, donc il était question d'organiser ce qui se passait dans la
23 ville et il était important de savoir qui faisait quoi.

24 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, c'était vous qui étiez en charge de
25 la police de Truro.

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

27 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, par exemple pour Bible Hill, pour
28 certains membres de Bible Hill, Bible Hill, si vous aviez besoin d'aide, donc c'est-à-dire

1 s'ils ont besoin d'aide, ils vont faire aff... demande à vous, n'est-ce pas?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, vous ne prenez pas de
4 directives de personne d'autre à l'intérieur de Truro.

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est correct.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, il n'y a pas d'autori... c'est-à-dire
7 les inspecteurs ou les officiers supérieurs n'ont pas d'autorité sur vous?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Exact.

9 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, pour ce qui est du 19 avril, c'est
10 clair qu'ils vont aider les juridictions de GRC. Et donc, pendant les pertes massives,
11 pensez-vous qu'il y avait eu des ambiguïtés par rapport à la responsabilité des policiers
12 à Truro? C'était vous le responsable?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

14 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, on comprendrait qu'il y a des
15 attentes par rapport à la GRC de la police de Truro.

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est correct, oui.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ça ne serait pas à la GRC c'est-à-dire de
18 vous donner, ou de vous orienter, ou de dire ce qu'il y a lieu de faire.

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est un peu une question difficile à
20 répondre. C'est... en général, au jour le jour, ils ne voudraient pas... ils ne vont pas
21 nous donner des ordres à nous dire qu'est-ce qu'il y a lieu de faire, ils vont nous
22 demander, mais c'est plutôt demander plutôt que justement orienter ou diriger.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je dirais qu'à n'importe quel jour, donc,
24 ça va dépendre de vous en tant que chef de la police de déterminer la police, c'est-à-
25 dire qu'il y a du lieu du travail de la police à Truro.

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

27 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je voudrais parler un peu de la formation
28 et sur les équipements, de la formation de vos membres. Donc, lors de l'entretien, vous

1 aviez parlé d'équipement, c'est-à-dire des équipements qui seraient mis à la disposition
2 des membres, il n'était pas clair dans la réponse que... est-ce que chaque gendarme
3 de Truro aurait un équipement?

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je dirais qu'il y a une douzaine, donc
5 chacun des véhicules, c'est-à-dire chacun des membres de la police a son gilet pare-
6 balles, ils ont tout ce qui concerne la balistique, les carabines et tout ça.

7 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ah, d'accord. Donc, c'est mis à la
8 disposition de tous les membres, n'est-ce pas?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Donc, en fait, c'est une entrée, c'est le
10 niveau entré, et les autres, c'est la même question, ils vont porter la même chose.

11 **Me NASHA NIJHAWAN:** Qu'est-ce qu'il en est des carabines? Est-
12 ce que c'est tout le monde qui est muni de carabines? Et chacun prend une carabine?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, et ils sont, bien sûr, équipés par des
14 patrouilles, des carabines de patrouille, les armes sont dans les véhicules.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, lorsque les véhicules...

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est la même chose, comme les auto-
17 patrouilles de la GRC, ils ont des carabines.

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc ça, c'est la connaissance dont vous
19 avez... que vous détenez au sujet de la GRC.

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Si vous me demandez si les fusils étaient
21 chargés ou pas?

22 **Me NASHA NIJHAWAN:** Non, je voudrais... je dirais entre les
23 quarts de tour.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'était les quarts de travail. C'était un peu
25 difficile, vous savez, ça se passe sur 7 jours sur 7, (inintelligible) 24, donc si les
26 véhicules vont aller, c'est clair que lorsque le véhicule n'est pas en service, les armes
27 ne sont pas dans le véhicule. Lorsque j'arrive à 6 heures le matin, je vais m'assurer que
28 tout l'équipement est là, et donc... je ne sais pas si c'est ça que vous me demandez,

1 donc...

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, chaque officier qui va reprendre le
3 tour de travail ou le quart de travail...

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y a une vérification qui se fait avant le
5 prochain ou le quart de travail suivant qui se fait.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc, on peut s'attendre à ce que
7 n'importe quel officier de patrouille a accès à des carabines, n'est-ce pas?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** [Non interprété]

9 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc, pour ce qui est de la formation, il
10 y a des informations dans le dossier qui concernent l'information des officiers. Est-ce
11 qu'ils font de la formation DRAI en fonction d'un scénario?

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** La province de Nouvelle-Écosse, du côté
13 municipal, ils offrent des sujets de recours à la force à chaque année. L'année
14 prochaine, ça pourrait être la formation DRAI ou le déploiement rapide, ça peut être
15 différents libellés, mais c'est la même chose, l'usage du bâton, le Capsicum, c'est
16 comme ça qu'on fait notre formation. Le ministère de la Justice indique aux services
17 policiers, « voilà les trois sujets que vous devez couvrir cette année », c'est ce qu'on
18 fait.

19 **Me NASHA NIJHAWAN:** Peut-être (inintelligible) des formations de
20 tireur actif dans votre scénario? Est-ce que vous avez fait des exercices de table?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** On en a fait dans les réunions de sergents,
22 on a certainement repassé des scénarios de tireur actif et des politiques en matière de
23 tireur actif.

24 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que c'est en avril 2020?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Avant avril 2018, c'est la dernière fois
26 qu'on en a fait avec les superviseurs, mais on l'a fait depuis.

27 **Me NASHA NIJHAWAN:** Quand vous regardez la formation qui
28 était disponible avec vos agents de police disponibles les 18-19, voyez-vous des

1 lacunes au niveau du protocole ou vous pensez qu'ils étaient complètement bien
2 entraînés, complètement bien équipés pour les évènements?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

4 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je comprends de...sur la soirée du 18
5 avril, vous vous êtes déjà entendus que le sergent Hickox était de service comme le
6 membre le plus haut placé, haut gradé, il a été remplacé par le caporal Cormier, et vous
7 avez déjà dit que les agents de police haut gradés sont disponibles à ces membres-là.

8 Sergent Hickox a fait un entretien auprès de la Commission des
9 pertes massives où il s'est décrit dans son rôle comme le superviseur de quart de
10 travail en assumant le rôle de gestionnaire de risques. Vous connaissez ces termes-là?
11 Est-ce que c'est un terme utilisé au sein de votre service policier?

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas d'habitude.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que c'est une analogie au poste
14 de la GRC?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas à quoi il fait référence. C'est
16 pas ma déclaration.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Le sergent Hickox se décrit comme le
18 gestionnaire de risques lors du quart de travail, qu'est-ce que ça signifie pour vous?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je pense que ce qu'il voulait dire, c'est
20 juste mon opinion en tant que sergent, quand moi je faisais cette tâche-là, ma tâche
21 c'est de traiter les renseignements qui rentrent dans le service policier pour s'assurer
22 que nos décisions sont bien motivées, que nos agents de police travaillent de façon
23 sécuritaire et qu'on protège la communauté. Peut-être c'est ça qu'il voulait dire.

24 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, c'est quoi le rôle de qui de
25 déterminer s'il fallait davantage de dotation de personnel?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Le sergent sur le quart de travail, les
27 superviseurs ont l'autorité de faire la décision s'ils exigent davantage d'agents de police
28 pour qu'ils rentrent, ils feraient savoir cela à l'inspecteur ou au chef adjoint, et je dois

1 faire intervenir x nombre de ressources.

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et est-ce que ça se passera? Si le
3 superviseur du quart de travail évalue les besoins des services policiers, ce qui
4 (inintelligible) pour protéger Truro à tout moment et dans toutes circonstances, seriez-
5 vous d'accord qu'il y a énormément de circonstances pendant lesquelles il est approprié
6 qu'ils fassent intervenir un agent mieux haut gradé dans le processus?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, ça pourrait bien déterminer le
8 processus.

9 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, quel genre de situation mériterait
10 de faire intervenir un agent plus haut gradé?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça, il faudrait que ce soit un incident grave
12 hors du normal, si les (inintelligible) étaient occupés et ils sentaient qu'il y avait un
13 besoin de quelques autres agents de police supplémentaires, ils pourraient faire ces
14 appels-là eux-mêmes. Est-ce que ça répond à votre question?

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Une situation de tireur actif, est-ce que ça
16 exigerait appeler un agent de police haut gradé?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** À chaque fois que vous aurez besoin de
18 faire intervenir une réaction haut grade tactique, et si c'était dans notre compétence,
19 oui.

20 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et si c'était pas dans votre compétence?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, il faudrait considérer toute la
22 situation et considérer.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Si on donnait un BOLO qu'il y avait un
24 homme armé, un suspect armé dangereux, et que ce suspect là était... faisait le sujet
25 d'une enquête sur... est-ce que cela... et qu'il pourrait être perdu dans la province, est-
26 ce que cela exigerait de faire appeler...

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** [Non interprété]

28 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et si la dernière fois qu'on a vu l'homme

1 armé et dangereux dans le comté de Colchester, est-ce que ce serait votre opinion?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas forcément. Colchester, c'est un
3 immense territoire géographique. Un homme armé dangereux, on peut l'arrêter pour
4 homicide dans le Colchester. C'est pas quelque chose qui déclencherait appeler les
5 agents de police hauts gradés. Pas forcément, non. Pas forcément.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Dans la nuit du 18, le sergent Hickox n'a
7 pas appelé un agent de police plus haut gradé, et il est sorti de son quart de travail, il a
8 transféré son commandement au caporal Cormier sans avertir qui que ce soit au-delà
9 de son grade. Est-ce que c'est juste, ça?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, en fonction des renseignements qu'il
11 avait ce soir-là, il n'a pas décidé de faire une demande... demander les agents hauts
12 gradés.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce qu'on aurait dû, pensez-vous, faire
14 appeler un officier haut gradé?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas en fonction des renseignements que
16 nous avons au cours... pendant la nuitée.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Vous ne pensez-vous que l'inspecteur
18 Smith aurait dû être impliqué?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas pendant la nuitée.

20 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et quel renseignement aurait justifié faire
21 intervenir un agent de police haut gradé, un officier haut gradé?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben, si la GRC nous avait demandé de
23 faire quelque chose, fournir des agents de police pour un périmètre extérieur et
24 secondaire, là, je présume qu'un officier haut gradé aurait été impliqué, mais il n'y a pas
25 eu une telle demande.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que vous parlez de faire quelque
27 chose à l'extérieur de la ville de Truro?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je dirais à l'extérieur de la ville de Truro.

1 Les renseignements que nous avons, c'était centré à Portapique. Il n'y avait pas
2 d'indication pour la nuit que ça venait sur notre domaine, il n'y avait pas aucune
3 indication dans la nuitée que ça pouvait avoir un impact sur notre zone.

4 **Me NASHA NIJHAWAN:** C'est ça votre preuve?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ce que je pensais.

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, je veux arriver à comprendre
7 comment le service de police de Truro rassemble les renseignements et comment il
8 achemine les renseignements vers les agents.

9 Vous avez un petit bureau de répartition et le bureau de répartition,
10 ce n'est pas un centre d'appels de conférence, pas de communication pour la Sécurité
11 publique. Ça signifie que les appels 9-1-1 ne se rendent pas directement à votre centre
12 de répartition.

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ils se rendent à un des centres d'appels
14 provincial, y'en a un à Halifax, à Canfield et à (inintelligible), et à l'époque c'était sur la
15 rue Prince à Truro. Alors, les appels se rendent à la STO de la GRC et si c'est une
16 question à la GRC, si ça relevait de Truro, cet appel sera acheminé vers l'acheminéur,
17 à le répartiteur qui agissait à la fois comme preneur d'appels et répartiteur.

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que vous utilisez le RAO, le
19 système de répartiteur assisté par ordinateur?

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous avons un système de PROS, nous
21 avons un système GPS, mais nous n'avons... nous ne répartissons pas nos voitures via
22 ordinateur.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Cela signifie que les renseignements qui
24 viennent de la répartition vers les agents de police ne rentrent pas dans l'ordinateur
25 dans leur voiture. Alors, la voiture sert à quoi? L'ordinateur de votre voiture sert à quoi?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ils font... c'est pour PROS, ils peuvent
27 faire des rapports, on peut faire des amendes de façon électronique, on peut accéder à
28 JEIN, c'est le système des automobiles et de la province.

1 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ils peuvent recevoir... est-ce qu'ils
2 peuvent recevoir un message en texte de toutes sortes du répartiteur vers leur voiture?
3 Est-ce une façon qu'un répartiteur puisse envoyer un message basé sur le texte à la
4 voiture?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, et nous avons des téléphones
6 cellulaires dans les voitures.

7 **Me NASHA NIJHAWAN:** Désolée, je pose des questions au sujet
8 de l'ordinateur.

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

10 **Me NASHA NIJHAWAN:** Y'a pas de façon que le répartiteur
11 envoie un message par texto à l'ordinateur de la voiture.

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Quand nos agents se rendent à
13 l'ordinateur, ils peuvent accéder à PROS pour des photos, mais que le répartiteur leur
14 envoie quelque chose de façon électronique...

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais l'agent de police dans la voiture
16 peut faire une recherche de PROS eux-mêmes ainsi que le répartiteur. Vous avez
17 mentionné le téléphone cellulaire, c'est un téléphone professionnel?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, y'a des téléphones professionnels
19 dans les voitures.

20 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que ça reste avec la voiture?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, ça restait avec la voiture.

22 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, y'a un téléphone cellulaire dans la
23 voiture qui est attaché à la voiture et c'est de cette manière-là qu'un message par texto
24 peut être envoyé.

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est une possibilité, oui.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que vous le faites souvent?

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas si le répartiteur envoie des
28 textos au téléphone dans les voitures, je ne travaille plus dans les quarts de travail,

1 alors je ne sais plus.

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Non, ça va. Alors, dans le... au niveau
3 des répartiteurs et des patrouilleurs au niveau de l'accès à PROS, ils peuvent avoir
4 accès aux dossiers de PROS de Truro, mais tout dossier de la GRC. À moins que ce
5 soit restreint.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Et vice versa, et la GRC peut également
7 accéder aux nôtres, à moins que ce soit restreint.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** D'après ma compréhension, veuillez me
9 corriger, jusqu'au moment de l'incident jusqu'à février 2021 le canal radio était non
10 chiffré. Il y avait un modèle hybride en fait, il y avait des radios chiffrées pour la section
11 des détectives et notre poste principal était non crypté.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et alors le canal avec lequel la répartition
13 communiquait avec les membres, les agents de police étaient non cryptés. Alors,
14 n'importe qui avec un scanner radio pourrait l'entendre.

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Ça se scanne, mais c'était sur le
16 système TMR provincial, c'est un système numérique, un peu plus difficile qu'il y a bien
17 des années. Oui, c'est certainement quand même possible.

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et vous serez d'accord avec moi que lors
19 d'un incident critique, pour plusieurs raisons c'est important d'avoir la capacité que les
20 agents de police puissent communiquer sur une base cryptée.

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y a des avantages c'est sûr.

22 **Me NASHA NIJHAWAN:** Une des raisons que vous ne pouviez
23 pas faire que vos agents de police fonctionne sur un système crypté à ce stade-là, c'est
24 que les radios portatives ne pouvaient pas accepter un canal crypté, est-ce correct ?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, correct. Vous avez une demi-
26 douzaine qui sont cryptés mais ceux que la patrouille utilisait, oui c'est bien ça.

27 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que c'est juste de dire que vous
28 ne pouviez pas être acheminé ou accéder au canal crypté de la GRC ?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** On peut nous connecter avec les canals
2 [sic] qui sont non cryptés.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Vous aviez une entente avec la GRC à
4 ce stade-là pour accéder à des canals [sic] non cryptés de la GRC, alors si la GRC était
5 préoccupée par le cryptage, lors d'un incident, il y aura aucune façon que Truro se
6 joigne à l'appel.

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben on pourrait utiliser nos six radios avec
8 capable de décryptage, mais on aurait pu.

9 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais pas dans la voiture de patrouille.

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Mais on aurait pu apporter un radio avec
11 nous dans la voiture. Un radio crypté.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** La nuit du 18 et 19 avril, votre répartiteur
13 aurait reçu plusieurs messages d'avis de surveillance par message externe de CPIC.

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Qu'il recevait des avis de surveillance via
15 CPIC ? Oui.

16 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors là nous avons parlé de comment
17 on véhicule le renseignement. Il n'y avait pas de façon d'envoyer ces messages par
18 textos aux voitures, il faudrait que ce soit... il faudrait la saisir elle-même via radio ?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Radio ou téléphone ou saisi via texto, il y
20 avait trois façons de le faire.

21 **Me NASHA NIJHAWAN:** Voilà les trois façons qu'un avis de
22 surveillance qui arrive à la répartition du service de police de Truro pourrait l'envoyer.
23 Est-ce que vous êtes d'accord avec moi qu'il y a un risque de retardement ou mauvaise
24 communication ou... si on lit à haute voix un avis de surveillance plutôt que de l'envoyer
25 par texto.

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben si on le lit à haute voix, je ne pense
27 pas qu'il y ait beaucoup d'occasion pour l'erreur.

28 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et si on n'arrivait pas à l'écrire ?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors ça venait d'un rapport de CPIC.

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Il ne pourrait pas faire référence par la
3 suite, l'agent de police ne pourrait pas faire référence à... à l'avis de surveillance. Ben
4 s'il y avait un problème pour demander une clarification. Alors vous ne pensez pas qu'il
5 y a besoin d'améliorer un BOLO ?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y a une façon directe d'envoyer un avis
7 de surveillance, non c'est via radio.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ça fonctionne très bien pour vous.

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pour nous ça fonctionne très bien.

10 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que vous pensez que ça
11 fonctionnait la nuit du 19 ?

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, je pense que oui.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, je pense que vous avez indiqué ce
14 que le service de police de Truro savait ce soir-là, si les renseignements étaient
15 suffisants. Ça a été une préoccupation de votre part. Je vais passer en revue ce que
16 vous saviez ce soir-là, et explorer votre position à ce sujet. Je vais commencer avec ce
17 que le quart de travail de nuit savait. Alors c'est l'incident initial jusqu'à ce que le
18 sergent Hickox aura relié le commandement au caporal Cormier. Alors d'après ce que
19 je comprends, sergent Hickox a fait un rapport à l'inspecteur Smith le 1^{er} mai 2020,
20 suite aux incidents. Il a souligné son implication comme superviseur ce soir-là. Est-ce
21 que vous connaissez ce document-là ?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je pense l'avoir vu.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** C'était un récit, c'est une pièce dans
24 cette procédure. Est-ce qu'on pourrait le mettre à l'écran, c'est la pièce 1922. Page 2,
25 s'il vous plaît. Il me semble que c'est une lettre ou un rapport qui est envoyé
26 directement à l'inspecteur Smith, le superviseur du sergent Hickox. Alors il présente les
27 discussions qui ne sont pas incluses dans les transcriptions, il remplit des éléments
28 manquants, alors passons à la deuxième page de la déclaration. Alors il repasse

1 certains des renseignements qu'il a vus. Si on peut... plus vers le bas. Le début de
2 l'avant-dernier paragraphe :

3 « Il y a très peu de renseignements au sujet de la
4 gravité de la situation. »

5 Est-ce que vous êtes d'accord avec cet énoncé-là ?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** J'essaie juste de le trouver dans le
7 document.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Première phrase, le deuxième
9 paragraphe.

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça bouge alors veuillez patienter.

11 Là je le vois, oui.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** D'après ce que je comprends, ce rapport
13 de sergent Hickox présente tous les renseignements dont il disposait et là il est arrivé à
14 la conclusion que les renseignements... et en fait c'était très peu d'informations.
15 C'était... on pourrait peut-être dire que ce n'était pas suffisamment d'informations qu'il
16 fasse davantage d'efforts. C'est une déclaration que j'ai vue miroiter dans vos
17 déclarations :

18 « Cette nuit-là le service de police n'avait aucune idée
19 de la gravité des événements. »

20 Et ça, c'est votre opinion aujourd'hui.

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

22 **Me NASHA NIJHAWAN:** Que jusqu'à 6 h du matin, la gravité, la
23 portée des événements n'était pas claire et pas sûre de l'apport du service de police de
24 Truro. Alors, passons en examen les renseignements dont vous disposez. Avant 6 h il y
25 avait trois avis de surveillance de la GRC que votre répartiteur aurait reçus.

26 **(COURTE PAUSE)**

27 **Me RACHEL YOUNG:** Monsieur et Mesdames les Commissaires.

28 Mme Nijhawan, elle demande « ce que vous savez », juste pour spécifier, est ce qu'elle

1 veut dire le service de Truro en général ou chef MacNeil ? Il a déjà dit qu'il n'était pas
2 au courant entre 8 h 30 et 9 h le dimanche et Mme Nijhawan demande pour quelque
3 chose à 6 h du matin.

4 **Me NASHA NIJHAWAN:** Je suis heureuse de clarifier. Je pose des
5 questions au sujet des renseignements disponibles aux agents de police, pour les
6 agents de police qui étaient de service à ce temps-là, et je vous pose ces questions-là
7 en tant que chef de police. Alors vous avez exprimé une opinion que ce n'était pas
8 suffisamment de renseignements pour faire quelque chose, c'est ça l'encadrement dans
9 lequel je pose des questions.

10 Alors d'après ce que je comprends, le répartiteur avait reçu trois
11 avis de surveillance de la part de la GRC, avant 6 h. Ça, c'est pendant le quart de
12 travail de sergent Hickox. Selon votre déclaration, vous n'étiez pas au courant des avis
13 de surveillance jusqu'à ce que l'avis d'événement soit terminé. Avez-vous pu repasser
14 les avis de surveillance à un moment donné ?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** oui.

16 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et vous avez vu représenté dans le
17 document fondamental, alors vous savez de quoi nous parlons. Il y avait trois avis de
18 surveillance. En plus des trois avis de surveillance, qui auraient été relayés au sergent
19 Hickox selon une des méthodes que vous avez décrites, et sa déclaration également
20 qu'il y a eu quelque membres avec les... contact de quelques membres de la GRC
21 d'Antigonish. Est-ce que vous vous rappelez d'avoir vu cela ?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je l'ai vu là-bas en fait.

23 **Me NASHA NIJHAWAN:** Savez-vous que c'est... ce sont des
24 agents qui ont été envoyés d'un autre endroit pour couvrir le comté de Colchester ?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, je ne suis pas au courant de cela.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ça, c'est la preuve devant la
27 Commission, c'est une surprise pour vous. À date jusqu'au... le temps du... il n'y a
28 personne qui couvrirait Colchester. Vous avez reconnu qu'il n'y avait personne... que

1 selon... que vous ne saviez pas.

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ce que Rick avait signalé, c'était pour
3 signaler les proches, mais j'étais à leur merci.

4 **Me NASHA NIJHAWAN:** En plus du contact avec les membres de
5 Antigonish, qui avaient, selon la déclaration du sergent Hickox, on peut le mettre à
6 l'écran de nouveau, qu'il y avait quatre ou cinq pertes. Il y avait également... il avait
7 reçu des renseignements par l'entremise des agents qui étaient affectés à l'hôpital de
8 Truro, qui avaient rencontré les victimes survivantes, les MacDonald et leur famille et
9 certaines des personnes qui venaient pour leur rendre visite, soit comme des proches
10 ou des services sociaux pour les enfants Blair, McCully, dont les parents avaient été
11 assassinés. Alors on savait qu'il y avait des victimes survivantes et les enfants de
12 victimes décédés. On sait qu'il s'agit d'homicides multiples pour obtenir les
13 renseignements dispos au sergent Hickox, les trois avis de surveillance, contacter les
14 membres de la GRC à Antigonish. Il savait qu'il y avait quatre ou cinq personnes qui
15 avaient été assassinées et qu'il y avait au moins une personne qui avait été blessée. Il
16 savait qu'il y avait des maisons incendiées à Portapique, il avait le nom et la date de
17 naissance du suspect. Ça faisait également partie des BOLO qu'on connaissait
18 l'adresse du suspect à Dartmouth. Il avait un dossier SIRP (phon.), qu'il aurait pu...
19 dont il aurait pu faire de la recherche sur, pour obtenir davantage de renseignements. Il
20 comprenait que le suspect était considéré comme un tireur actif qui s'y connaissait bien
21 avec les armes à feu et armé et dangereux. On savait que l'emplacement du suspect
22 pouvait être inconnu, il pouvait être n'importe où dans la province. Il savait que
23 plusieurs véhicules étaient associés au suspect, mais ce n'était pas clair lesquels il était
24 en train de chauffer.

25 Pour moi, on dirait que c'est beaucoup d'informations. Alors quelle
26 information manquait dans les rapports disponibles au sergent Hickox à ce moment-là ?
27 Qu'est-ce qu'il aurait dû savoir ?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne suis pas certain de comprendre

1 votre question. Donc il avait toutes ces informations, et donc...

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** mais vous avez dit qu'il n'avait pas
3 beaucoup d'informations.

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** De l'information sur les matières de notre
5 ressort ?

6 **Me NASHA NIJHAWAN:** Non, sur ce qui se passait.

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, mais, ça n'avait rien à avoir avec
8 Truro jusque là.

9 **Me RACHEL YOUNG:** Encore là, Commissaire, c'est très
10 hypothétique. Je ne sais pas quelles informations... aux informations... lesquelles...
11 quels renseignements sont en cause, mais...

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais donc, vous ne croyez pas qu'il y
13 avait un renseignement manquant que la GRC possédait, c'est ça ? Est-ce qu'on peut
14 dire que...

15 **Me RACHEL YOUNG:** Je ne crois pas que le témoin peut dire ce
16 que la GRC savait. Elle dit que vous saviez tout ce que la GRC savait.

17 **Me NASHA NIJHAWAN:** Peut-être que je peux reformuler la
18 question. Vous avez exprimé l'avis que vous n'aviez pas assez d'information et je parle
19 donc du service de police de Truro. Pour comprendre l'ampleur de la situation. Ou la
20 gravité de la situation. Donc est-ce que vous prétendez que quelque chose a été, vous
21 a été... quelques renseignements vous ont été niés ?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas. Je ne sais pas quelles
23 informations ils avaient.

24 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc finalement vous dites que les
25 renseignements que vous... qui sont apparents pour vous, n'étaient pas suffisants pour
26 dire à votre personnel qu'il y avait quelque chose à faire à Truro à ce moment-là.

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

28 **Me NASHA NIJHAWAN:** C'est ce que vous prétendez.

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est exact.

2 **Me NASHA NIJHAWAN:** Êtes-vous d'accord avec moi que si vous
3 avez une adresse à Dartmouth, qu'il y a la possibilité qu'à Portapique que le tireur est
4 en liberté. Est-ce qu'il serait prudent de s'imaginer qu'il pourrait voyager d'un lieu à
5 l'autre ?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. On s'ima... oui, sauf qu'on
7 s'imaginerait quand même...

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** S'il vous plait. Silence. C'est un
9 processus très difficile. Il faut que l'on ait le respect pour le témoin et pour les avocats.
10 Le respect pour le processus aussi, c'est très important. Tout le monde fait de son
11 mieux. J'insiste que si les gens vont être présents, nous vous encourageons d'être ici,
12 mais il faut préserver le silence dans la salle. Merci.

13 **Me NASHA NIJHAWAN:** Êtes-vous d'accord avec moi, chef
14 MacNeil que le service de police devait, selon la GRC, être à la recherche du suspect ?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça.

16 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc vos membres avaient été informés
17 par la GRC que s'ils devaient entrer dans Truro, que vous devriez donc essayer de
18 l'arrêter.

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui c'est ça.

20 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais donc, il n'y a pas de mystère. Ça,
21 c'est une direction, donc « cherchez cette personne, peut-être que vous allez devoir
22 intervenir. »

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça. Il y avait plusieurs véhicules
24 associés avec lui pendant la nuit, il y avait une Mercedes, il y avait un Jeep, un F-150,
25 aussi la réplique qui n'avait pas été incendiée à Portapique. Donc je pense que les
26 renseignements qui nous arrivaient étaient que bon, on ne savait même pas de quel...
27 au volant de quel véhicule il se trouvait. Donc l'avis de surveillance était que bon,
28 « cherchez cette personne-là, il pourrait être au volant de tel ou tel véhicule et il faut

1 l'arrêter sur une accusation d'homicide. » L'avis de surveillance n'était pas... ne visait
2 pas la police de Truro en tant que telle. Le service de police de Truro en tant que tel.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et donc vous dites que malgré cet avis
4 de surveillance et tous ces renseignements, il n'était pas nécessaire que le sergent
5 Hickox avise l'inspecteur Smith.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est exact.

7 **Me NASHA NIJHAWAN:** Après 6 h, il y a un changement de quart.
8 Il y a M. Cormier qui prend le rôle... qui assume le rôle de superviseur du quart et vous
9 savez donc qu'il y avait un avis de surveillance mis à jour à 8 h 7 du matin. Est-ce que
10 vous...

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça.

12 **Me NASHA NIJHAWAN:** Vous le connaissez ?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, dans les documents fondamentaux.

14 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce qu'on peut voir ce document à
15 l'écran ? Qui est reproduit dans le document fondamental, pièce 1919, paragraphe 45.
16 Désolé, je n'ai pas le numéro de page.

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Vous avez dit le paragraphe 45 ?

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** C'est ça, je crois que c'est aux pages 23
19 ou environ. À la page 23. Donc, je crois que vous nous avez dit que vous n'avez pas vu
20 cet avis de surveillance à ce moment-là, mais c'est celui que votre répartiteur a reçu.
21 Donc vous voyez que le véhicule dans lequel il se trouve a été ajouté, mis à jour, donc
22 c'est à ce moment-là que le service de police de Truro est informé qu'il serait au volant
23 d'un Ford Taurus, voiture numéro 28B11. Donc c'était un avis de surveillance qui a été
24 envoyé à tous les services de police de Nouvelle-Écosse.

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

26 **Me NASHA NIJHAWAN:** Dont Truro.

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça.

28 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc on va poser cette question

1 maintenant. Ça c'est une... ça, c'est un développement assez significatif, n'est-ce pas ?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

3 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc là on a un tireur actif, un tireur actif
4 qui avait été vu en train de mettre des armes à feu dans un véhicule de police marqué,
5 est-ce qu'on a atteint un niveau où il faut aviser le supérieur ?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, il avait été avisé.

7 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais quelle serait la quantité
8 d'information nécessaire pour aviser le supérieur ?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Mais ça dépend des circonstances. Et la
10 personne responsable du quart devrait décider en fonction de son niveau de confort.

11 **Me NASHA NIJHAWAN:** Mais en tant que chef de police de Truro,
12 est-ce que vous vous attendriez à ce que vos membres avisent un supérieur s'ils
13 reçoivent ce genre de renseignements ?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Potentiellement.

15 **Me NASHA NIJHAWAN:** Potentiellement ?

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** Et bien ça dépendrait du supérieur en
17 poste ce jour-là.

18 **Me NASHA NIJHAWAN:** Et votre répartiteur ?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Non, ce n'est pas le rôle du
20 répartiteur, c'est le rôle du supérieur.

21 **Me NASHA NIJHAWAN:** Alors, j'ai compris que cet avis de
22 surveillance n'a pas été envoyé au caporal Cormier avant 8 h 41, donc 34 minutes plus
23 tard.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas.

25 **Me NASHA NIJHAWAN:** Ce sont les données qui se trouvent dans
26 le document fondamental.

27 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Je ne crois pas qu'il conteste ce
28 fait.

1 **Me NASHA NIJHAWAN:** Donc 34 minutes de retard, entre la
2 réception de cette information déroutante et le fait que ce soit communiqué aux
3 membres. Est-ce que l'on aurait pu faire quelque chose ?

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bien, je n'étais pas présent, mais je suis
5 sûr que le caporal Cormier faisait autre chose, il avait probablement des conversations
6 téléphoniques au même moment, mais je ne connais pas tout l'échéancier, la
7 chronologie, parce que je n'étais pas présent.

8 **Me NASHA NIJHAWAN:** Est-ce que cela aurait pu... est-ce qu'on
9 aurait pu l'envoyer par texto immédiatement ?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Mais je ne sais pas s'il a eu une
11 conversation verbale avec lui, donc je ne peux pas le dire, parce que je n'étais pas
12 présent pour voir quelle conversation était en cours. Mais selon le document
13 fondamental, vous serez d'accord avec moi qu'une fois le répartiteur aura communiqué
14 cette information, il a reçu un appel du sergent d'état-major Briers à 8 h 42 et il y a eu
15 un échange entre ces deux personnes et d'autres renseignements ont été fournis.

16 **CHEF DAVE MacNEIL :** C'est exact.

17 **Me NASHA NIJHAWAN :** Vous n'avez pas... vous ne connaissiez
18 pas cela?

19 **CHEF DAVE MacNEIL :** Non.

20 **Me NASHA NIJHAWAN :** Alors, ce qui est arrivé ensuite, c'est que
21 Monsieur Briers a envoyé une photo de l'auteur des faits et de la voiture au caporal
22 Cormier.

23 **CHEF DAVE MacNEIL :** C'est exact.

24 **Me NASHA NIJHAWAN :** Ça, c'est donc une mise à jour intégrale
25 sur ce que la GRC savait juste avant 9 h du matin.

26 **Me RACHEL YOUNG :** Encore là, le témoin ne peut pas dire ce
27 que la GRC savait à ce moment-là. Il faut reformuler la question.

28 **COMMISSAIRE MacDONALD :** Ce n'est pas... c'est évident... en

1 fait, la question ne portait pas sur s'il avait des renseignements.

2 **Me RACHEL YOUNG** : Non.

3 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, je comprends qu'il y avait une
4 interaction entre le chef adjoint Earn et le caporal Cormier ce matin et je ne comprends
5 pas très bien la chronologie aussi de ces interactions parce que vous aussi, vous avez
6 participé. Alors, dans votre inter... lors de votre interrogatoire, vous avez dit que le chef
7 adjoint Earn vous a contacté avant d'avoir des renseignements à part les
8 renseignements qui étaient disponibles au grand public et que suite à cette
9 conversation, il a contacté le caporal Cormier, qui a initié le contact avec la STO. Est-ce
10 que c'est donc la chronologie selon votre recollection?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Eh bien dimanche, j'étais chez moi, donc
12 dimanche matin, le chef adjoint Earn m'a contacté en disant qu'il y avait quelque chose
13 qu'il avait vu sur les médias sociaux sur quelque chose qui se passait à Portapique.

14 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous nous avez dit ce matin que
15 c'était entre 8 h 30 et 9 h du matin. Est-il possible que c'était avant, car le premier appel
16 du caporal Cormier était entre lui et Monsieur Earn.

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je suis sûr que c'était entre 8 h 30 et 9 h.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous dites que le chef adjoint Earn
19 n'avait pas de renseignements avant cela?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas, mais je sais qu'il m'a
21 appelé entre 8 h 30 et 9 h.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et quand il vous a appelé, il n'avait pas
23 de renseignements spécifiques à vous offrir à ce moment-là?

24 **Me RACHEL YOUNG** : Maître Nijhawan, il ne faut pas demander
25 ce qu'un autre... une autre personne savait, mais ce que vous, ce qui vous a été
26 communiqué.

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Et moi, j'ai répondu que ce qu'il avait
28 entendu sur les médias sociaux qu'il y avait un incident à Portapique.

1 **Me NASHA NIJHAWAN** : Est-ce que vous avez eu une mise à jour
2 du chef adjoint Earn après ça?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – après qu’il ait reçu la photo de la
4 réplique; oui, il m’a appelé, il m’a dit que l’inspecteur Smith se rendait au bureau.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Ça, c’était quoi, à quelle heure?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : C’était avant cela parce que j’avais
7 envoyé le courriel à Chris Leather et Monsieur Bergman avant 10 h, donc c’était entre 9
8 h 30 et 9 h 50.

9 **Me NASHA NIJHAWAN** : Afin de bien établir la chronologie, vous
10 avez reçu un texto du chef adjoint Earn qui ne contenait pas de renseignements
11 spécifiques.

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, c’était un appel.

13 **Me NASHA NIJHAWAN** : Ah, un appel. Donc, votre premier
14 contact avec Monsieur Earn était un coup de téléphone entre 8 h 30 et 9 h sans
15 renseignements spécifiques. Ensuite, il vous donne une mise à jour avant 9 h 50 – et ça
16 contient quoi?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Qu’il a envoyé l’inspecteur Smith au
18 bureau pour obtenir davantage de renseignements, que l’évènement se déroulait
19 encore et qu’il a mandaté l’inspecteur Smith d’aller au bureau.

20 **Me NASHA NIJHAWAN** : Est-ce qu’il vous a donné des
21 renseignements sur l’avis de surveillance qu’il avait reçu?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, il a mentionné la réplique de
23 l’autopatrouille.

24 **Me NASHA NIJHAWAN** : Est-ce qu’il vous a envoyé la photo?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

26 **Me NASHA NIJHAWAN** : Ce n’est pas mentionné dans votre
27 interrogatoire, mais vous vous souvenez que vous avez reçu une photo d’une mise à
28 jour du chef adjoint Earn?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : La mise à jour, c'est que c'était
2 l'évènement qui était en cours et qu'il y avait une voiture de police et qu'il envoyait
3 l'inspecteur Smith au bureau.

4 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et après cela, vous avez reçu tous ces
5 renseignements et c'est là que vous envoyez un courriel au surintendant en chef Chris
6 Leader. Merci de m'avoir aidé à clarifier la chronologie.

7 Je crois qu'il est sans conteste que l'auteur était actif ce matin-là et
8 la première fois que la GRC a été informée de son action, c'était à 9 h 42 – c'était donc
9 un point tournant. Avant d'envoyer le courriel à Monsieur Leather, est-ce que vous
10 saviez qu'il a été encore actif ou redevenu actif?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

12 **Me NASHA NIJHAWAN** : Est-ce que vous savez quand le Service
13 de police de Truro a su qu'il était actif à nouveau?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors avant de vous rendre au bureau,
16 est-ce que quelqu'un vous avait dit qu'il était de nouveau actif?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, personne du Service de police de
19 Truro vous a mis... vous a dit qu'il était en fait à nouveau actif?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : Alors, quand vous avez envoyé le
22 courriel à Chris Leather, vous n'aviez pas de renseignements que l'auteur avait été actif
23 ce matin-là? Donc, la mentalité que vous aviez été... que vous aviez, c'était que bon, il
24 y avait quelque chose qui s'était passé la veille et que peut-être que je pourrais vous
25 aider. Vous n'offrez pas à aider dans une situation qui vous semble active?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

27 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et est-ce qu'il y avait un moment avant
28 de vous rendre au bureau que vous avez reçu cette mise à jour?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

2 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, les derniers renseignements... les
3 meilleures informations de votre service étaient les renseignements que vous aviez
4 reçus avant que l'auteur des faits redevienne actif?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est exact.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Du chef adjoint. Et donc, vous êtes chez
7 vous, vous avez reçu ce courriel du surintendant en chef Leather et le document
8 fondamental suggère que vous vous êtes rendu au bureau entre 10 h 25 et 11 h. C'est
9 quand même une grande fenêtre – je vais vous suggérer qu'il y a une carte... non, ce
10 n'est pas une carte, c'est des touches qu'il faut... et c'est là que vous... Est-ce que
11 vous êtes familier avec ce que vous avez dit à la Commission?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je me souviens qu'il y avait un autre
13 agent qui allait au bureau et lui, il a saisi son code, je suis entré avec lui. Je ne veux pas
14 dire que j'étais là à 10 h 42, à 10 h 30 ou à 11 h 07, mais je sais qu'à 11 h 07, je suis
15 revenu dans l'immeuble et j'ai été voir quels véhicules étaient là et je suis rentré. Je ne
16 sais pas quel policier était là, mais c'était quelqu'un d'autre qui était à la porte où
17 justement, moi...

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous pouvez vérifier que
19 quelqu'un d'autre était là. Vous êtes entré dans l'immeuble avec quelqu'un d'autre et
20 vous ne savez pas c'était qui?

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, je ne sais pas si c'était Matthew
22 Part... ça fait deux ans, mais c'était quelqu'un d'autre avec le code. Donc, je ne sais
23 pas à quelle heure je suis arrivé, pour être honnête.

24 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous avez dit lors de votre
25 interrogatoire que la raison de votre entrée n'était pas les renseignements que vous
26 aviez reçus de votre propre service, mais des informations communiquées par votre
27 fille, qu'elle avait vu sur les médias sociaux et c'était donc... c'était un rapport...

28 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, ce n'était pas un rapport – c'était

1 quelqu'un avec qui elle joue au basketball qui disait qu'il y avait eu des coups de feu
2 dans le coin d'Onslow.

3 **Me NASHA NIJHAWAN** : Quel média social?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas, mais c'était une
5 plateforme utilisée par les adolescents – c'est ça que ma fille m'a dit.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous vivez à combien de minutes de
7 la caserne... pardon, du poste de police?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Sept, huit minutes.

9 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et quand est-ce que vous avez quitté
10 l'incident, combien de minutes après avoir entendu... après l'incident d'Onslow, avez-
11 vous quitté votre maison?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Mais ça dépend aussi quand elle a reçu
13 les renseignements; je ne sais pas si c'est à 10 h 15 ou qu'il y avait eu des coups de
14 feu à Onslow. Moi, je trouvais ça très étrange qu'il y ait eu des coups de feu à Onslow
15 quand à 10 h, mon autre membre informateur m'avait dit qu'on avait... on était pour
16 arrêter le suspect à Wentworth. Chris m'avait dit qu'on l'avait cerné à Wentworth.

17 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais les meilleurs renseignements que
18 vous aviez, donc, que vous aviez reçu de Monsieur Leather, est-ce que vous les avez
19 communiqués à d'autres membres de votre service?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, à Monsieur Smith – pas avant d'y
21 arriver.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous avez dit ça à 10 h ?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

24 **Me NASHA NIJHAWAN** : Excusez-moi, donnez-moi quelques
25 minutes. Je pense que vous avez dit que vous aviez reçu une copie du chef adjoint
26 cette matinée?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je pense que je lui ai envoyé un... je
28 pense qu'il m'a envoyé un texto.

1 **Me NASHA NIJHAWAN** : Excusez-moi parfois, je me trompe par
2 accident. Donc, vous êtes en train de nous dire que vous aviez une copie de la photo
3 du chef adjoint?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et il a dit, sinon, pendant l'entretien sur
6 les pertes massives, que ce n'était pas...

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je pense que j'ai la photo de la voiture –
8 bon, c'est vrai que ça fait deux ans, mais je sais qu'il m'a... je pense qu'il m'a envoyé
9 un texto.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc par exemple, lorsque vous aviez
11 conduit de chez vous jusqu'à la vallée et vous étiez à la recherche de cette voiture?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui. S'il m'avait envoyé la photo, mais
13 encore une fois, vous savez, je ne me rappelle pas de tout, ça fait deux ans. Donc, c'est
14 clair qu'il a envoyé une photo; je suis très sûr qu'il a envoyé une photo du véhicule.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Avez-vous entrepris d'autres actions
16 cette matinée avant d'avoir toute la mise à jour des informations par rapport à ce qui se
17 passait?

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : J'avais... la seule information que j'ai
19 reçue, c'était à 10 h du matin; les décisions que j'ai prises étaient sur la base de ces
20 informations.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et donc, vous n'aviez pas recherché
22 d'autres informations de la part des répartiteurs?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je pensais que l'information qui était à la
24 disposition de la GRC était meilleure que celle que j'avais.

25 **Me NASHA NIJHAWAN** : Je pense que peut-être on devrait
26 regarder les courriels.

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc Madame la registraire, peut-être

1 qu'on pourrait voir la pièce 19 (sic), on va descendre, on va passer à la page suivante...
2 je pense que c'est à la page 3 et peut-être qu'on pourrait dérouler vers le... pour aller
3 vers le courriel. « Donc, si Colchester a besoin de tout besoin, de service de police de
4 Truro maintenant, juste laissez-moi savoir. »

5 Ensuite, ça dit qu'il se peut que nous ayons le suspect à
6 Wentworth. Avez-vous vu cette information?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, lorsque je me suis rendu à la station,
8 au commissariat, j'ai vu une mise à jour des informations. Il y avait l'inspecteur Smith et
9 j'ai eu une mise à jour de toutes les informations, justement pour aller récupérer mon
10 équipement et mes choses. Ensuite, il y a eu des conversations, il y avait certains
11 dialogues avec le gendarme et avec l'hôpital. Ensuite, l'officier a appelé donc encore
12 une fois, ça a été transmis par service radio.

13 Ensuite, il a été... on a parlé... on a parlé qu'il y avait une patrouille
14 de la GRC qui circulait puis on a pensé que ça se pouvait que c'était lui. C'était ça les
15 informations que nous avons. Donc, il y avait des informations qui provenaient de
16 différentes sources à ce moment-là, donc on essayait de les diffuser et bien sûr, de
17 savoir c'était... les sources.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : Aviez-vous reçu des informations
19 lorsque vous êtes arrivé à la station de police au sujet de toutes les notifications que le
20 service avait reçues au sujet d'un tireur actif – par exemple, qu'une femme a été
21 abattue, plutôt deux femmes abattues à Debert. Avez-vous reçu cette information?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : J'étais seul dans le bâtiment et puis on a
23 fait appel à nous. Donc, ceux qui étaient au téléphone avec la GRC, donc, on n'avait
24 pas l'opportunité de mobiliser... À ce point, c'était assez fluide, l'information arrivait de
25 façon très rapide à ce moment-là.

26 **Me NASHA NIJHAWAN** : Vous avez agi sur la base des
27 informations comme celles que... par exemple, au sujet du suspect, que vous n'aviez
28 pas cherché d'autres informations en ce sens.

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Lorsque je suis arrivé au bureau, vous
2 voulez dire? Je viens de vous l'expliquer; quand j'étais au bureau, il était question des
3 informations, c'était les décisions que j'ai prises sur la base des informations que j'avais
4 reçues.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et les autres informations?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je n'avais pas d'autres informations.

7 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et lors de votre entretien, vous avez dit
8 que les décisions que j'ai prises pour le reste de la journée étaient sur la base de ce
9 courriel. Vous avez aussi déclaré que vous aviez... que vous pensiez que c'était fini,
10 que c'était terminé. Vous seriez d'accord avec moi que le Service de police de Truro,
11 que vous recevez de l'information et que c'était pas fini?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – le courriel nous disant que les
13 officiers étaient à l'hôpital, je pensais que c'était lui, donc j'ai reçu un courriel et il
14 pensait qu'ils l'avaient abattu à Truro ce jour-là.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais vous êtes d'accord avec moi que
16 l'interaction que vous avez eue... c'était comme dans un silo séparé par rapport à
17 l'information qui était échangée entre l'inspecteur Smith et le caporal au sein de la
18 GRC.

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas à quel moment
20 exactement; je sais que mes informations provenaient de Chris Leather à ce moment-
21 là.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, je voudrais parler de ce que le
23 Service de police a appris; quelles sont les leçons apprises par le Service de police de
24 Truro après ce qui s'est passé en avril? Donc, on va dire que vous ne saviez pas tout?

25 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Excusez-moi, on a besoin d'être
26 clairs parce que vous avez parlé du Service de police et là, vous disiez... vous dites
27 que... vous lui posez la question...

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : Toutes mes excuses, je vais être plus

1 précise. Donc, à 9 h, vous avez dit que vous étiez à la maison et que vous n'étiez pas
2 au courant de ce qui se passait entre le caporal. Il y avait des communications qui
3 étaient en cours?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais vous n'étiez pas au courant. Et
6 maintenant, vous savez sur la base du document de base que vous avez reçu que la
7 répartition était informée à 9 h 43 qu'il y avait un tireur actif qui était actif de nouveau et
8 qu'il se rendait vers Truro.

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : Il se dirigeait vers l'est, il y a une grande
11 distance et c'est ça, l'information, qu'est-ce qu'elle comportait. Donc, l'information de 9
12 h 43 disait qu'il se dirigeait non pas à se déplacer vers Truro, mais dans la direction de
13 Truro?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Oui, c'est l'information que le monde...
16 les agences ont reçu.

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je dirais aussi qu'à 9 h 47, l'officier qui
18 était... l'officier de la GRC qui était à l'hôpital a parlé d'un véhicule de la GRC dans
19 lequel se trouvait le suspect.

20 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et donc, quelle est l'information la plus
21 fiable, à votre avis? Vous n'aviez pas d'avis par rapport à l'information qui était répartie
22 par la GRC ou par la police de Truro?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'était deux ou trois minutes avant, je ne
24 sais pas, je n'étais pas là. Mais à 9 h 47, l'officier de la GRC qui était à l'hôpital a parlé,
25 a dit qu'il y avait un véhicule de la GRC qui circulait, à l'intérieur duquel se trouvait un
26 acteur actif.

27 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous voulez dire que...

28 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, je ne dis rien, je n'étais pas là-bas.

1 Je ne dis rien, je ne suis pas en train d'avancer quoi que ce soit. Je suis en train de dire
2 qu'il y avait des informations qui circulaient ce jour-là à 9h 43.

3 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et cet échange d'informations a eu lieu
4 sans votre connaissance?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous n'aviez pas appelé les
7 répartiteurs à ce moment-là?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

9 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, il n'y avait rien d'autre que des
10 informations qui étaient relayées par la GRC et donc, rien d'autre qu'il se dirigeait vers
11 Truro?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : D'autre information que le gendarme
13 Taylor a passé par la radio et aussi par l'officier qui se trouvait... de la GRC qui se
14 trouvait à l'hôpital qui a parlé que la personne qui était dans le véhicule de la GRC, il se
15 pouvait que ça ait été le suspect.

16 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et donc, s'il y avait un conflit
17 d'informations, je crois que le rapport du caporal qui se trouve dans le document de
18 base – donc, ça serait le superviseur qui était de service. Mais vous avez dit au sujet de
19 cette idée et donc si personne ne l'avait fait, c'est clair que ce n'était pas vous?

20 Donc, vous vous souvenez?

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, jusqu'à ce que je vienne au bureau.

22 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, entre 9 h 28, plutôt 9 h 43 lorsqu'il
23 y a eu la répartition des informations qu'il avait abattu une autre personne, qu'il se
24 dirigeait vers Truro, vous arrivez au bureau... donc, il n'y a pas de raison pour lui de
25 garder cette information par rapport à ce rapport?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

27 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et donc, vous êtes d'accord avec moi
28 que si l'auteur était à Wentworth peu de temps avant 9 h 43 et qu'il se dirigeait vers

1 Truro, combien de minutes ça aurait pris à votre avis pour aller à Truro? Vous serez
2 d'accord pour dire 35-40?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je dirais 40 minutes – ça va dépendre
4 de la route, mais...

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Il se peut qu'il y ait un retard après, donc
6 il y aurait une espèce de mobilisation sur la base de ces informations, que vous soyez
7 arrivé à Truro?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je pense.

9 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous êtes d'accord que maintenant,
10 nous savons que l'auteur était vraiment à Truro et que vraiment, il arrivé dans votre ville
11 à 9 h 50. Nous le savons maintenant.

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

13 **Me NASHA NIJHAWAN** : Vous savez, c'était 30 minutes après la
14 répartition de l'information qu'il se dirigeait vers Truro. Et je comprends que pendant ce
15 temps, aucun de vos membres n'a pris de position stratégique sur place, à Truro. À ce
16 moment-là, on sait qu'il se dirige vers Truro.

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est une possibilité.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : C'est une possibilité?

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

20 Et vous savez où se trouvaient vos membres lorsque lui, il se
21 dirigeait à Truro?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas, à part ce qui est
23 mentionné dans le document de base.

24 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous êtes d'accord qu'un des deux
25 membres était à l'hôpital, Reeves et Taylor et deux membres qui étaient au Service de
26 police de Truro, dans un laps de temps... c'était pendant le temps lorsque le suspect se
27 dirigeait vers Truro.

28 Cette idée de confiner, comme par exemple une intention... mon

1 amie Young vous a posé la question à ce sujet et vous avez dit que, si j'ai bien compris,
2 que ce n'était pas une demande claire.

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Pour être clair, je n'ai pas reçu la
4 demande, mais lorsque je l'ai vue aujourd'hui, ce n'est pas très clair, oui.

5 **Me NASHA NIJHAWAN** : Je pense que vous nous avez dit qu'il y
6 a certaines personnes qui vont surveiller ça qui ne connaissent pas la Nouvelle-Écosse
7 comme vous et moi. Truro est une petite ville de 12, 13 000 habitants?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

9 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et vous avez dit que la ville reçoit de la
10 visite de 35 000 personnes par jour et peut-être même plus de personnes de
11 Colchester. Donc, il y a beaucoup de circulation, de trafic au niveau de Truro?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

13 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et ça inclut Portapique?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Les personnes le savent, de la Nouvelle-
16 Écosse. Donc pour vous, Truro, on le considère comme une espèce de hub, un point de
17 rencontre de pas mal de circulation. Donc, pouvez-vous me dire que c'est quelque
18 chose que vous pouviez ou vous deviez... peut-être vous aviez besoin d'anticiper en
19 terme général? Est-ce que vous nous avez dit qu'il y avait une politique pour ça?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Nous n'avons pas de politique pour ça.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : C'est un plan et donc, en vertu de ce
22 plan, vous savez quelles sont les raisons de confiner tout Truro. Est-ce que c'était l'un
23 de vos plans les 18 et 19 avril?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – on aurait eu une idée.

25 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous avez la meilleure idée, je
26 pense?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, tout à fait.

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et Truro est une ville qui a une

1 géographie unique du côté... donc, il y a une rivière au niveau... au nord, à Bible Hill et
2 à la frontière ouest, c'est l'autoroute. Donc, c'est bien ça, pour ce qui est des routes?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

4 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous avez un plan – je pense que
5 c'est ce que vous me dites là maintenant?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui oui, nous avons une idée.

7 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc si quelqu'un... donc, vous êtes en
8 mesure de bloquer des accès? Il n'y a pas de confusion pour faire ça?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne vais pas dire confusion, mais on
10 aurait besoin d'avoir plus d'information.

11 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et quelle est la partie de la ville qu'il est
12 question de...

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Donc, il était question de... on aurait pu
14 bloquer par exemple, qu'il vienne de Colchester ou de Bible Hill.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Vous savez quelle bretelle bloquer,
16 n'est-ce-pas?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, j'ai une idée.

18 **Me NASHA NIJHAWAN** : L'un de ces endroits serait Coby. Et
19 d'autres places plus évidentes?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, ça pourrait être Crispay Bridge.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, combien d'officiers vous auriez
22 besoin pour mieux justement bloquer la route? Une dizaine ou une douzaine?

23 Je voudrais reprendre une déclaration que vous avez faite dans les
24 courriels, Madame la registraire, si vous voulez bien le sortir, la pièce 1032. Et je vous
25 demande d'aller à la page 93. Je pense que c'est possible, Madame la registraire, que
26 je n'aie pas le numéro. Donc le temps, selon l'horodateur, c'est en bas ici... si on peut
27 voir la question et la réponse, donc cet enquêteur, il se demandait s'il y avait un
28 protocole en place et vous dites – je pense qu'on va le lire, je vais dire qu'est-ce que

1 c'est « Je vais vous le dire parce que nous avons tellement de routes - par exemple, si
2 quelqu'un appelle et dit qu'ils ont besoin de bloquer. »

3 Donc, vous dites que ce n'est pas possible?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, en étant rapide pour confiner toute
5 une ville, oui, ce n'est pas possible. Si vous aviez une notification à l'avance, par
6 exemple dans la matinée, quand on a besoin de par exemple mettre en place ou de
7 barrer des routes ou de bloquer des routes, oui. Mais il y avait beaucoup de circulation,
8 de mouvement vers et à partir de Truro, mais donc... mais c'est clair. Mais encore une
9 fois, il s'est passé beaucoup de choses, justement, à Truro.

10 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, vous pensez que c'était...

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je n'étais pas de service à ce moment-là
12 pour vous répondre.

13 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais pour quelqu'un qui appelle à ce
14 moment-là et qui va dire « Confinez votre ville », qu'est-ce que ça aurait signifié, cela?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Donc, c'est ce que j'ai dit, c'est ce que j'ai
16 dit dans ma déclaration : OK, on dit quelqu'un, on a besoin de vous pour bloquer des
17 routes à tel ou tel endroit ou l'autoroute 2 ou pour justement l'empêcher de passer par
18 l'autoroute 2? Oui, on aurait appelé les gens lorsque ça s'est passé, mais il devait y
19 avoir pas mal d'échecs catastrophiques pour quelqu'un qui se déplaçait pendant 13
20 heures dans la Nouvelle-Écosse.

21 **Me NASHA NIJHAWAN** : Ce n'est pas ma question. Si on vous a
22 fourni les informations -si par exemple les personnes qui sont en charge du maintien de
23 l'ordre à Truro et qui étaient informées de par exemple de barrer, de bloquer des routes
24 à Bible Hill, combien de temps ça aurait pris pour ces gens, justement, le plus
25 probablement possible?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Donc, il y avait deux personnes à l'hôpital.

27 **Me NASHA NIJHAWAN** : Oui, deux personnes à l'hôpital. Ils
28 auraient pu éviter, quitter, au moins un. Donc vous avez... il y a trois membres. Avez-

1 vous un certain nombre de points de transition à Bible Hill et Truro et Colchester?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Donc, on le sait maintenant, on ne le
3 savait pas à ce moment-là, on ne savait pas. Donc, il aurait pu y avoir une ou deux
4 autoroutes à l'intérieur à ou l'extérieur de Truro – donc, nous avons le bénéfice. Mais à
5 ce moment-là, on ne le savait pas.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Donc, votre inspecteur, votre caporal, on
7 lui a dit que c'était à Colchester, c'était les directions qui devaient être bloquées ou du
8 moins, mettre ou installer des barrages routiers, c'était Colchester et Bible Hill?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – si on l'avait su, on l'aurait fait
10 définitivement.

11 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et ça aurait pris du temps pour ces
12 personnes? Combien ça aurait pris, justement, pour justement faire le tour?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Si on avait fait un appel aux gens, on
14 aurait eu probablement 10 à 12 officiers en 30 minutes.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et la seule raison que vous ne l'avez pas
16 fait, c'est que personne ne vous a dit cela?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Vous me posez des questions au sujet de
18 la police?

19 **Me NASHA NIJHAWAN** : C'est-à-dire la seule raison pour laquelle
20 vous n'avez pas été en mesure de mobiliser était parce que vous ne saviez pas au sujet
21 de ces directions ou de ces endroits spécifiques?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Vous me posez la question à moi? Non, je
23 n'étais pas en charge de cela pour ce qui est de la prise de décisions. C'est ça votre
24 question?

25 Désolé, je pense que par rapport aux directions de Bible Hill à
26 Colchester, Colchester est autour de Truro, quand on parle d'un rayon de 360 degrés,
27 donc ce sont des orientations spécifiques, pour être claire.

28 **Me NASHA NIJHAWAN** : D'accord, je suis contente d'apprendre

1 cela. Si vous voulez juste confirmer votre nom?

2 Me CHARLES THOMPSON : Désolé, Charles Thompson, je suis
3 l'avocat du Service de police de Truro.

4 Me NASHA NIJHAWAN : Je vais clarifier ma question – je suis
5 ravie de clarifier ma question justement pour le témoin.

6 Vous savez de quelle direction par rapport à Truro se trouve
7 Wentworth et Onslow, c'est pareil?

8 CHEF DAVE MacNEIL : Oui.

9 Me NASHA NIJHAWAN : Il n'y a pas de mystère de lequel des
10 trois est à 360 degrés de Truro dont nous parlons du point d'entrée.

11 CHEF DAVE MacNEIL : Il n'y a pas de mystère, mais il y a
12 plusieurs points d'entrée pour ces directions-là.

13 Me NASHA NIJHAWAN : Et il y en a certains qui sont plus
14 commodes, des points d'entrée les plus commodes avec la plus grande circulation?

15 CHEF DAVE MacNEIL : Oui oui.

16 Me NASHA NIJHAWAN : Mes questions sont presque terminées.

17 CHEF DAVE MacNEIL : Prenez le temps qu'il faut.

18 Me NASHA NIJHAWAN : Je veux mettre un document
19 fondamental à l'écran, le 1999, le paragraphe 99, s'il vous plaît. C'est probablement la
20 page 61, Madame la registraire.

21 Alors, ce qu'on voit ici, chef MacNeil, c'est une discussion, une
22 transcription d'une discussion entre l'inspecteur Smith, qui était votre agent chargé de la
23 patrouille et Kirsten Baglee, qui est une répartitrice à la STO. Et vous serez d'accord
24 avec moi que Madame Baglee a fait savoir à l'inspecteur Smith qu'elle fournit des
25 instructions de la part du gestionnaire de risques. Est-ce que c'est juste? C'est dans le
26 deuxième paragraphe.

27 Alors, ce n'est pas juste un répartiteur qui invente quelque chose –
28 ça, c'est pas mal clair qu'il y a des instructions de la part du gestionnaire de risques. Je

1 ne suis pas sûre que le point est clair : elle dit que ça vient du gestionnaire de risques.
2 Désolée, un instant. Et des renseignements... désolée, un instant.
3 Ça se peut que ma référence soit erronée, il va juste me falloir un
4 instant pour vérifier mes notes.

5 **(COURTE PAUSE)**

6 Désolée, c'est le même paragraphe, je regarde ailleurs. Dans ce
7 paragraphe-ci, Madame Baglee suggère des barrages routiers dans la zone... le côté
8 est de Bible Hill, probablement dans la zone de Colchester/Bible Hill. Ça, c'est une zone
9 assez grande – elle n'est pas spécifique, elle l'est probablement, c'est une suggestion.
10 Vous êtes d'accord avec cela – c'est une suggestion d'un répartiteur.

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

12 **Me NASHA NIJHAWAN** : Parce qu'elle a reçu l'instruction du
13 gestionnaire de risques.

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ce qu'elle dit, oui.

15 **Me NASHA NIJHAWAN** : Et dans cet échange, il y a davantage de
16 renseignements au sujet du dernier emplacement connu du suspect, davantage de
17 contenu sur l'autoroute 4, si on le déroule vers le bas. Je peux m'arrêter ici; elle fait
18 mention de Glenhome, les résidences à Glenhome et ça vous donne une notion du
19 dernier emplacement, la dernière direction.

20 Je vous suggère qu'à l'époque, que l'auteur était entré dans votre
21 ville, vous aviez quatre membres en patrouille qui étaient dispo pour organiser les
22 barrages routiers, vous aviez des renseignements sur le sens des déplacements.

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : D'ordre très général, oui.

24 **Me NASHA NIJHAWAN** : Mais à part à 360 degrés autour de la
25 ville, un peu moins que ça quand même...

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Pouvez-vous répéter?

27 **Me NASHA NIJHAWAN** : Pas à 360 degrés, une option à 360
28 degrés.

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il me semble que le renseignement, c'est
2 que la dernière fois qu'on l'a vu, c'était à Wentworth, potentiellement dirigé vers Truro.
3 C'est une énorme région géographique entre Wentworth et Truro, Glenhome et Truro. Il
4 devait y avoir une occasion d'avoir un bon confinement et comment... pourquoi cela ne
5 s'est pas produit? Je ne sais pas.

6 **Me NASHA NIJHAWAN** : Voilà mes questions. Merci.

7 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Chef MacNeil, nous sommes
8 portés à faire que le deuxième avocat vous pose des questions?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est comme vous voulez.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci, Maître Nijhawan.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JOSHUA BRYSON :**

12 **Me JOSHUA BRYSON** : Monsieur et Mesdames les commissaires,
13 je veux juste vérifier quelque chose qui est survenu, m'assurer que ça soit... ça a déjà
14 été déposé comme pièce. Un instant, s'il vous plait.

15 **(COURTE PAUSE)**

16 **Me JOSHUA BRYSON** : Monsieur et Mesdames les commissaires,
17 il y a un document. Je vais me présenter, je m'appelle Josh Bryson, Monsieur le chef
18 MacNeil, je représente la famille de Peter et Joy Bond à Cobequid Court. Il y a eu un
19 document, le document d'avis de surveillance comme 4025 – je veux juste faire
20 attention au niveau des renseignements que nous faisons allusion au niveau de la
21 police de Truro. Je veux juste discuter de ceci brièvement. C'était suscité par des
22 questions de Maître Nijhawan, ce n'est pas marqué comme une pièce. Ce n'est pas
23 téléchargé et je me demande si je pourrais soit passer troisième ou si on pourrait
24 prendre une pause pour télécharger ces documents-là.

25 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Il est presque 3 h, on pourrait
26 prendre une pause et vous pourriez télécharger ce que vous devez faire sur le plan
27 technologique.

28 On va prendre une pause de 15 minutes.

1 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Merci! C'est la pause et
2 nous reprendrons dans 15 minutes.

3 --- **La séance est suspendue à 14 h 59**

4 --- **L'audience est reprise à 15 h 16**

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND**: Reprise de la séance.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD**: Chef, pouvez-vous reprendre votre
7 position?

8 **Me JOSHUA BRYSON**: Merci, Commissaire. Merci de cette pause.

9 Chef MacNeil, je vous demande de vous référer à ce document qui
10 s'appelle 4025, c'est une liste des avis de surveillance du CIPC. Ce que j'essaye de
11 préciser, et je veux m'assurer de bien décrire les renseignements qui étaient
12 disponibles au service de police de Truro. Pas plus, pas moins.

13 Ça, c'est à 1 h 07, est-ce que vous avez déjà vu cet avis de
14 surveillance?

15 **CHEF DAVE MacNEIL**: Oui, dans le document de divulgation.

16 **Me JOSHUA BRYSON**: Donc, Truro l'aurait reçu?

17 **CHEF DAVE MacNEIL**: Oui.

18 **Me JOSHUA BRYSON**: Donc, quand vous regardez cet avis à
19 1 h 07, qu'est-ce que cela vous dit d'où se situe l'auteur?

20 **CHEF DAVE MacNEIL**: Donnez-moi quelques instants pour lire le
21 document. Donc, je vois tout de suite « Incident en cours. Tireur actif. Sujet de la
22 plainte : on sait c'est qui et l'incident se déroule dans le secteur de Portapique. On croit
23 qu'il est armé et qu'il faut le détenir. Il est armé, dangereux, (inintelligible) avec un
24 véhicule blanc Mercedes 2015. On voit le matricule. Vieille voiture de police, peut-être
25 incendiée sur la scène. » C'est que l'on voit sur l'avis de surveillance.

26 **Me JOSHUA BRYSON**: Est-ce qu'il... est-ce que votre
27 organisation savait à ce moment-là que la police ou... est-ce que quelqu'un vous a dit
28 ou donné l'idée qu'il était parti de Portapique?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça semblait être le cas, mais ce n'était pas
2 le cas. Ce n'était pas évident à l'époque.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que cela indique que l'on peut le
4 détenir à cause de l'incident en progrès?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Bon, si c'est un tireur actif, sans
6 savoir s'il y avait eu des gens qui ont été tués, ce n'est pas encore sûr quelle serait
7 l'accusation.

8 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, si vous trouvez l'auteur des faits,
9 qu'est-ce que vous devez... pourquoi vous devriez le détenir en fonction de cet avis de
10 surveillance?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il faudrait lui donner les renseignements
12 provenant de l'agence émettrice, donc la GRC.

13 **Me JOSHUA BRYSON:** 3 h 24 du matin.

14 **Me RACHEL YOUNG:** Je ne sais pas si ces documents ont été
15 déposés en preuve.

16 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** 1999.

17 **--- PIÈCE no 1999 :**

18 (COMM0004025) BOLO – 19 avril, 2020 de CPIC

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci.

20 Même série de questions. Pouvez-vous encore là lire l'avis de
21 surveillance? Vous voyez l'horodatage, 3 h 24. Ça, je pense que c'est correct, mais ici,
22 c'est... l'autre, c'est pas le bon... c'est pas la bonne heure, mais ici, je crois que c'est la
23 bonne heure. Donc, lisez l'avis.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Donc :

25 « Mise à jour sur le tireur actif dans le comté de
26 Colchester. Le sujet de la plainte est encore en
27 liberté. Observez de la prudence. Des véhicules
28 additionnels associés avec le suspect : on voit le Jeep

1 Wrangler noir, le Ford F-150 blanc et aussi on voit la
2 matricule de la plaque du Mercedes. »

3 Et ensuite, on ajoute des éléments à l'avis que je viens de lire. On
4 dit qui est le suspect, que l'incident se déroule dans le secteur de Portapique du comté
5 de Colchester. On trouve... on croit que la personne est saisissable pour l'incident en
6 progrès. On croit qu'il est très familier avec l'utilisation des armes à feu.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, en ce qui concerne le lieu où se
8 trouve l'auteur, est-ce que... se trouvait l'auteur, est-ce que vous... en fonction de cet
9 avis, est-ce que vous saviez qu'il avait... qu'il s'était éloigné de Portapique?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas à ce moment-là.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Et est-ce que vous saviez à l'époque que
12 la GRC ou... fonctionnait ou... comme si l'auteur s'était allé de Portapique? Est-ce que
13 cela vous dit qu'il est saisissable pour homicide?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non. Alors, en fonction de cet avis de
15 surveillance, je ne saurais pas pourquoi on pourrait le détenir.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, document... page 22 du document
17 fondamental « Avis de surveillance suivant à 8 h 07 du matin, page 22, paragraphe 45.
18 Vous avez pu lire cet avis de surveillance? Je crois que c'est le troisième. Là, on dit...
19 on utilise un vocabulaire très différent : « Il est saisissable pour homicide », et donc, ça
20 serait maintenant votre... les raisons pour... les motifs pour... d'arrestation?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Maintenant, on voit que le sujet
22 pourrait être n'importe où dans la province.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** Et est-ce qu'on vous a donné d'autres
24 renseignements à ce moment-là à vous ou à votre organisation que l'auteur s'était allé
25 de Portapique?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

27 **Me JOSHUA BRYSON:** S'était échappé?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas à ce moment-là.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, on voit l'inscription du Taurus
2 Ford... Ford Taurus avec le numéro de la voiture 28-B-11 marquée. Est-ce qu'il y
3 avait... si le détail du pare-chocs poussoir avait été mentionné, est-ce que cela vous
4 aurait aidés? Ou une antenne fouet?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, peut-être pas nécessairement, mais
6 un pare-chocs poussoir, non, ça, oui, on aurait pu l'utiliser.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Saviez-vous... ça, c'est horodaté
8 8 heures. Est-ce que vous saviez que cette information était un peu passée date?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, je ne sais pas. J'étais pas encore de
10 service, mais ça mentionne le Jeep, le Ford, le Mercedes, donc y'a beaucoup
11 d'informations.

12 **Me JOSHUA BRYSON:** Si je vous dis que ces renseignements
13 sont parvenus à la GRC à 7 h 27 du matin, donc 40 minutes auparavant, est-ce que ce
14 serait pertinent? Est-ce que cela devrait être un fait intéressant?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bon, on vient de me demander. Les
16 renseignements opportuns sont importants, oui, ça serait important.

17 **Me JOSHUA BRYSON:** Avez-vous déjà émis des avis de
18 surveillance?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, notre service l'a fait.

20 **Me JOSHUA BRYSON:** Combien de temps ça prend?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne l'ai jamais fait personnellement. Ça
22 dépend combien d'informations il y a, mais pas beaucoup de temps.

23 **Me JOSHUA BRYSON:** 5 minutes? 10 minutes? 20?

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** 5, de 5 à 10 minutes.

25 **Me JOSHUA BRYSON:** Merci d'avoir clarifié ces questions. J'ai
26 aussi une série sur... des questions sur le mandat de la Commission et surtout sur les
27 notes de la GRC qui ont été déposées en preuve, mais jamais discutées.

28 **Donc,** les notes de conférence 58845 qui est déjà déposé en

1 preuve, donc ce sont des notes de conférence et ça fait partie du discours public et ça
2 semble être une réaction à la décision unanime des chefs de police de la Nouvelle-
3 Écosse pour désigner la GRC comme ayant un statut d'associé. Donc, je vais vous
4 demander de commenter cela parce que cela parle de la police en Nouvelle-Écosse.

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Donc, il semble que c'est une décision être
6 au détriment à la police en Nouvelle-Écosse. Vous pouvez, donc, me le faire lire.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** La première ligne, je sais pas si c'était
8 clair, donc :

9 « La GRC est déçue par la décision que nous n'avons
10 pu participer comme membre de l'Association des
11 chefs de police de la Nouvelle-Écosse. »

12 Est-ce que c'est ce que vous avez compris?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben, c'est ce qui est écrit là là. Du point de
14 vue des chefs de la Nouvelle-Écosse, de l'Association, non, ce n'est pas tout à fait
15 exact. La GRC peut continuer à participer comme membre associé.

16 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, ce qui me préoccupe, c'est le point
17 5 :

18 « C'est contraire aux objectifs de l'Association et aux
19 priorités du ministre. Cela aura un impact sur
20 l'efficacité et l'efficience de la police en Nouvelle-
21 Écosse. »

22 C'est un énoncé très grave. Quelle est votre réaction?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je peux répondre comme membre de
24 l'Association, mais je ne peux pas parler pour l'Association. C'est un énoncé qui induit
25 en erreur. En tant que membre de l'exécutif, je n'aime... je ne suis pas d'accord. La
26 GRC peut participer dans les comités par le biais de (inintelligible). Est-ce que ça va
27 affecter la sécurité du public... la Sécurité publique? Je ne sais pas. Je ne peux pas
28 contrôler les réactions, mais ce n'est pas du tout l'esprit de cette initiative du point de

1 vue des chefs.

2 **Me JOSHUA BRYSON:** Je vois qu'il y a des préoccupations quant
3 à ce manque de coopération entre les agences.

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Si c'est comme ça, oui, ça serait comme
5 ça, mais les chefs de la Nouvelle-Écosse ne participent pas aux opérations, on travaille
6 surtout avec les gouvernements, le ministère de la Justice. Que vous soyez un membre
7 actif ou associé, vous pouvez participer dans les comités et dans... et d'assister dans
8 toutes les formations. Donc, les chefs de la Nouvelle-Écosse et notre association ne
9 devraient pas avoir et n'a pas d'impact sur la police opérationnelle. Si quelqu'un permet
10 que ça se fasse, je trouve que c'est un choix qu'ils doivent faire.

11 **Me JOSHUA BRYSON:** Est-ce que vous verriez... est-ce que s'il y
12 avait un autre incident critique la semaine prochaine en Nouvelle-Écosse, est-ce que
13 cela aurait un impact sur la réaction, sur l'intervention?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne peux pas répondre parce que ce ne
15 sont pas mes notes, mais, bon, on voit ce qui est écrit là, mais du point de vue des
16 chefs de la Nouvelle-Écosse, nous ne croyons pas que c'est le cas, mais si quelqu'un
17 d'autre le voit comme ça ou choisit de réagir à la décision de cette façon, ben, alors,
18 c'est à lui de le faire.

19 **Me JOSHUA BRYSON:** Mais vous nous dites... avez-vous des
20 suggestions pour promouvoir une meilleure collaboration interagences, surtout lors des
21 incidents impliquant un tireur actif?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bien, la police... les services... la police a
23 toujours été très collaborative, on fait des formations conjointes, des opérations
24 conjointes, on est intégrés dans différents projets, dans le partage des renseignements,
25 les enquêtes, donc tout cela se faisait déjà par le passé, et donc, ça va se poursuivre à
26 l'avenir, je pense. Il n'y a aucune raison pour laquelle un changement essentiel
27 s'instaure, on continue à collaborer, à partager de l'information, et ça devrait se
28 poursuivre.

1 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, sur la collaboration, avant de passer
2 à ce document, on vous a posé des questions sur le fait d'avoir mis des
3 communications pendant l'incident des pertes massives, il y a eu des discussions à ce
4 sujet pendant ce matin-là, mais ça ne s'est pas passé. Est-ce que ça aurait pu être
5 possible?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

7 **Me JOSHUA BRYSON:** Alors, comment est-ce que les voitures
8 auraient pu avoir le canal crypté?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, si le problème était le cryptage, il
10 aurait fallu utiliser... il aurait fallu aller chercher les radios cryptées au deuxième étage
11 et ça aurait été possible, mais si c'était une grosse urgence, oui, on aurait pu utiliser un
12 canal non crypté. Je sais qu'il y a des problèmes avec ça, mais à l'époque, étant donné
13 l'intégralité de la situation, c'était utile de le faire comme cela.

14 **Me JOSHUA BRYSON:** La question que vous entendez
15 aujourd'hui de la part de... est-ce que c'était quelque chose à faire le 19 avril ou
16 n'importe qui au sein de votre organisation?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas à ma connaissance.

18 **Me JOSHUA BRYSON:** Il y a aussi un document qui a été
19 présenté, qui est de 40 à 60, ça parle d'une centaine d'incidents de collaboration entre,
20 vous, la GRC pour deux... depuis 2020 jusqu'à date. Avez-vous eu la chance de revoir
21 tous ces canaux ensemble et au sujet de la collaboration interagences?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous avons un mémorandum qui date
23 depuis 2019, donc nous vérifions cela, même si ce n'est pas opérationnel, les contacts
24 sont là, on change les canaux. Je dirais qu'on le fait sur base mensuelle, peut-être plus
25 souvent encore, mais au moins sur une base mensuelle.

26 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, vous devez connecter les canaux?
27 Combien de fois?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas. On a fait ça même lorsque

1 je travaillais en première ligne. Je ne peux pas vous donner un nombre, mais je sais
2 que ça se passe.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** C'était sur le non crypté ou le crypté?

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'était sur le non crypté, mais depuis
5 qu'on l'a crypté, je ne suis pas très sûr là à ce sujet.

6 **Me JOSHUA BRYSON:** Si vous voulez bien nous montrer le
7 dernier... la dernière pièce, c'était le 4025. Ah, désolé, c'était l'autre, c'était le 5460
8 [sic], on va en bas de la page. Je vous donne le mauvais numéro, excusez-moi. Toutes
9 mes excuses. En fait, c'était 5854 [sic], le document auquel nous faisons référence, la
10 page 2.

11 Si vous voulez bien dérouler vers le bas? Est-ce qu'on peut avoir le
12 document sur notre écran, s'il vous plaît? Merci.

13 **(COURTE PAUSE)**

14 **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord. Donc, c'est en haut. Désolé,
15 c'est vers le haut.

16 Donc, la réponse, il semble que... donc, encore une fois, c'est un
17 document qui n'est pas formel, donc ça parle au sujet des divulgations, donc je ne suis
18 pas en train de suggérer cela, mais les commentaires qui sont maintenant dans la cour
19 publique, si on peut avoir la rétroaction, mais le commentaire est que... donc, ça ne
20 donne pas les notes, ça parle de classifier, on parle d'associations, de « active »
21 associés, donc je pense que ç'a été voté par rapport à d'autres associés. Donc, le
22 commentaire ici, c'est que :

23 « Il semble que pour avoir les normes de police
24 provinciale mises en vigueur avec nos efforts pour
25 moderniser le maintien de l'ordre... »

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, ce sont des notes d'allocution, ce ne
27 sont pas des... elles ne sont pas exactes. C'est pas ça la raison du tout.

28 **Me JOSHUA BRYSON:** Donc, est-ce qu'il y avait des technologies,

1 des systèmes qui étaient proposés par la GRC?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

3 **Me JOSHUA BRYSON:** D'accord. Merci. C'était là mes questions.

4 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Monsieur Bryson.

5 Le conseiller suivant ou l'avocat suivant?

6 Madame Miller.

7 **Me TARA MILLER:** Bon après-midi.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TARA MILLER:**

9 **Me TARA MILLER:** Et Chef MacDonald [sic], mon nom est Tara
10 Miller. Moi-même et mes collègues, Alix, représentons l'un des membres de la famille...
11 de la famille. J'ai quelques questions pour vous cet après-midi.

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, bien sûr.

13 **Me TARA MILLER:** Je vais compter sur l'assistance de Madame la
14 registraire pour nous montrer ou nous présenter certains chiffres par rapport aux
15 documents de base de la police de Truro.

16 Madame la registraire, si vous voulez bien nous afficher la page 9.

17 Donc, Chef MacNeil, je voudrais que vous regardiez ces chiffres ici
18 sur le document de base, ceux qui identifient toutes les frontières de Truro. Vous
19 confirmez cela?

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

21 **Me TARA MILLER:** Et je confirme que votre responsabilité était au
22 sujet, bien sûr, de les services de police ou le maintien de l'ordre de Truro, donc pour
23 les personnes qui connaissent la Nouvelle-Écosse, oui, mais la région vers le nord, est
24 et ouest, ça serait toujours le comté de Colchester, mais c'est aussi Onslow et Bible Hill,
25 n'est-ce pas?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est ça, ç'a l'air.

27 **Me TARA MILLER:** Et il y a un détachement de la GRC à Bible
28 Hill, n'est-ce pas??

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

2 **Me TARA MILLER:** Et c'est à quelle distance se trouve la limite
3 avec Truro... entre Truro... c'est-à-dire le détachement de Bible Hill et Truro?

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** Quatre à cinq kilomètres peut-être.

5 **Me TARA MILLER:** Et si on regarde vers le bas, en allant vers le
6 sud dans le fond, il y a le détachement de GRC de Millbrook, n'est-ce pas?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

8 **Me TARA MILLER:** Et c'est à quelle distance par rapport aux
9 limites, je dirais le côté est... ou, plutôt, ouest, et la limite avec le détachement de
10 Millbrook?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, techniquement, les détachements,
12 ils ont leur propre... donc, techniquement, c'est dans les limites de Truro, mais ce sont
13 des détachements, peut-être on parle d'une dizaine de kilomètres par rapport à la ville,
14 donc très proche, oui.

15 **Me TARA MILLER:** Donc, il y a deux détachements de la GRC, si
16 je peux dire ça, y'en a dans le nord, dans le sud de la région de Truro, n'est-ce pas?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

18 **Me TARA MILLER:** Donc, je voudrais parler un petit peu du
19 contrôle de... du confinement qui a... au sujet de l'évidence que, à 9 h 43, il y a eu
20 information au sujet d'un tireur actif et au sujet aussi de la patrouille ou... de la GRC,
21 d'un véhicule de la GRC, et ma compréhension est, je pense que la preuve du
22 document, c'est que le service de police de Truro n'était pas... n'a pas reçu l'information
23 pour confiner la région jusqu'à pratiquement une heure depuis que la GRC avait
24 découvert qu'il y avait un tireur actif qui se trouvait dans un véhicule de la GRC qui se
25 dirigeait vers Truro. Et donc, c'est ça, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'informations
26 correctes.

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

28 **Me TARA MILLER:** Et aussi, je vais vous prendre vers une autre

1 ou un autre diagramme ou exposé du document de base.

2 Madame la registraire, s'il vous plait, si vous voulez bien nous
3 l'afficher.

4 Vous avez déjà vu ça auparavant, Chef MacNeil?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, je l'ai dans le document de base.

6 **Me TARA MILLER:** Donc, en rouge, on comprend que, bien sûr,
7 c'est la route qui a été prise par le suspect ou l'auteur pour aller dans la région de Bible
8 Hill, et ce que je comprends de cet exposé en particulier, c'est que le lieu de l'auteur à
9 10 h 15 du matin, c'était... ça entre dans la limite du pont, n'est-ce pas?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

11 **Me TARA MILLER:** Donc, pour notifier de confiner votre région...

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** D'accord.

13 **Me TARA MILLER:** Êtes-vous au courant que, Chef MacNeil, si la
14 GRC avait mis en place des barrages routiers menant à Truro?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas. Pas à ma connaissance.
16 Je ne vais pas être certain pour ça, mais pour ce qui est de l'itinéraire entrepris par ce
17 gars, non.

18 **Me TARA MILLER:** Êtes-vous au courant de tout barrage routier
19 qui a été installé à l'autoroute 2?

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas. Il semble que non, mais je
21 ne sais pas.

22 **Me TARA MILLER:** Et troisièmement, avez-vous eu certaines
23 informations au sujet du détachement de Milbrook lorsqu'il était en... pour mettre en
24 place des barrages routiers?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas que je sache.

26 **Me TARA MILLER:** Et donc, plus tôt, je pense que lorsqu'on a vu
27 qu'il y avait des occasions que vous ne saviez pas pourquoi et qu'est-ce qui se passait,
28 donc il y avait trois, Onslow, Bible Hill, ensuite Millbrook. Donc, c'est-à-dire des régions

1 sur lesquelles la GRC a la juridiction complète dessus, n'est-ce pas?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est dans leur juridiction.

3 **Me TARA MILLER:** Et donc, vous n'aviez aucune autorité pour
4 pouvoir aller dans cet endroit, même si vous le saviez, n'est-ce pas?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

6 **Me TARA MILLER:** L'autre question que j'ai aussi, Chef MacNeil,
7 c'est en rapport... une petite question très rapide au sujet des ressources, si vous vous
8 rappelez, par exemple que vous aviez... à Truro, vous avez dit il y avait des officiers,
9 des membres qui étaient formés, avez-vous de l'équipement à vision nocturne?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, nous avons... c'est pas à vision
11 nocturne, mais lorsque c'est petit pour la police, c'était à la disposition des patrouilles
12 pour pouvoir l'utiliser, ça faisait des équipements, ça ne vous permet pas de voir, c'est-
13 à-dire ça ne permet pas une vision nocturne, mais nous n'avons pas une grosse
14 présence géographique dans la région, donc nous n'avons... mais ils ont des outils
15 avec caméra. Et donc, c'est dans la section « Patrouille », c'était pour le quart de nuit,
16 donc les personnes les trouvent dans le véhicule ou peuvent les avoir très rapidement,
17 c'est-à-dire qu'on peut les prendre et les utiliser. Donc, c'est un autre outil, mais nous
18 n'avons pas d'outil ou d'équipement qui nous permet d'avoir des visions nocturnes.

19 **Me TARA MILLER:** Donc, c'est pas si nécessaire que cela, n'est-
20 ce pas?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

22 **Me TARA MILLER:** Donc, la dernière question, c'est par rapport
23 aux recommandations, bien sûr, qui ont rapport avec l'amélioration des services. Je
24 voudrais juste savoir une pièce dans votre déclaration à la page 8, vous avez dit qu'il
25 était question de problèmes d'application du Département de la Justice et vous avez dit
26 ç'a été amélioré pendant les années passées et ils étaient très bien formés, donc il était
27 question de formation au sujet de la violence domestique et d'autres programmes aussi,
28 c'était dans les années 2000, ensuite on... peut-être que y'a pas de corrélation avec ça,

1 mais il y avait des centres de formation de la justice à ce que je sache, et il y avait des
2 initiatives qui étaient prises avec le Community College, n'est-ce pas? Et, bien sûr, toute
3 recommandation par rapport à des révisions qui sont faites ou élaborées par des
4 professeurs d'université avec des recommandations que ça soit plus concentré sur la
5 formation du personnel. Est-ce que ça aurait été fait partie par rapport à ce que vous
6 avez fait référence lorsque vous parlez de la formation qui a eu lieu de par le passé?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, j'aurais pu jouer un rôle, alors comme
8 je l'ai dit, il était question de former les instructeurs, donc on partait pour une semaine
9 pour apprendre comment justement donner les formations pour assurer la formation de
10 tout le monde sur une plateforme. Donc, c'est ce genre de choses qu'on avait l'habitude
11 de faire, mais ça concernait la violence domestique. La justice, c'est clair, elle a joué un
12 rôle là-dedans pour ce qui est de la formation, participer à la formation.

13 **Me TARA MILLER:** Et ça, ce n'est plus en cours?

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

15 **Me TARA MILLER:** Vous vous souvenez quand est-ce ç'a eu lieu
16 la dernière fois?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je veux pas spéculer, peut-être que je vais
18 dire 2012, mais je ne suis pas très sûre.

19 **Me TARA MILLER:** Donc, mes questions, c'est que lorsque vous
20 avez fait allusion à cela, est-ce que vous parliez de centre de formation du Département
21 de Justice? Vous insinuez une formation continue?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, bien sûr.

23 **Me TARA MILLER:** Mais par rapport à cette initiative entre le
24 Département de Justice et le Community College ou la police de Truro?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est vrai que ça donne une chance
26 pour que les personnes puissent se faire former, dépendamment des sujets qui vont
27 faire partie de la formation en Nouvelle-Écosse parce que c'est clair que...

28 **Me TARA MILLER:** Et est-ce que c'était fourni au Département de

1 la Justice?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Les cours qu'ils donnaient, si on voulait les
3 utiliser pour d'autres objectifs, oui, on pouvait les réserver, on peut les réserver.

4 **Me TARA MILLER:** Et donc, le service de police de Truro et
5 d'autres municipalités pouvaient ou peuvent tirer profit de ces formations?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

7 **Me TARA MILLER:** Il y a de la participation à ce genre de
8 formation, alors?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

10 **Me TARA MILLER:** D'accord. Merci, Chef MacNeil, c'était ça, mes
11 questions.

12 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Monsieur Scott?

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci, Commissaire.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL SCOTT:**

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Bonjour, Monsieur... Chef MacNeil. Mon
16 nom est Michael Scott. Je suis l'avocat des personnes qui ont été touchées par les
17 évènements des 18 et 19 avril. Si vous permettez, j'ai des questions.

18 Ce matin, mon ami vous a posé la question au sujet de la relation
19 entre le service de police de Truro et la GRC. Lorsqu'on regardait le document qui était
20 suggéré pour justement rapporter ce récit au sujet de les services de police de Truro,
21 donc la relation qui a rapport avec la... c'est-à-dire entre les services de police de Truro
22 et de la GRC, donc lorsqu'on parle d'officiers de première ligne, de détachements qui
23 travaillent avec les personnes, mais vous ne vous avez pas dit de ce que faisait... c'est-
24 à-dire vous n'avez pas répondu à la deuxième partie de la question.

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je pense que je faisais allusion à, par
26 exemple, de par ma position de chef, c'est clair que j'agis au niveau local avec le
27 sergent d'état-major de Bible Hill, c'est typiquement ce type de questions que nous...
28 qu'il y a lieu, de travailler dessus, donc lorsqu'on parle de plus haut niveau, lorsqu'il est

1 question de chef de la Nouvelle-Écosse, donc il y a, je dirais, deux types.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais lorsque je parle de la relation que le
3 service de police de Truro avait avec les gendarmes au sujet de certains dossiers, donc
4 c'était collaboratif, il y a de la collaboration, n'est-ce pas?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, définitivement. Oui.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Et donc, la police de Truro travaillait avec
7 pas mal ou collaborait avec pas mal d'autres forces de police, n'est-ce pas? Et le
8 service de police de Truro a d'excell... entretient d'excellentes relations avec la police
9 de Halifax, est-ce qu'il serait équitable de dire que la relation était particulièrement
10 moins bonne avec la direction de la GRC?

11 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je peux juste parler pour moi-même. Je
12 pense que le document en dit long. Il y a eu une équipe qui n'a jamais été le cas, donc
13 pendant les deux dernières années, il y a eu pas mal de choses qui se sont passées et
14 qui ont définitivement eu des répercussions sur la relation et, à ce niveau-là, pour être
15 honnête, je parle surtout de moi-même, premièrement, toute cette tragédie a eu des
16 répercussions sur la relation dans ce sens-là.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Comment?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Vous savez, les médias, ils ont rapporté
19 que, lorsqu'ils ont reçu de ces informations, ils ont fait allusion que ça provenait d'un
20 certain service, mais moi, je parle pour moi personnellement.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Pouvez-vous nous en dire plus sur des
22 récits faussés?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** L'histoire de CBC, il y a quelques mois,
24 qu'on n'avait pas de carabines, qu'on n'était pas formés, et aussi lorsque je lui ai parlé,
25 il m'est revenu, il m'a dit « non, c'est une autre version », et lorsque vous voyez, par
26 exemple, ce que vous venez de dire, c'est un autre exemple. Donc, tout le travail a été
27 fait, donc... mais ça n'a jamais été le cas avant.

28 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, est-ce que vous voulez dire que la

1 relation entre le service de police de Truro et la direction de la GRC n'a jamais été pire
2 que lorsqu'elle a été lors des pertes massives de 2020?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je vais pas dire en particulier le service de
4 police de Truro, mais c'est à un niveau sénior avec des associations des chefs.
5 Évidemment, il y avait des membres associés, donc il y a quelques problèmes, oui,
6 c'est clair.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Donc, vous avez dit « monumental »,
8 qu'est-ce que c'était les problèmes?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est comme je vous disais plus tôt. « En
10 alerte » et le récit qui en est sorti, ça, c'était un enjeu. Il y a eu des préoccupations à
11 d'autres égards.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, parlons de « En alerte ». Selon vous,
13 en tant que chef de police de Truro, que le 19 avril 2020 « En alerte » était accessible
14 aux services de police de Truro, et ça...

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, et ça fonctionnait tout à fait
16 correctement.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Disons, le 15 avril, (inintelligible) vous, en
18 tant que chef de police de Truro, vous avez décidé que vous deviez émettre un « En
19 alerte » pour des raisons de sécurité publique, vous auriez composé un numéro, c'est
20 ça? Vous avez contacté votre personne contact au Bureau de gestion des urgences,
21 vous avez dit qu'est-ce que vous vouliez dans le message?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, correct.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Et là, vous avez raccroché le téléphone.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est correct.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, entre votre décision de faire un appel
26 « En alerte » et l'envoi de « En alerte », ça prend combien de temps environ, le savez-
27 vous?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne veux pas estimer, mais, bon, je ne

1 croirais pas que ça soit bien longtemps. C'est une urgence, alors ils font bien le travail,
2 je pense pas que ça prendrait bien longtemps.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Je pense que vous avez dit aujourd'hui que,
4 à la suite d'avril 2020, il y avait beaucoup de discussions au sujet de « En alerte » au
5 niveau des chefs de la police provinciale. C'était quoi les enjeux dans ces discussions-là
6 sujet de « En alerte »?

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Alors, l'appel ou la conférence
8 téléphonique?

9 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez fait référence à une conférence
10 téléphonique entre vous-même et les autres chefs de police municipaux, et qui d'autre a
11 participé à cet appel?

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** L'officier commandant a organisé la
13 conférence et le surintendant était là, ils ont lancé l'appel avec les chefs au sujet de
14 « En alerte ».

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Et qu'est-ce que vous vous rappelez de ce
16 que vous avez discuté lors de cette conférence téléphonique?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il me semble qu'il y avait des
18 préoccupations au niveau de « En alerte » et l'impact potentiel sur le système 9-1-1, ils
19 voulaient que les chefs de police municipaux, bon, je sais pas, soutiennent cette notion
20 auprès du gouvernement.

21 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous ne vouliez pas endosser cette
22 notion?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben, les chefs ont décidé que c'était pas la
24 notion, alors, non, on ne l'a pas soutenue.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Ce que vous demande spécifique, ce qui
26 vous était proposé par les deux membres haut classés de la GRC, c'est qu'ils voulaient
27 avoir un récit comme quoi il y avait quelque chose qui ne fonctionnait pas avec le système
28 « En alerte », que cela arriverait à dominer... à mettre trop d'appels au système de 9-1-1

1 et que ça ne serait pas utile à la police, et vous ne vouliez pas endosser ce récit-là, le
2 (inintelligible) pas endosser, c'est parce que vous ne croyiez pas que c'est vrai et vous
3 ne croyiez pas que c'était vrai à cette époque-là, alors vous n'étiez pas prêt à endosser
4 un document, identifier des problèmes et qui pour vous représentaient un faux récit.

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est correct.

6 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans votre déclaration à la Commission
7 des pertes massives – et je cite :

8 « C'est ridicule, l'étendue à quel point... à tel point ils
9 ont cherché à justifier pourquoi c'était pas utilisé. »

10 Et quand vous dites « pourquoi », vous dites... vous faites
11 référence à la GRC.

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est correct.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Qu'est-ce que vous entendez par justifier de
14 ne pas s'en servir?

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pour les raisons que vous venez
16 d'expliquer.

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Et le service de police de Truro ont le
18 même accès au système « En alerte » que vous aviez depuis toujours?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, avec quelques nuances quand même,
20 quelques petits changements. Nous avons des numéros de NIP maintenant, c'est
21 même plus facile aujourd'hui.

22 **Me MICHAEL SCOTT:** Et je pense que vous avez... il y avait une
23 discussion de voir d'un langage préparé d'avance que vous pourriez utiliser.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est correct.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Mais avant que ce... que vous soyez en
26 train de discuter de cela, vous pouviez tout simplement rédiger ce que les messages
27 disent.

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui il y avait une limite de caractères, oui,

1 on ne pouvait pas rédiger un roman. On peut toujours encore dire ce qu'on veut dire,
2 mais il faut respecter les paramètres au niveau des caractères qui nous sont réservés.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, le système en ce moment, est-ce
4 qu'il est plus ou moins utile comme chef de police de Truro ?

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y a toujours eu de la valeur dans le
6 système, et je pense que c'est un peu plus rationalisé qu'auparavant.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Et auparavant ça fonctionnait ?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça devrait fonctionner encore mieux
9 maintenant.

10 **Me MICHAEL SCOTT:** Et si vous aviez eu besoin, si vous aviez un
11 incident impliquant un tireur actif sur la rue Prince en février 2020, auriez-vous utilisé ce
12 mécanisme-là ? Auriez-vous utilisé « En alerte » ?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça dépend des circonstances, mais on y
14 songera, c'est sûr.

15 **Me MICHAEL SCOTT:** Merci.

16 **(COURTE PAUSE)**

17 **Me MICHAEL SCOTT:** Nous parlons... nous parlons des capacités
18 opérationnelles du service de police de Truro. À l'époque, vous aviez 36 officiers,
19 agents qui peuvent... qui ont été appelés et, vous dites, à cent pour cent formés à la
20 carabine et des gilets pare-balles ?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas tous à la fois, nous avons accès à une
22 douzaine de gilets pare-balles.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez envoyé un message à Christ
24 Leather le matin du 19 offrant les services du service de police de Truro. Si la GRC
25 vous avait demandé pour de l'aide du service de police de Truro, qu'est-ce que Truro
26 aurait pu leur fournir du point de vue opérationnel ?

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça dépend de ce qu'ils nous auraient
28 demandé, on aurait pu fournir des opérateurs formés à l'usage de la carabine, des

1 agents de police pour faire le confinement, bloquer des chemins secondaires,
2 contrôler... répondre à d'autres appels des services sans fil, on aurait pu aider, si on
3 nous avait demandé...

4 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous auriez pu, si on vous avait demandé,
5 vous auriez pu aider avec le confinement de la ville de Truro, c'est quelque chose que
6 la GRC aurait pu vous demander parmi les choses que vous pouviez faire, que vous
7 n'auriez pas autorisées ? Est-ce que l'offre c'est selon... selon où vous êtes ?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Si nous l'avons, nous allons le fournir,
9 c'est comme ça qu'on fait les affaires. Et quand nous, on a besoin d'aide, ils nous
10 aident.

11 **Me MICHAEL SCOTT:** Et la réponse que t'as reçue de Chris
12 Leather : « Il semblerait pas qu'on n'ait pas besoin de lui, il semble qu'on l'a coincé à
13 Wentworth. »

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est comme je vous ai montré plus
15 tôt, quelque chose...

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors mon amie, Me Young, vous a
17 demandé si vous aviez reçu une explication de pourquoi de l'aide n'était pas demandée
18 et il me semble que la réponse c'était : « Pas de façon officielle. » Alors, voici ma
19 question : avez-vous reçu une explication non officielle pour le... pourquoi la police de
20 Truro n'a pas été aider ?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas de la GRC, mais il y avait beaucoup
22 d'éléments, de remises en question dans les médias et des situations hypothétiques.

23 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, du point de vue officiel ou non
24 officiel, vous n'avez jamais reçu une explication de la GRC pourquoi la police de Truro
25 n'a jamais été demandée d'intervenir ?

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Pour revenir vers « En alerte », la
28 conférence téléphonique dont vous discutiez, vous avez dit, il me semble, que Lee

1 Bergerman avait participé à l'appel ?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Oui, elle l'a organisé.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Quand vous et les autres chefs ont exprimé
4 une...le fait que vous n'étiez pas à l'aise d'endosser le récit qu'il y avait quelque chose
5 qui n'allait pas avec « En alerte », que le ton de la discussion a changé.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, je dirais que oui.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que vrai que Lee Bergerman vous a
8 raccroché ?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, on n'a pas raccroché le téléphone,
10 exprimé que c'était malheureux et qu'ils allaient aller au niveau national avec cette
11 préoccupation-là et faire le suivi au niveau national. C'est ça, mon souvenir. Mais la
12 discussion n'a pas duré longtemps après ça, mais elle n'a pas raccroché le téléphone.

13 **Me MICHAEL SCOTT:** Et vous avez eu une autre conférence, une
14 réunion avec Chris Leather et le surintendant Janice Gray au sujet du bulletin de la
15 sécurité des agents de police de 2011 ?

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** Une conférence téléphonique, c'était... ce
17 fut une conférence téléphonique.

18 **Me MICHAEL SCOTT:** (Inintelligible) vous avez dit à ma collègue,
19 Me Young : « J'ai demandé à mon chef adjoint : 'Pourquoi tu participes à cet appel-
20 là ?' »Pourquoi est-ce que votre chef adjoint a participé à cet appel-là ?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pour quelques raisons, surtout pour avoir
22 quelqu'un dans la salle pour observer la discussion. La façon que ç'a été lancé, c'était
23 un peu bizarre pour moi. S'ils avaient des questions, ils auraient pu décrocher le
24 téléphone et me demander. Il y avait une assistante administrative à la place qui a dû
25 organiser un appel que moi j'ai... dont j'ignorais l'objectif et on a dit que c'était pour
26 juste mes oreilles.

27 **Me MICHAEL SCOTT:** Vous avez que c'était au sujet du bulletin
28 de sécurité des agents de police ?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Après que j'ai demandé, oui.

2 **Me MICHAEL SCOTT:** C'était confirmé après que vous avez
3 reçu... accepté de participer à la réunion, vous avez dit que c'était... que la police, la
4 CBC avait cherché à... qu'il y avait une obligation de le libérer à la CBC et que vous...

5 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas... je ne suis pas certain si
6 je veux dire ceci, mais le ton de la discussion était un peu douteux, je dirais.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Alors, je vais vous suggérer que votre
8 déclaration à la Commission des pertes massives : « On se sentait comme si on nous
9 poussait dans une direction dans laquelle je... avec laquelle je n'étais pas à l'aise. »

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** La discussion de faire intervenir le triangle
11 des Crimes majeurs et repasser tout ce qui était contenu dans nos dossiers, on n'était
12 pas à cent pour cent à l'aise avec ça. Quand on fait... quand on traite de documents de
13 sources confidentielles, ce n'était pas une source confidentielle, mais on doit protéger
14 ces renseignements-là. Il ne semblait y avoir une raison logique pour laquelle ça se
15 produisait et on se sentait que c'était un peu de trop.

16 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que vous sentiez aussi que si le
17 bulletin pouvait être éliminé, que la GRC serait très heureuse ?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y avait un autre appel conférence ou un
19 appel Zoom avec le chef à Halifax, Amherst et moi-même, et la question de gestion des
20 préoccupations, il y avait des enjeux liés au cycle de vie du bulletin, ça semblait
21 expliquer ce qui était...devait arriver de tout le monde, sauf la GRC, c'est pas les seules
22 personnes qui ont pris note de ça, les autres chefs trouvaient que c'était un peu
23 douteux.

24 **Me MICHAEL SCOTT:** Est-ce que vous avez l'impression que la
25 GRC cherchait à identifier des raisons pour blâmer l'existence de ce bulletin-là sur soit
26 le service de police de Truro ou une autre agence ?

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Bon, le document exprime ce qu'il
28 exprime. Le document sur les enjeux, ça indique ce que Amherst aurait dû faire, ce que

1 Halifax aurait dû faire, tout le monde sauf la GRC. Le document nous porte à croire
2 cela. Le document me fait porter à croire cela.

3 **Me MICHAEL SCOTT:** Je vous demande ce que vous pensez.

4 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ce que je pense en fonction du
5 document. Ça omettait une énorme partie de ce qui se passe avec les renseignements
6 de Portapique.

7 **Me MICHAEL SCOTT:** Désolé, ça a omis... ?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ça omettait... ça expliquait... dans le
9 document, ça explique Amherst, Truro, Halifax, mais ça ne faisait pas référence aux
10 renseignements de la GRC au niveau de Portapique et leurs efforts pour faire le suivi
11 de renseignements qui avaient été fournis.

12 **Me MICHAEL SCOTT:** À la page 114 de votre déclaration à la
13 Commission des pertes massives, je cite :

14 « J'avais le sentiment que j'avais comme, 'OK, allons-
15 y là', on va vous mettre... on vous va piquer de la
16 pression jusqu'à ce que ça s'en aille. »

17 Vous entendez quoi par ça ?

18 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pour moi personnellement, pour ma
19 famille, ma famille habite là-bas, mais beaux-parents habitent là-bas, et ça fait surgir
20 beaucoup d'émotions pour moi, c'était une perte de vies insensée, 23 personnes ont
21 perdu la vie et les communautés ont été énormément touchées. Ma déclaration, je
22 maintiens ma déclaration, c'était plutôt cru, c'est beaucoup émotionnel, mon sentiment,
23 c'était que qu'est-ce que la police de Halifax a fait avec ces renseignements-là, c'est ce
24 que je veux dire par les suggestions que j'avais reçues.

25 **Me MICHAEL SCOTT:** Dans ce scénario-là, qui vous envoie la
26 suggestion ?

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Le document est venu de l'équipe de
28 gestion des préoccupations de la GRC, alors c'est de là que j'ai senti une certaine

1 pression.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : La page 102 de la déclaration du chef, s'il
3 vous plaît?

4 Alors, Monsieur le chef MacNeil, alors, si je comprends bien, en
5 juin 2020, vous avez envoyé un courriel du ministre de la Justice à l'époque, Marc
6 Furey et vous avez suggéré que vous ne vouliez pas participer à un examen.

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Et qu'est-ce que vous a causé d'envoyer
9 ce courriel au ministre de la Justice?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Mon souvenir, c'est que tous les chefs ont
11 reçu une demande de signer une lettre indiquant que les chefs de police individuels en
12 Nouvelle-Écosse étaient heureux avec un examen plutôt qu'une enquête publique.

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous ne vouliez... je pense que vous
14 avez dit dans la déclaration, en bonne conscience, que vous pouviez pas le signer?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Pourquoi pas? J'ai des amis et des
16 familles qui ont perdu des êtres proches lors de cet incident. La police doit faire mieux.
17 Je savais que les familles et ceux touchés ne voulaient pas juste un examen et j'aurais
18 passé un document que dans mon cœur, je ne savais que ce n'était pas la bonne voie à
19 suivre.

20 **Me MICHAEL SCOTT** : Avez-vous reçu de la pression de signer,
21 d'endosser ce récit-là?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je n'ai jamais reçu une réponse du
23 bureau du ministère, du ministre.

24 **Me MICHAEL SCOTT** : À la page 103 de votre déclaration, je
25 sentais qu'il y avait quelque chose qu'on cou... une dissimulation et moi, j'étais l'une de
26 ces personnes-là. Vous entendez quoi par ça?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : J'ai des beaux-parents qui habitent dans
28 cette collectivité-là, je connais les sentiments de la collectivité au niveau de la revue ou

1 plutôt ce qu'on a aujourd'hui et comment la collectivité et moi-même, un leader dans la
2 communauté, je n'étais pas prêt à endosser cette position.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Et si je vous comprends, vous suggérez
4 que la communauté voulait une enquête publique et non pas un examen? Vous
5 soutenez ça devant le comité? Je vous demande spécifique, vous avez dit « Il y en a
6 qui pensaient qu'il y avait une dissimulation » et vous avez fait suivre « Moi, j'étais
7 parmi eux ». Vous faites référence à quoi quand vous parlez d'une dissimulation?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : L'examen comparé à une requête;
9 l'examen a des limitations au niveau des preuves qui pouvaient être présentées, qui
10 pouvaient être comparées et c'est ce que je sentais avec le résultat final : c'est que la
11 collectivité et les familles n'allaient pas recevoir les réponses qu'ils cherchaient et nous,
12 en tant que chefs de la police, on ne savait pas les réponses qu'on cherchait.

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Alors, sans toute la gamme des pouvoirs
14 disponibles à une enquête publique, certains éléments ne seraient pas découverts.

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors oui.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Alors, qu'est-ce qui aurait été... demeuré
17 dissimulé si ce n'était pas pour une enquête publique?

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne veux pas... c'est de la spéculation.
19 Je ne veux pas m'entamer comme ça. La communauté se sentait comme ça; moi, je me
20 sentais comme ça, je ne voulais pas avoir une pression du ministre de l'époque pour
21 endosser.

22 **Me MICHAEL SCOTT** : Avez-vous fait l'objet de pressions pour
23 endosser la position?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, à part le fait de recevoir la même
25 lettre que tous les autres chefs; la façon que c'était géré, l'intimidation, chercher à
26 contrôler le récit, l'absence de transparence.

27 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous faites référence à quoi, là?

28 **CHEF DAVE MacNEIL** : Mon agence... dans les médias, on a dit

1 que mon agence n'avait pas la capacité de communiquer avec la GRC, pas une bonne
2 formation, pas une bonne politique, pas d'arme à feu. C'est ce que j'entendais par le
3 récit et c'est un récit qu'on a dû combattre depuis le jour 1. Le Canada Pressure, un
4 journaliste nous a rejoint, on a dit que la GRC ne nous a pas contactés parce qu'on a
5 des pare-chocs pousoirs. Nous n'avons pas les mêmes véhicules; c'est des Dodge
6 Charger.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Quand on parle de contrôle de récit, on
8 parle de médias, le gouvernement, la GRC, selon vous, détournent la vérité?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ma déclaration est crue, c'est un moment
10 avec beaucoup d'émotions. Quand plusieurs des GRC appelaient des membres des
11 médias quand on a dit... qu'on a demandé « OK, vous avez entendu ça où? » ils ont dit
12 « De la GRC ».

13 **Me MICHAEL SCOTT** : Qui vous intimidait, alors?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'était un sentiment dans l'ensemble –
15 comme par exemple, la lettre du ministère de la Justice, toute une gamme de choses.
16 Le récit sur En Alerte, l'avis de surveillance en 2011, ma déclaration, c'était un
17 rassemblement de toute une année de frustration. Et tout cela est intervenu.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous pouvez être plus
19 spécifique de la source de l'intimidation? Je comprends que la situation est stressante,
20 mais sentiez-vous qu'il y avait une agence ou des groupes qui étaient en train de vous
21 intimider directement dans votre rôle de chef de police?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je crois que dans l'ensemble, rien de
23 spécifique, mais toute la situation. Il y a le ministère de la Justice qui envoie une lettre à
24 tous les chefs de police, plusieurs chefs demandent pourquoi est-ce que je signe ça?
25 Ça n'a rien avoir avec Cap-Breton. Alors, il y a eu tout un tas de choses tout au cours
26 de l'année et ce n'est pas un instant spécifique, c'est une accumulation d'un tas de
27 choses qui m'a fait porter à cette frustration.

28 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous indiquez une absence de

1 transparence. Vous parlez d'un manque de transparence; quelle est la source de ce
2 manque de transparence?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il est dur de mettre le doigt sur la chose; si
4 des erreurs ont été faites, peut-être qu'on aurait pu mieux communiquer cela. Mais
5 certains des renseignements qui ont été communiqués dans les médias qui étaient
6 faux, ça aussi.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous pouvez nous donner un
8 exemple?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, pas comme ça, sur le tas.

10 **Me MICHAEL SCOTT** : Alors, lors de votre interrogatoire, on vous
11 a demandé quant aux impacts de cela sur les policiers?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Nos policiers sont encore dérangés par la
13 fusillade à la caserne d'Onslow. Les policiers en parlent et comment cela s'est déroulé.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais en quoi l'incident d'Onslow ou sa
15 gestion auraient un impact sur vos policiers et votre service? Quelle serait la source de
16 ces préoccupations?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Encore là, je ne veux critiquer personne,
18 aucun premier intervenant. Mais cet incident à la caserne semble un peu en dehors du
19 cours normal des choses. Ce n'est pas comme cela généralement qu'on gère nos
20 affaires.

21 Je sais que certains de mes agents parlaient de cela; ils étaient un
22 peu préoccupés par ça, ils étaient...

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Quelles étaient les préoccupations?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Le résultat du rapport, par exemple, les
25 conclusions du rapport. Par exemple, qu'on avait déterminé que personne n'était
26 coupable ou... non, moi, je ne veux pas, je n'ai pas exprimé ma propre... mais je sais
27 qu'il y avait des gens qui parlaient dans mon bureau de cela et ils étaient préoccupés
28 par cela.

1 **Me MICHAEL SCOTT** : Quels sont les autres impacts d'avril 2020?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Toute la communauté a été impactée par
3 cela. C'est une époque très émotive; je connais des gens ici qui ont subi des impacts,
4 ça a été dur pour tout le monde ici, en Nouvelle-Écosse, dans cette partie de la
5 Nouvelle-Écosse. C'est tout ce que je voulais dire par là.

6 **Me MICHAEL SCOTT** : Si on se rend à la page 97, vous dites que
7 l'incident a créé, causé beaucoup d'anxiété parmi nos policiers, ils disaient que c'était le
8 bordel total.

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ils disaient que ce gars pouvait conduire,
10 traverser au volant notre ville - ça a vraiment dérangé beaucoup de nos policiers, moi
11 aussi.

12 **Me MICHAEL SCOTT** : Comment est-ce que vous l'avez su?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Dans les nouvelles, on a vu qu'il y avait
14 des caméras de sécurité qui avaient tourné.

15 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, est-ce que c'était le Service de
16 police qui a recueilli ces séquences ou la GRC?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, je ne sais pas.

18 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que quelqu'un de la GRC vous a
19 contacté pour dire « On vient à Truro pour faire cette enquête-là »?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, parce que je me souviens, personne
21 ne nous a dit « On s'en vient ». Il y avait une fouille que l'on a fait, une perquisition que
22 l'on a fait dans une entreprise et ils nous ont demandé un véhicule de police à ce
23 moment-là. C'était bien après, bien après le moment où je l'ai vu aux nouvelles.

24 Quand la GRC est chez vous, généralement par courtoisie, ils vous
25 diraient qu'ils sont là et aussi, pour éviter les conflits – donc, s'il y a comme deux
26 personnes qui portent des armes à feu dans mon entreprise, il faudrait que l'on sache
27 que c'est la GRC.

28 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous vous seriez attendu que si

1 la GRC avait des renseignements sur la possibilité qu'un meurtrier traversait votre
2 communauté dans une voiture, qu'ils l'auraient communiqué?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Moi, j'aurais aimé le savoir. Moi, tout le
4 monde me posait des questions, le maire et moi, je n'avais aucune idée.

5 **Me MICHAEL SCOTT** : Vos policiers ont été dérangés après
6 l'évènement parce qu'ils n'ont pas reçu d'information de vous et des autres directeurs.
7 Mais vous, vous avez réagi, vous avez dit que vous n'aviez pas l'information, c'est ça?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

9 **Me MICHAEL SCOTT** : Sur le fait qu'il a traversé Truro?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça.

11 **Me MICHAEL SCOTT** : À la page 100, vous dites qu'il y a quelque
12 chose qui a tourné mal dans l'intervention. Quand vous parlez de cela, quand vous
13 dites « intervention », vous vous référez à quoi?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Encore là, je ne critique pas les gens qui
15 sont intervenus, qui étaient intervenus. Il y a quelque chose qui a vraiment tourné mal; il
16 y a eu une catastrophe pendant cette période. C'est évident.

17 **Me MICHAEL SCOTT** : À la page 129 de votre interrogatoire, vous
18 dites :

19 « À moins qu'il y ait une volonté de reconnaître que
20 ce modèle ne marche pas, je ne sais pas si vous
21 allez voir un changement. »

22 De quel modèle parlez-vous?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je me référais au modèle de police par
24 district qui existe dans la Nouvelle-Écosse rurale.

25 **Me MICHAEL SCOTT** : Donc, vous trouvez que c'est un modèle
26 qui ne marche pas?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est exact.

28 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous croyez aussi que la GRC n'a

1 jamais avoué qu'ils ont fait quoi que ce soit... qu'il a fait des erreurs?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça semble être le cas.

3 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous diriez que c'est l'une des
4 raisons pour lesquelles ce modèle ne marche pas?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il faut reconnaître qu'un changement est
6 nécessaire et il faut apprendre de nos erreurs.

7 **Me MICHAEL SCOTT** : Et vous croyez qu'avec le modèle actuel,
8 ce n'est pas possible?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas si c'est exactement ce que
10 je voulais dire.

11 **Me MICHAEL SCOTT** : Mais qu'est-ce que vous vouliez dire?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Le modèle de police rural, il faut
13 l'examiner. Comment est-ce que ça marche? Comment se fait-il qu'il y ait seulement
14 quatre personnes qui travaillent dans un comté comme Colchester et non pas 25? Je
15 pense que je me réfèrais surtout à ça.

16 **Me MICHAEL SCOTT** : Vous êtes le chef de police et si jamais un
17 autre événement devait survenir comme celui de cette époque, est-ce que vous
18 pourriez imaginer que cet évènement se gèrerait mieux?

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est une question très difficile, c'est
20 difficile de spéculer. Je ne sais pas comment on gèrerait un tel évènement. Je peux
21 parler pour mon service; nous sommes préparés, on prend ça au sérieux, on se forme,
22 on a les équipements et si jamais ça devait se reproduire...

23 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que vous pouvez... est-ce que votre
24 service est plus préparé?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je crois que oui. Tous nos sergents de
26 patrouille sont formés pour le commandement des incidents, pour être chefs d'incidents.
27 Nos entreprises ont été sensibilisées pour mettre à jour leurs protocoles quand il y a par
28 exemple un tireur actif à l'hôpital. Ça, ça se fait. Moi, je trouve que nous sommes mieux

1 préparés.

2 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que votre service a une bonne
3 relation avec la GRC au niveau provincial?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je dirais que la relation n'est pas aussi
5 salubre que ce qu'elle devrait être, mais au niveau provincial, surtout avec certaines
6 de choses qui ont été dites aujourd'hui, il y a des enjeux au niveau provincial entre les
7 chefs et la GRC.

8 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce qu'il y a une relation entre
9 l'Association et la GRC, est-ce qu'elle s'est empirée ou elle s'est améliorée?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : De mon point de vue, ça s'est empiré.

11 **Me MICHAEL SCOTT** : Est-ce que cela est directement relié aux
12 évènements... à l'incident des pertes massives?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Mais oui, peut-être... possiblement.

14 **Me MICHAEL SCOTT** : Ce sont mes questions. Merci.

15 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Ward?

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LORI WARD :**

17 **Me LORI WARD** : Je m'appelle Lori Ward, je représente le
18 Procureur général du Canada.

19 Commençons avec la *Loi sur la police* de la Nouvelle-Écosse; vous
20 en avez parlé un peu dans votre interrogatoire, vous avez parlé des exigences. Je vais
21 donc lire de l'article 35 :

22 « Toute municipalité est responsable de la police, le
23 maintien de l'ordre dans sa municipalité et de fournir
24 un service de police adéquat et efficient à ses frais
25 pour répondre à ses propres besoins. »

26 Dans 3, sous-article 3, sous-section 3 :

27 « Prévention du crime, application de la loi, aide aux
28 victimes, services d'urgence... »

1 Et aussi, l'article 36, on parle de comment vous pouvez vous
2 acquitter de ces obligations, soit en établissant votre propre service de police ou en
3 concluant des ententes avec d'autres services, donc la GRC par exemple. C'est ça?

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça.

5 **Me LORI WARD** : Donc, si les services d'urgence étaient
6 améliorés, ça serait quoi ou spécialisé? Ça comprendrait par exemple l'identification
7 médicolégale, les services cynophiles?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça, tout ça.

9 **Me LORI WARD** : Donc, une municipalité est obligée de fournir ces
10 services et soit directement ou en concluant une entente?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est exact.

12 **Me LORI WARD** : Vous avez dit que Truro est chanceux d'avoir
13 certains de ces services qui sont financés par la Ville. Vous avez votre propre service
14 médicolégal, section cynophile, section d'enquête et d'autres... et vous avez dit
15 whatever. Donc, est-ce que vous ajouterez d'autres services?

16 **CHEF DAVE MacNEIL** : On a une section de circulation, de
17 renseignements criminels... oui, il y a d'autres choses aussi.

18 **Me LORI WARD** : Par exemple, la circulation et le soutien aux
19 écoles, est-ce que cela fait partie des services améliorés ou des services spécialisés?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui; souvent, il n'y a pas de section de
21 circulation, la circulation routière. Donc oui, on pourrait dire que c'est un service
22 spécialisé.

23 **Me LORI WARD** : Est-ce que vous avez lu l'entente entre la
24 province et la GRC?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

26 **Me LORI WARD** : Récemment?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

28 **Me LORI WARD** : Et vous n'êtes pas signataire de ce contrat?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

2 **Me LORI WARD** : Donc, vous avez certains de ces services
3 spécialisés et vous savez que la Ville les a approuvés et a fait son budget en
4 conséquence? Donc, dans votre... lors de votre interrogatoire, vous avez parlé du
5 formulaire, le formulaire qui provient de la GRC quand vous demandez un service.

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

7 **Me LORI WARD** : Donc, vous dites que vous êtes un peu... vous
8 avez un certain ressentiment face à ce formulaire.

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Moi, j'étais surtout étonné parce qu'on
10 n'avait jamais eu un formulaire avant et on ne nous a pas expliqué le but de ce
11 formulaire et pourquoi on l'avait créé. Donc, on était un peu étonnés.

12 **Me LORI WARD** : Et vous êtes chef de police, donc vous dressez
13 les budgets. Il serait nécessaire de suivre ces postes budgétaires parce que ça coûte
14 de l'argent.

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

16 **Me LORI WARD** : Dans la Loi sur la police, si vous n'êtes pas
17 capable de fournir les services, vous devez conclure des ententes. Est-ce que vous
18 avez des ententes avec qui que ce soit pour d'autres services?

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

20 **Me LORI WARD** : Par exemple?

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : On a un protocole d'entente pour les
22 crimes majeurs pour les crimes de rue, des choses comme ça.

23 **Me LORI WARD** : Et est-ce qu'il y a d'autres demandes
24 ponctuelles que.. .bon, vous avez montré une liste de dossiers où Truro a aidé les
25 autres forces, dont la GRC.

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est ça – ça va dans les deux sens.

27 **Me LORI WARD** : Vous avez parlé donc du donnant-donnant entre
28 les différents policiers de première ligne.

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

2 **Me LORI WARD** : Savez-vous que l'entente de service de police
3 n'oblige pas la GRC à fournir de tels services?

4 **Me RACHEL YOUNG** : On dirait que Madame demande un avis
5 juridique.

6 **Me LORI WARD** : Chef MacNeil, savez-vous s'il y a une obligation
7 en vertu de la loi de fournir des services gratuitement aux municipalités?

8 Encore là, c'est une question d'ordre juridique que de demander
9 s'il y a une obligation en vertu d'un contrat.

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : J'ai étudié l'entente, mais je ne suis pas
11 un expert. Je pourrais parler de la pratique par le passé et comment ça fonctionne
12 généralement, mais ce n'est pas nécessairement la réponse que vous cherchez. Mais
13 si ça peut aider, on peut l'interpréter.

14 **Me LORI WARD** : Donc, ces formulaires se sont présentés et c'est
15 quand la première fois que vous avez vu un tel formulaire qui demandait de
16 l'information?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne me souviens pas, en février je crois.
18 Peut-être que c'était en mars ou avril.

19 **Me LORI WARD** : Quand?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : De 2021. Et ça, c'était en 2021, mais je ne
21 me souviens pas du mois.

22 **Me LORI WARD** : Est-ce qu'une demande d'aide a été refusée?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

24 **Me LORI WARD** : Et vous avez récupéré les coûts de la GRC
25 quand ils... quand vous avez leurs prisonniers en détention, n'est-ce-pas?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

27 **Me LORI WARD** : Donc, ce n'est pas... donc, on peut facturer les
28 autres forces pour les services rendus?

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui. Mais généralement, cela n'est jamais
2 arrivé, on n'en a jamais parlé par le passé.

3 **Me LORI WARD** : Mais êtes-vous d'accord que de temps à autre,
4 avec... au fur et à mesure que les conditions changent, les budgets augmentent, il faut
5 réévaluer et ces contrats se refont à tous les 20 ans.

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il me semble que c'est raisonnable.

7 **Me LORI WARD** : Je vais un peu sauter du coq à l'âne. En ce qui a
8 trait aux radios non critiques que vous aviez, vous avez dit que vous avez pris une
9 décision en fonction des coûts, que vous n'alliez pas... que vous allez avoir des
10 cryptages pour certaines radios et non pas pour d'autres.

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'était un chef précédent, au début des
12 années 2000. Il y avait TMR (phon.), ensuite on est passé à TMR-2, je ne me souviens
13 pas quand, 2014 ou 2015. On a gardé le même modèle jusqu'à récemment.

14 **Me LORI WARD** : Si je peux retourner à votre déclaration, 1732,
15 Madame la registraire, page 27, si vous pouvez défiler vers le bas, le dernier
16 paragraphe. Donc, vous avez dit « On a vraiment vu ça et le coût général... », je crois
17 que c'est une référence au sujet de pourquoi vous n'avez pas opté pour crypter, le
18 cryptage? Lorsque vous avez eu les radios cryptées, vous les avez eues de la province
19 de la Nouvelle-Écosse; étiez-vous au courant que ça provenait de la GRC?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui – je pense que ça...

21 **Me LORI WARD** : Ils ont été payés par ça?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui. On les a eues du Service de
23 communication.

24 **Me LORI WARD** : Vous seriez surpris de savoir qu'ils vous les
25 avaient données à titre gracieux?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, c'est formidable.

27 **Me LORI WARD** : Par l'approvisionnement ou le service des appro
28 de la GRC.

1 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ah, c'est très bien!

2 **Me LORI WARD** : Sur la page 61 de votre déclaration, on parle de
3 la formation des répartiteurs et lorsqu'on vous pose la question sur la formation, vous
4 avez dit ...

5 Donc, Stephen Henkel vous a posé la question... on va remonter...
6 c'est-à-dire où est-ce qu'ils sont formés pour répartiteur et vous avez dit « Lorsque... où
7 est-ce que vous allez trouver une formation pour répartiteur? Nous avons vérifié cela à
8 plusieurs reprises ». Êtes-vous au courant que la GRC a des formations pour les
9 répartiteurs? Vous leur avez déjà posé des questions à ce sujet?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Nous avons déjà eu des formations de
11 répartiteur des télécom à ce moment-là, lorsqu'on avait recruté les répartiteurs – peut-
12 être que ça n'a pas changé depuis.

13 **Me LORI WARD** : Donc, pour ce qui est... une question dont vous
14 avez parlé dans votre déclaration, à la page 121 et 122, je pense que c'est de votre avis
15 que vous croyez que les radios devraient être utilisées pour les 18 et 19 avril, n'est-ce-
16 pas?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

18 **Me LORI WARD** : Et vous avez dit que ça vous aurait aidé à
19 sauver des vies?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je l'ai dit.

21 **Me LORI WARD** : Je pense que c'est à la page 19 de votre
22 déclaration, vous avez dit que c'était disponible et que c'était à la disposition de la
23 GRC?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

25 **Me LORI WARD** : Avez-vous... vous avez fait usage de la priorité
26 des personnes disparues ou d'autres choses?

27 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça fait partie de mon rôle; j'avais parlé
28 avec des services qui étaient en charge des inondations.

1 **Me LORI WARD** : Donc le 19 avril 2020, vous étiez... vous
2 connaissiez cela, oui?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

4 **Me LORI WARD** : Et donc, votre chef adjoint le savait aussi, le 19
5 avril 2020?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas; il se peut, mais je ne me
7 suis pas sûr. Je sais qu'il y avait, je dirais, des avis de surveillance qui étaient lancés,
8 là.

9 **Me LORI WARD** : Je me demande : il y a un point sur le 19 avril
10 lorsque certains de vos officiers étaient... avertissaient les gens qui étaient à Truro et ils
11 chargeaient les personnes... c'est-à-dire qu'ils leur demandaient de rentrer chez eux.
12 Savez-vous s'il y avait des considérations qui étaient données par les services ou vos
13 membres de police?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne pense pas.

15 **Me LORI WARD** : Vous avez parlé un petit peu qu'on vous a
16 demandé... certaines déclarations qui ont été faites après les pertes massives, que la
17 façon de voir de la GRC au sujet de l'alerte a fait de sorte à ce que le système a été
18 dépassé. C'est votre opinion à ce sujet-là dans votre récit?

19 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, je suis pas au courant de ça. Mais
20 ce que je dis, c'est que... (inaudible par l'interprète).

21 **Me LORI WARD** : Est-ce que ça a été fait en avril ? C'est-à-dire...
22 cinq jours plus tard et vous saviez que lors de cet incident, le CCO était dépassé par les
23 appels et que 25% des sujets n'étaient pas traités?

24 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, certains autres membres policiers
25 que j'avais répondait à certaines sections, donc certaines des questions des chefs
26 parlaient qu'ils étaient très affectés, ils étaient dépassés. Je ne vais pas commenter sur
27 ça, mais certains chefs l'ont exprimé.

28 **Me LORI WARD** : Je ne suis pas sûr de comprendre ce que vous

1 dites. Mais les pièces présentées pour les commissaires... je ne sais pas, Madame la
2 commissaire, si vous pouvez retourner au document – donc COMM0057390. Je pense
3 que c'est un rapport de situation de la GRC. Je fais référence à deux choses.

4 **CHEF DAVE MacNEIL** : Est-ce qu'on parle du document de base
5 ici?

6 **Me LORI WARD** : Oui. Je fais référence aux paragraphes 56 et
7 57... 19, excusez. Donc, ce sont les notes du ministère public Sécurité; on parle que
8 pendant la période de l'alerte, il y avait... le CCO était dépassé. Il y avait des
9 discussions aussi lorsqu'on avait plusieurs récits présents qui parlaient de la panique du
10 monde. Je voulais juste vérifier le fait qu'on ne parle pas de panique, mais on parle du
11 dépassement, qu'ils étaient vraiment débordés, du CCO.

12 Et ici, pas mal d'appels au sujet de l'action, des actions qui
13 devaient être entreprises en raison de l'inondation, c'est-à-dire du dépassement du
14 CCO. Ça pouvait être un chef superviseur, c'est peut-être une pièce ici... les
15 superviseurs ont aussi commenté qu'il y avait un partage d'information ridicule dans les
16 réseaux sociaux qui avaient aussi contribué à augmenter ou à multiplier le nombre
17 d'appels reçus.

18 Donc, il semble que c'est une réalité, que l'alerte publique avait
19 causé un dépassement au CCO?

20 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, ça pouvait être le cas, mais vu la
21 situation à Portapique, on devait être là. Je ne suis pas là pour les critiquer, mais je
22 pense qu'ils ont fait ce qu'ils devaient faire, mais je pense que désormais, il est question
23 de faire sur la prise de conscience du public et sur la formation aussi – quoique si nous
24 avons un problème d'alertes publiques, on a besoin d'éduquer le public et de leur
25 dire « N'appellez pas le 9-1-1, ne faites pas ci, ne faites pas ça ». Mais le monde,
26 lorsqu'il y avait... c'est-à-dire est-ce qu'on s'inquiète pour la perte de vies humaines ou
27 on s'inquiète du nombre dépassé au grand nombre d'appels?

28 **Me LORI WARD** : Oui, mais lorsqu'il y a des personnes qui

1 reçoivent des appels, s'il y a des appels au sein d'une crise quelconque, lorsqu'on a
2 l'auteur qui frappe à la porte, oui.

3 Par rapport aux chefs de police de la Nouvelle-Écosse, je dirais, le
4 déclassement de la GRC, est-ce que vous pensez que ça soit unanime?

5 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je pense que c'est le mouvement, ça
6 aurait été le chef adjoint.

7 **Me LORI WARD** : À ce moment-là, vous aviez dit que vous aviez
8 consulté la GRC pour des alternatives?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne l'ai pas fait, c'est notre vice-
10 président qui l'a fait.

11 **Me LORI WARD** : Donc, vous pensez qu'on les a consultés pour
12 des alternatives?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, mais je ne sais pas ce qui se passe,
14 exactement ce qui a été dit, je n'ai pas participé aux conversations. Mais comme
15 membre exécutif, j'ai appris que ces appels ont eu lieu, mais je ne peux pas rapporter
16 qu'est-ce qu'il a dit, qu'est-ce qu'il n'a pas été parce que je n'ai pas participé à cet
17 appel.

18 **Me LORI WARD** : Et je pense qu'à ce moment, vous avez dit qu'ils
19 avaient fourni... offert l'opportunité ou la possibilité d'avoir une collaboration collective.
20 Donc, qu'est-ce que c'était? Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire sur cette
21 possibilité?

22 **CHEF DAVE MacNEIL** : Encore une fois, je n'ai pas fait partie, je
23 n'ai pas participé à ces conversations. Je sais que Chef Wilson et Chef Feener étaient
24 aux appels, ils ont parlé de leurs suggestions d'entre autres, une collaboration. Ils
25 avaient toute la volonté d'écouter, de consulter si besoin est. Mais moi, je n'ai pas
26 participé à cet appel, mais je ne peux pas savoir c'était quoi au juste.

27 **Me LORI WARD** : Mais je vous demande à vous si vous aviez une
28 opinion, c'est-à-dire à l'avenir, la GRC a dit qu'ils ont exprimé leur bonne volonté de

1 motiver, c'est-à-dire quelle serait une alternative à l'avenir?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas.

3 **Me LORI WARD** : Je fais référence maintenant à un document,
4 mais je ne suis pas sûr s'il est en relation avec ça, mais il y a le numéro de 005800. Le
5 voilà. Je pense que ça a été déposé comme pièce? C'est la lettre du commissaire au
6 chef Walsh. Vous l'avez vue, cette lettre, auparavant?

7 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

8 **Me LORI WARD** : Vous avez dit, dans le deuxième paragraphe,
9 qu'il semble que le vote accomplit le contraire des objectifs va dans le sens inverse des
10 objectifs de l'Association; notamment, il encourage et élabore la coopération ou la
11 collaboration entre les forces de police en Nouvelle-Écosse, il crée un haut niveau
12 d'efficacité en termes de maintien de l'ordre. Ce sont là les objectifs de l'Association,
13 n'est-ce-pas?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

15 **Me LORI WARD** : Vous serez d'accord avec moi que la GRC
16 assure une grande partie du maintien de l'ordre en Nouvelle-Écosse, n'est-ce-pas?

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

18 **Me LORI WARD** : Et donc, vous serez d'accord... donc c'est-à-dire
19 qu'il est difficile de voir comment on encourage cette collaboration pendant qu'on les
20 décline?

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui, je pense qu'ils peuvent toujours... il y
22 a toujours cette relation. Ils ne siègent pas à l'exécutif, ils ne peuvent pas voter, sinon
23 ils ont toutes les autres possibilités.

24 **Me LORI WARD** : Mais ils peuvent vérifier? Ils peuvent surveiller,
25 mais ils ne peuvent pas voter?

26 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça, ils ne peuvent pas voter lorsqu'il
27 y a un mouvement.

28 **Me LORI WARD** : Donc, est-ce que vous appelez ça une

1 participation complète lorsqu'on ne peut pas voter?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

3 **Me LORI WARD** : Vous avez dit qu'il était bon de savoir que
4 lorsque la GRC s'est présentée à Truro pour enquêter sur l'incident... vous connaissez
5 Bruce Lake?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

7 **Me LORI WARD** : C'est un membre de la police de Truro et donc, il
8 est appliqué avec la police de la Nouvelle-Écosse.

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Plus maintenant.

10 **Me LORI WARD** : Et il a fait partie – justement, il a participé à
11 l'enquête sur ces événements?

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

13 **Me LORI WARD** : A-t-il... vous a-t-il rapporté des choses lors de
14 cette enquête?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, non, il n'était pas sous notre
16 responsabilité à ce moment-là. il était dans une autre section.

17 **Me LORI WARD** : Savez-vous si toutes ces vidéos...

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, pas à ma connaissance. Je sais que
19 je n'étais pas au courant.

20 **Me LORI WARD** : Je vais vous poser la question maintenant : un
21 membre de la GRC, s'il a besoin de venir à la juridiction de Truro, est-ce que vous êtes
22 au courant, vous pouvez l'apprendre?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non.

24 **Me LORI WARD** : Il y a d'autres membres qui vont le savoir?

25 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne le sais pas, peut-être que je le
26 verrai dans un rapport. Mais aller à la Cour, conduire une enquête, c'est différent.

27 **Me LORI WARD** : Lorsque vous répondez à la question au sujet de
28 la caserne des pompiers et vous n'étiez pas d'accord avec les résultats, est-ce que cela

1 signifie que vous n'avez pas confiance à cette équipe d'intervention?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : De mon point de vue, je pense que... je
3 pensais qu'il devait y avoir un peu plus de... je ne sais pas comment expliquer ça, ça
4 n'a rien à voir avec la confiance. Masi dans ce cas qu'il devait y avoir un petit peu
5 plus... je ne sais pas comment le dire... je ne sais pas. Pour moi, c'est juste que j'ai
6 trouvé ces résultats... je pense que...

7 **Me LORI WARD** : Et donc, ou vous avez confiance ou pas?

8 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, j'ai confiance.

9 **Me LORI WARD** : Mais pas dans ce rapport. Comment vous
10 conciliez les choses, les deux?

11 **CHEF DAVE MacNEIL** : Je ne sais pas. Je n'ai pas de difficulté à
12 réconcilier cela.

13 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Mais le point, je pense qu'il est
14 question d'une institution qui n'est pas d'accord avec les résultats, n'est-ce-pas?

15 **Me LORI WARD** : Oui – je dirais que le service de police est un
16 petit organisme et donc, je suis en train de poser des questions au sujet de l'opinion,
17 qu'est-ce qu'il en pense de l'institution.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD** : D'accord.

19 **Me LORI WARD** : Madame la registraire, voulez-vous nous
20 montrer la COMM005... je m'excuse, c'était pas celle-là par rapport aux questions.
21 001552... plutôt 1652... dans laquelle ma collègue a fait référence, mais elle n'a pas
22 mis à l'écran – ça vient du ministère de la Justice, du ministre de la Justice, plutôt. En
23 fait, c'est un ensemble de documents.

24 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Je pense que Maître MacPhee,
25 votre collègue rencontre le registraire et cherche à l'identifier.

26 **(COURTE PAUSE)**

27 **COMMISSAIRE STANTON** : Pendant qu'ils cherchent cela, peut-
28 être vous pourriez poser d'autres questions?

1 **Me LORI WARD** : Certainement.

2 **COMMISSAIRE MacDONALD** : En fait, Maître Ward, on va
3 prendre une pause et le registraire nous fera savoir... ça ne va pas prendre bien
4 longtemps. Disons 10 minutes – ça serait dur de faire en moins de 10 minutes.

5 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Il y a maintenant une
6 pause, les procédures reprennent dans 10 minutes.

7 **--- La séance est suspendue à 16 h 53**

8 **--- La séance est reprise à 17 h 22**

9 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : Reprise de la séance.

10 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Maître Ward?

11 **Me RACHEL YOUNG** : Je voudrais clarifier la situation d'une pièce.
12 Commissaire, Maître Ward voulait se référer à un document qui est en interrogatoire
13 préalable. C'est donc un document que vous ne pouvez pas mettre à l'écran. Est-ce
14 qu'on peut lui donner... lui accorder un numéro de pièce?

15 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND** : 2000.

16 **--- PIÈCE No. 2000**

17 (COMM0001652) Correspondance

18 **Me RACHEL YOUNG** : Et finalement, pendant la pause, nous
19 avons imprimé un certain nombre de copies et donc, chacun des commissaires et le
20 témoin a une copie devant lui, les avocats aussi. C'est la page 16 de la liasse, donc j'ai
21 marqué.

22 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Merci. Maître Ward?

23 **Me LORI WARD** : J'aimerais vous faire revoir votre interrogatoire,
24 page 103. On vous a demandé, posé une question sur ce passage... en fait, c'est mon
25 collègue, Monsieur Scott, qui a posé cette question. Au milieu de ce paragraphe, on dit
26 que »

27 « Il y a beaucoup de choses après l'évènement qui
28 m'ont provoqué beaucoup de préoccupations, donc

1 juridique ou judiciaire. Donc, voyons maintenant le document que vous avez sur papier
2 et la lettre du ministre du 23 juillet. Vous avez cette page?

3 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

4 **Me LORI WARD** : Premier paragraphe, Monsieur Furey dit :

5 « Je vous écris pour vous informer que nous avons
6 demandé un examen indépendant. Pour qu'un
7 examen puisse se faire, puisse étudier les causes,
8 les conséquences et les circonstances des
9 évènements, les responsabilités des services
10 policiers municipaux et de la GRC et des étapes, les
11 mesures adoptées pour protéger les citoyens. »

12 Alors, je pense que tout le monde sait que la critique de l'examen
13 interne était qu'il n'y aurait pas de pouvoir d'assigner à comparaître. C'est exact?

14 **CHEF DAVE MacNEIL** : Oui.

15 **Me LORI WARD** : Donc maintenant, j'envoie une lettre comme
16 celle-ci à tous les chefs de la province en demandant que vous et tous les membres de
17 toutes les agences, tous les services vont collaborer avec le panel si jamais le panel
18 devait demander de l'information ou de l'aide de votre part. Donc, on dirait qu'ils vous
19 demandent de collaborer, sans avoir... être assigné. Si jamais le groupe de travail
20 devait demander ou la Commission devait demander votre collaboration.

21 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ce qu'ils demandent... si vous pouvez
22 reformuler votre question?

23 **Me LORI WARD** : Eh bien, quand on vous a posé des questions
24 sur ces documents et vous ne l'aviez pas devant vous, vous avez dit que vous aviez
25 compris qu'ils demandaient à tous les chefs municipaux d'appuyer, de signer pour
26 indiquer leur appui de cet examen, donc pour indiquer que oui, on accepte, on appuie,
27 on est pour un examen indépendant.

28 Mais est-ce qu'il est possible qu'ils vous demandent tout

1 simplement de collaborer avec un tel examen, parce qu'il n'aurait pas de pouvoir
2 d'assigner à comparaître? Parce qu'on dit « collaborer » et non pas « appuyer ». Et
3 vous avez dit non.

4 Est-il possible aussi, puisque l'examen allait étudier la police en
5 général, les services policiers, donc il dit ensuite :

6 « Je prévois que le panel va s'attarder à plusieurs questions importantes, dont des
7 relations entre les services de police municipale et la GRC. »

8 Est-ce que c'est pour cela qu'ils demandent votre signature?

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Peut-être, je ne sais pas quelle était son
10 intention.

11 **Me LORI WARD** : Parce que vous avez parlé d'être de bons
12 soldats, donc ça implique qu'il y avait une certaine pression mise sur vous?

13 **CHEF DAVE MacNEIL** : Non, il n'y avait pas de pression, il nous a
14 demandé... il nous a demandé de signer cela et je n'étais pas d'accord.

15 **Me LORI WARD** : Mais ce n'est pas le mot... le mot est appuyé,
16 « support » et non pas collaborer « collaborate ».

17 **CHEF DAVE MacNEIL** : Alors, au contraire, c'est collaborer mais
18 bon, peu importe, je n'étais pas d'accord.

19 **Me LORI WARD** : À la page 128 de votre déclaration, de votre
20 interrogatoire, vers la fin de ce premier paragraphe :

21 « La GRC ne fait pas un grand... un excellent travail
22 d'apprendre de ses erreurs, parce qu'elle ne croit
23 pas qu'elle a fait des erreurs. On regarde ce qui se
24 passe, ce qui s'est passé un peu partout au pays; il y
25 a des recommandations de toutes sortes, mais rien
26 ne change. À Moncton par exemple – rien ne
27 change. »

28 Donc, vous vous réferez à Moncton; donc, vous parlez de la

1 fusillade de Moncton?

2 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

3 **Me LORI WARD** : Alors, ça, ça a donné lieu aux 64
4 recommandations du rapport MacNeil. Est-ce que vous savez que 60 des 64
5 recommandations ont été mises en place?

6 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est possible – non, je n'étais pas sûr de
7 ça.

8 **Me LORI WARD** : Si c'était le cas, alors, il y a des changements.

9 **CHEF DAVE MacNEIL** : Mais vous m'avez demandé mon opinion;
10 ça, c'était mon opinion et ça l'est.

11 **Me LORI WARD** : Ce n'est qu'une opinion.

12 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est ça.

13 **Me LORI WARD** : Votre opinion est que rien ne change, jamais et
14 que les recommandations ne sont pas... ne sont pas mises en œuvre?

15 **CHEF DAVE MacNEIL** : C'est mon opinion.

16 **Me LORI WARD** : Mais si je vous dis que les recommandations ont
17 été mises en œuvre, est-ce que ça change votre opinion?

18 **CHEF DAVE MacNEIL** : Ça pourrait changer mon opinion. Parfois
19 les recommandations sont mises en œuvre, mais ça augmente nos frustrations. Mais
20 oui, c'est possible.

21 **Me LORI WARD** : Vous êtes d'accord que la province, par rapport
22 aux normes, c'est-à-dire de la province, que ça serait... que ça fonctionnerait?

23 **CHEF DAVE MacNEIL** : J'ai besoin de définir ce que c'est.

24 **Me LORI WARD** : Vous êtes d'accord que ça serait bien, dans une
25 province comme la Nouvelle-Écosse où nous avons des forces au niveau provincial, la
26 police municipale, la GRC, qu'il y aurait une certaine interopérabilité de sorte à ce que
27 les normes de maintien de l'ordre soient prises en considération? Je suis juste en train
28 de parler... je parle d'une politique commune en termes de formation?

1 **Me RACHEL YOUNG** : Commissaire, je pense qu'il y a des parties
2 qui ne devaient pas être couvertes par certaines questions.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD** : Peut-être juste clarifier cela?

4 **Me LORI WARD** : Qu'est-ce qui aiderait une province comme la
5 Nouvelle-Écosse, où il y a plusieurs entités policières qu'il y ait une politique sur, par
6 exemple, une formation, sur les crimes majeurs, sur les enquêtes sur les crimes
7 majeurs, des choses de ce genre, de l'équipement pare-balles?

8 Donc, vous pensez qu'il y aurait une interopérabilité, c'est-à-dire un
9 travail en commun?

10 **CHEF DAVE MacNEIL** : Il y a eu des normes en Nouvelle-Écosse
11 et je pense que si je comprends bien, ce ne sont pas des normes? Je suis en train de
12 dire des normes communes et vous dites dans votre déclaration qu'une fois il y a eu...
13 c'est-à-dire que vous dites qu'il y a des classeurs et maintenant il y a des intérêts...

14 **CHEF DAVE MacNEIL**: Pas maintenant, il y a eu des intérêts,
15 ce n'est pas un nouveau phénomène, et ce sont des normes qui existent. C'est une
16 nouvelle initiative, c'est ça que vous dites?

17 **Me LORI WARD**: Non, je ne suis pas en train de dire que c'est une
18 nouvelle initiative, je vous pose juste la question, est-ce que c'est bon dans un sens
19 général.

20 **CHEF DAVE MacNEIL**: Oui, je pense.

21 **Me LORI WARD**: Et je pense que vous avez dans votre déclaration
22 qu'une fois vous ne pouviez attendre, c'est-à-dire que pour les promesses soient
23 tenues. C'est ce qui les caractérise, n'est-ce pas, par le député de l'époque qui était
24 votre inspecteur, plutôt l'adjoint, et vous faisiez référence aux politiques générales?

25 **CHEF DAVE MacNEIL**: Oui, c'est ça, un nombre d'entre elles.

26 **Me LORI WARD**: Vous seriez intéressé par travailler à un niveau
27 provincial lorsqu'il est question, c'est-à-dire, d'une entité qui va regrouper toutes les
28 autres?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je pense que c'est ce qui se passe
2 maintenant, mais je ne suis pas sûr. Ces gens sont en train de travailler ensemble de la
3 Nouvelle-Écosse, ils représentent maintenant tous les Néo-Écossais au sein de ce
4 comité.

5 **Me LORI WARD:** Est-ce que qu'il y a la police... Vous savez, il y a
6 aussi une question sur les politiques qui ont rapport avec... vous avez déjà eu un
7 manuel à ce sujet?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

9 **Me LORI WARD:** Sur la page 28... plutôt, 128, au fond, donc la
10 province recherchait des services. Aviez-vous eu des préoccupations avec ça? Vous
11 avez dit :

12 « Oui, absolument. Qu'est-ce que vous voulez voir?
13 Je ne sais pas si le service de la GRC est ce qu'il doit
14 y avoir. Je ne sais pas. Je pense... je ne sais pas
15 pourquoi on ferait ça. Ce qui marche pour eux ne va
16 pas marcher forcément pour nous. »

17 Donc, est-ce qu'il y a l'idée d'imposer les politiques, c'est-à-dire de
18 la GRC partout?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, pas que je sache.

20 **Me LORI WARD:** Après les événements d'avril, des 18 et 19 avril,
21 avez-vous changé... apporté des changements aux politiques?

22 **CHEF DAVE MacNEIL:** Par rapport aux références à quoi? On est
23 toujours en ligne, on revoit toujours les politiques, il y a... est-ce que vous posez la
24 question sur une politique en particulier?

25 **Me LORI WARD:** Non, je me demandais si vous aviez... je vous
26 demande s'il y a eu des mises à jour de vos politiques par rapport aux événements des
27 18 et 19 avril.

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

1 **Me LORI WARD:** Et donc, vous n'avez pas accompli certains
2 exercices.

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** En relation à quoi?

4 **Me LORI WARD:** En relation avec un tireur, de scénario de tireur
5 actif.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, mais ce dont nous avons discuté
7 avec les superviseurs, nous avons mis à jour quelques points qui ont rapport avec la
8 communauté.

9 **Me LORI WARD:** Je me demande s'il y a eu quelque chose qui
10 réapparaît, c'est-à-dire dans la... pour ce qui concerne le maintien de l'ordre à Truro par
11 rapport aux événements qui ont eu lieu les 18 et 19 avril, et vous êtes en train de me
12 dire que vous aviez parlé, vous aviez discuté de cela avec vos superviseurs.

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

14 **Me LORI WARD:** Merci. C'était là mes questions.

15 **CHEF DAVE MacNEIL:** Merci à vous.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci, Madame Ward.

17 Commissaire Fitch?

18 Excusez-moi, Madame Young.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Il y a quelques questions de clarification,
20 Monsieur le commissaire, si vous permettez, donc par rapport à la police de Truro,
21 aussi s'il y a des questions de suivi?

22 Il n'y en a pas.

23 Au sujet de cette lettre à l'attention du ministre Furey (phon.),
24 madame Ward l'a mentionnée que c'était le 23 juillet, elle était en date du 23 juillet
25 2020, ensuite sur cette lettre, on voit sur la page de la réponse au ministère, c'était le...
26 vous le voyez? Le 28 juillet. C'est une page à double-face, ce n'est pas ici. Sur le verso
27 de la page lorsqu'il y a... vous avez signé?

28 **CHEF DAVE MacNEIL:** C'est ça.

1 **Me RACHEL YOUNG:** Sur votre droite, sur ce côté de la page,
2 vous l'avez trouvé?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ç'a été une longue journée.

4 **Me RACHEL YOUNG:** Oui, on va... on a bientôt fini.

5 OK, la voilà. Merci, Monsieur.

6 La suivante.

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** D'accord.

8 **Me RACHEL YOUNG:** OK. Merci. Donc, je vais vous laisser une
9 minute pour pouvoir la revoir.

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** D'accord.

11 **Me RACHEL YOUNG:** Et donc, la première ligne, quand vous
12 dites : « Ministre Furey, je ne suis pas en position de signer ce document dans le cadre
13 de cet examen », et c'était votre perception pour ce qui est de votre signature lorsqu'on
14 vous a posé la question de signer. Et pourquoi vous avez pensé à... est-ce qu'il y avait
15 quelque chose qui faisait que vous aviez ce sentiment quant à signer cette lettre?

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** En fait, je pense que ma signature était...
17 moi, comment je l'ai interprété, c'était que ma signature va aller approuver le contenu
18 de cette lettre.

19 **Me RACHEL YOUNG:** Question au sujet des informations qui sont
20 disponibles aux services de police de Truro lors des événements, lorsque madame
21 Nijhawan vous demandait sur comment le répartiteur devait relayer les informations aux
22 officiers qui se trouvaient dans les véhicules et vous aviez dit que le répartiteur aurait pu
23 le lire ou il pouvait le lire. Alors, est-ce qu'on parle de cela?

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Pas une attitude, selon ma
25 compréhension.

26 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, ma question sur le côté... pour ce qui
27 concerne le cellulaire, c'est-à-dire il n'y avait pas de systèmes téléphoniques dans les
28 véhicules, donc pour...

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** S'ils étaient scannés...

2 **Me RACHEL YOUNG:** Donc, c'est-à-dire qu'il y avait une phase...
3 autre phase à entreprendre par quelqu'un d'autre justement pour scanner les
4 informations?

5 Merci. C'était là mes questions.

6 **COMMISSAIRE MacDONALD:** OK. Merci.

7 Commissaire Fitch?

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci.

9 Merci, Chef MacNeil. Je reconnais que c'était une longue journée.
10 Nous avons quelques questions pour vous, mais avant ça, je voudrais remercier les
11 avocats de la Commission et tous les autres avocats pour les questions qu'ils ont
12 posées.

13 Chef, certaines de mes questions vont être directement en relation
14 avec ce qui se passait aujourd'hui et aussi d'autres vont porter sur l'avenir en termes de
15 recommandations qui ont rapport avec les questions et aussi... donc mes questions
16 sont un peu éparpillées parce qu'on a couvert un certain nombre d'informations
17 aujourd'hui, donc je vais commencer par le début puis après je vais arriver vers la fin de
18 la journée, c'est-à-dire au point auquel on est arrivé maintenant.

19 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, ma première question pour vous a
20 référence avec les services de renseignements sur les activités criminelles de la
21 Nouvelle-Écosse par rapport au système d'information, et en parlant de votre
22 expérience, je reconnais que la police militaire municipale qui rapporte à la GRC, et
23 donc, dans votre expérience, ç'a été une relation typique par rapport au partage
24 d'informations?

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je pense, oui, et je n'ai pas d'autres
26 raisons à penser le contraire.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, ce qui va dans les données... la
28 base de données, c'est à la disposition de toutes les agences?

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, tout à fait.

2 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, y'a des catégories secrètes?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Y'en a, mais je ne sais pas combien
4 d'informations y'a là. Vous pouvez avoir accès... on peut avoir accès à ces
5 informations, mais nous avons une participation, une clause qui stipule que l'on peut
6 collecter et recueillir des informations ou des renseignements et aussi qui ont des
7 préoccupations très, très graves. Sinon, le reste, il est à la disposition de tout le monde.

8 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci beaucoup pour cette réponse.

9 Est-ce que le service de police de Truro participe quant à utiliser le
10 portail d'informations publiques, ce qui est appelé maintenant le « Portail de la sécurité
11 publique » qui a rapport avec...

12 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui. Heureusement, la Nouvelle-Écosse,
13 toutes les agences de police sont toutes là à part le service de police de Halifax.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, quelle est la portée de votre accès
15 aux dossiers de la GRC de Truro et vice versa?

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** Très ouvert, sauf s'il y a des restrictions.
17 Par exemple, nous avons eu deux homicides en... malheureusement, en 2021,
18 auxquels on pouvait avoir, bien sûr, accès, c'est-à-dire que les investigateurs, les
19 enquêteurs avaient accès à ces données. Lorsqu'il est question d'opérations de cette
20 nature, à ce moment-là, l'accès serait restreint pour des raisons de sécurité, mais sinon,
21 en dehors de cela, je suis sûr qu'on peut avoir accès à des dossiers et aussi en parler,
22 ne serait-ce qu'une base... sur une base hebdomadaire pour pouvoir en parler.

23 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, le 18... du 18 au 19 avril, lors de
24 ces évènements, lorsque cet évènement se passait, est-ce qu'il est raisonnable de
25 penser que quelqu'un au sein des services de police de Truro aurait été empêché
26 d'avoir accès à ce genre d'informations si un rapport pareil était établi sur le...

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, s'il y en a un qui a été établi, mais
28 y'en avait tellement dans ce dossier. Mais, oui, ç'aurait pu arriver.

1 **COMMISSAIRE FITCH:** Savez-vous s'il y a eu quelqu'un de votre
2 service qui... pour ce qui est de son accessibilité au dossier?

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas. Pas à ma connaissance.
4 Je pense que quelque temps après, ç'a été restreint, mais parce que c'est en raison de
5 la gravité de l'enquête.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous avez mentionné aujourd'hui dans
7 votre déclaration que vous pouviez pas voir ça de façon positive, mais vous aviez reçu
8 le texte de... à un certain moment, c'est-à-dire que vous aviez réfléchi à cela, vous
9 aviez pensé encore à cela?

10 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je l'ai dit à l'avocat (inintelligible) lors de
11 notre pause, mais je ne veux pas signer, pour être honnête, pour des raisons
12 d'exactitude.

13 **COMMISSAIRE FITCH:** Nous avons référé à d'autres témoignages
14 qu'ils étaient choqués lorsqu'ils ont appris qu'il y avait une réplique du véhicule, donc
15 vous pouvez nous dire, lorsque vous aviez vu la photo de cette réplique, est-ce que
16 c'était votre réaction?

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, absolument. J'étais surpris.

18 **COMMISSAIRE FITCH:** Lorsque vous aviez... vous vous êtes
19 présenté à la station, vous étiez en uniforme, vous aviez votre kit, votre... donc, vous
20 aviez la radio mobile?

21 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

22 **COMMISSAIRE FITCH:** Avez-vous une radio police dans votre
23 véhicule?

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

25 **COMMISSAIRE FITCH:** Et lorsque vous conduisiez votre véhicule
26 de service depuis chez vous jusqu'à Truro, vous les aviez?

27 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

28 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, vous surveilliez les transmissions

1 radio pendant ce temps?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non, j'ai une radio portable qui m'est
3 assignée. Lorsque je suis dans ma voiture, elle est là, et quand je suis dans le bureau
4 aussi.

5 **COMMISSAIRE FITCH:** Et donc, ça vous permet de garder l'œil
6 sur les échanges de transmission entre vos officiers lorsque, par exemple, vous êtes en
7 route?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, tout à fait. Je suis arrivé et nous
9 avons essayé d'en parler, mais je n'avais pas la radio avec moi. Mais on en a parlé.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, pendant cette interaction, ces
11 échanges que vous aviez avec le caporal Cormier et... et donc, vous n'aviez pas eu
12 l'occasion à ce moment-là de le faire?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous vous souvenez à un moment
15 donné... excusez-moi, je ne suis pas très sûre si c'était un appel téléphonique ou une
16 transmission radio de la... excusez-moi, du CCO, de la conversation du CCO avec la
17 répartition, je pense que c'est le paragraphe 95 où il est fait référence qu'il ne savait pas
18 où... qui était l'auteur?

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Si c'est dans le document de base... mais
20 je ne me souviens pas de ça, où est-ce que j'ai trouvé ça.

21 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous n'avez jamais entendu parler de
22 cela?

23 **CHEF DAVE MacNEIL:** Non.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Vous avez été membre de la police de
25 Truro depuis 28...

26 **CHEF DAVE MacNEIL:** 29 ans.

27 **COMMISSAIRE FITCH:** Et aussi dans certaines... vous avez été
28 chef, donc pendant la période où la GRC était dans la juridiction des enquêtes et vous

1 ne saviez pas plus sur ça?

2 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, parfois, mais les deux agences
3 opéraient et elles ont essayé de faire ça.

4 **COMMISSAIRE FITCH:** Est-ce qu'une police... ma compréhension
5 et que ces deux entités sous la juridiction provinciale?

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui, c'est bien ça.

7 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, ça serait pas commun de justement
8 faire cela avec la police de Truro et vice versa?

9 **CHEF DAVE MacNEIL:** Oui.

10 **COMMISSAIRE FITCH:** Sur la question de l'utilisation par rapport
11 aux services qui étaient disponibles, où est-ce que vous aviez vos services, par
12 exemple votre équipe d'intervention rapide?

13 **CHEF DAVE MacNEIL:** Nous avons ça de la GRC.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Donc, ç'a été inclus dans les formes
15 auxquelles vous faites référence ou les formulaires?

16 **CHEF DAVE MacNEIL:** J'ai signé deux formulaires, je ne sais pas
17 qu'est-ce que c'était. Je sais pas où est spécifié... c'est-à-dire où sont spécifiés les
18 types de services.

19 **COMMISSAIRE FITCH:** OK. Merci. Sur la question de l'Association
20 des chefs de police de la Nouvelle-Écosse jusqu'au dernier changement, de quoi
21 étaient composées ces réunions? Comment de représentants vous aviez et aussi quel
22 genre de grades ils avaient par rapport à la structure? Est-ce que c'était juste des chefs,
23 des adjoints, des inspecteurs?

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il y a un associé à chaque niveau et la
25 grande agence, celle de Halifax, c'est qu'ils avaient beaucoup... ils avaient plusieurs
26 membres, donc ils étaient tous des membres actifs, mais il y avait un nombre limité qui
27 s'était relégué je pense à 5 à Cap-Breton, 5 à Halifax, et aussi ensuite le chef des
28 autres agences.

1 **COMMISSAIRE FITCH:** Voilà, c'est là directement... c'est ça
2 directement ce que je cherche à avoir, la distribution des votes sur les enjeux
3 significatifs. Je me rends compte du fait que l'Association des chefs de police de la
4 Nouvelle-Écosse faisait du lobbying à travers le gouvernement pour créer des
5 changements et des progrès, mais serait-il juste de dire que les décisions stratégiques
6 qui sont prises à l'Association des chefs de police sont déployées, ont un impact sur les
7 activités policières quotidiennes?

8 **CHEF DAVE MacNEIL:** Peut-être de façon limitée, mais ces
9 décisions-là sont à notre table. Comme j'ai indiqué plus tôt, le Comité PEC, nous avons
10 un exécutif provincial très capable et c'est lui... ils font le détail au niveau des projets
11 qu'on a offerts au niveau des efforts d'application et de la loi, et les sondages en
12 matière des renseignements je dirais que les chefs, ce n'est pas politique, mais
13 admettons que, un peu plus politique.

14 **COMMISSAIRE FITCH:** Mais disons qu'à une réunion des chefs de
15 police de Nouvelle-Écosse il y a une décision à prendre pour mettre l'accent sur la
16 conduite en état d'ébriété ou le partenaire... la violence à l'endroit de partenaires
17 intimes, il y aura quand même des effets. Ben les membres actifs et membres adjoints
18 peuvent être impliqués dans ce dialogue-là.

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** D'habitude ce n'est pas le résultat d'une
20 motion, la session fait vraiment très peu de motion. On ne votera pas vraiment sur est-
21 ce qu'on va soutenir telle et telle chose, on en discuterait comme un groupe ou si on est
22 membre adjoint, comme inspecteur ou un membre actif comme un chef, vous aurez
23 votre mot à dire.

24 **COMMISSAIRE FITCH:** Et ça, c'est ma dernière question.

25 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ben c'est beau, je perds ma voix.

26 **COMMISSAIRE FITCH:** Les représentants du ministère de la
27 Justice de la Nouvelle-Écosse, qui sont présents à la table des chefs des policiers de la
28 Nouvelle-Écosse...

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ils ne sont pas là pour régler des affaires,
2 c'est pour les membres actifs, mais ils sont là du côté du développement professionnel
3 ou les réunions générales. Également sur le comité exécutif provincial, le directeur
4 général y assiste, parce qu'il finance l'organisation. Ils n'ont pas un vote au niveau des
5 opérations, mais ils sont là autour de la table.

6 **COMMISSAIRE FITCH:** Merci bien, Monsieur le chef, voilà mes
7 questions.

8 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Madame la Commissaire Stanton.

9 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci. Quelques points à clarifier s'il
10 vous plait. Le matin du 19, le gestionnaire de risque Briers a donné à... a fait un appel
11 vers le caporal Cormier afin de faire une mise à jour à l'endroit du service de police de
12 Truro en ce qui a trait à ce qu'il savait à l'époque. Il pensait qu'il y avait plus de
13 personnes décédées et qu'il y avait une voiture identifiée, complètement identifiée qui
14 était impliquée. Le sujet est que le caporal Cormier dise à tous les membres de la police
15 de Truro d'enfiler un gilet par balles léger. Le caporal Cormier a fait la mise à jour des
16 membres de la police à 8 h 51 au sujet de ceci et a appelé le chef adjoint Hearn pour lui
17 faire une mise à jour avec ces renseignements.

18 J'ai peut-être manqué cela, mais savez-vous si les messages aux
19 membres d'enfiler leurs gilets par balles, est-ce que ce message-là a été acheminé ?

20 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne suis pas certain. Je sais que
21 certaines des déclarations des agents à la Commission qu'ils avaient enfilé leur gilet par
22 balle, mais j'ignore si c'est quelque chose qu'ils ont tout simplement fait, ou si c'était en
23 fonction d'une... d'un message de Hearn.

24 **COMMISSAIRE STANTON:** À l'hôpital en cause, il y a un
25 confinement de l'hôpital. En tout cas, le caporal Cormier a reçu des renseignements à
26 ce sujet et également le répartiteur a dit au gendarme Reeves à 8 h 41, a signalé l'avis
27 de surveillance que l'auteur pouvait être n'importe où dans la province. Il y a eu des
28 témoignages auparavant, qu'il y a eu un genre de débat d'utiliser un barrage routier

1 dans ces circonstances-là et je me demande à un moment donné, avez-vous considéré
2 installer un barrage routier à l'autoroute 2 en rentrant dans Truro du nord.

3 **CHEF DAVE MacNEIL:** Moi personnellement ou le service de
4 police ?

5 **COMMISSAIRE STANTON:** L'un ou l'autre.

6 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je n'avais pas beaucoup de
7 renseignements jusqu'à plus tard pendant le matin et je ne sais pas dans le service de
8 police, ce n'est pas de notre ressort. Encore une fois, je parle pour moi-même, j'ai senti
9 que... je sentais que c'était une situation avait... c'était rendu à une telle zone
10 géographique, on l'aurait fait, mais simplement s'ingérer dans la situation sans savoir ce
11 qu'ils avaient contrôlé et ce qu'ils exigeaient de nous, on ne le ferait pas d'habitude. On
12 ne s'attendrait pas qu'une autre agence policière s'insère dans notre zone sans une
13 demande d'aider. Aussi, ne serait-ce qu'au niveau du commandement et du contrôle.
14 Voilà ma réponse à cela.

15 **COMMISSAIRE STANTON:** Alors les renseignements, que le
16 caporal Cormier a fait une mise à jour à l'endroit du caporal Hearn, le caporal Cormier
17 plutôt. Le chef adjoint Hearn a fait une mise à jour pour vous, il a fourni les
18 renseignements.

19 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il a indiqué que l'inspecteur Smith qu'on
20 appelait au bureau pour organiser, pour voir qu'est-ce qui était exigé de nous.

21 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci. Et il me semble que ce que
22 vous avez dit que d'avoir... les discussions au sujet d'avoir un modèle de police
23 régional.

24 **CHEF DAVE MacNEIL:** Je ne sais pas là où nous en sommes,
25 mais j'en fais partie depuis 2019.

26 **COMMISSAIRE STANTON:** Je présume que parce que vous faites
27 partie de cette discussion, que c'est quelque chose que vous estimez qui serait utile à
28 explorer davantage.

1 **CHEF DAVE MacNEIL:** Il me semble que oui.

2 **COMMISSAIRE STANTON:** Merci bien.

3 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Merci bien, chef MacNeil. Toutes
4 mes questions ont été répondues. Alors c'est ma responsabilité de vous offrir nos
5 remerciements sincères à une longue journée. Il est presque 18 h. Ce fut une longue
6 journée, je suis tellement désolé que ça s'est prolongé.

7 **CHEF DAVE MacNEIL:** Ne vous excusez pas à mon endroit, c'est
8 mon devoir d'être là et j'apprécie l'occasion d'être là.

9 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Et c'est là où j'en viens, une
10 journée difficile pour vous et des sujets difficiles pour nous tous. Nous sommes là pour
11 le même objectif et c'est de faire que les Néo-Écossais et les Canadiens soient
12 davantage assurés de leur sécurité et vous avez contribué à cela aujourd'hui. Nous
13 sommes reconnaissants de vos efforts.

14 **CHEF DAVE MacNEIL:** Merci de votre travail et aux familles, merci
15 pour tout ce que vous faites.

16 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Vous êtes libre de partir.

17 **CHEF DAVE MacNEIL:** Merci.

18 **COMMISSAIRE MacDONALD:** Commissaire Stanton.

19 **COMMISSAIRE STANTON:** Comme plusieurs parties du Canada,
20 la Nouvelle-Écosse est desservie par plusieurs forces policières et des organisations
21 d'intervention en cas d'urgence et aujourd'hui on en a appris davantage au sujet du
22 service de police de Truro et comment cela... qu'elle collabore avec d'autres forces
23 policières, notamment la GRC. Le chef MacNeil a aidé à améliorer notre
24 compréhension, de comment le service de police de Truro coordonne ses activités,
25 notamment la formation, la communication, le partage de renseignements et l'aide
26 virtuelle avec les forces policières avoisinantes. Également, partager ses expériences
27 en tant que membre de cette collectivité qui a été tellement touchée et ce n'était
28 certainement pas une journée facile pour lui et nous sommes appréciatifs du fait qu'il

1 soit parmi nous. Nous remercions le chef MacNeil et les avocats de la Commission et
2 des participants pour cette foire aux questions qui ont vraiment bien éclairé le dossier.
3 Le document fondamental des services de police de Truro aide à établir une
4 compréhension de ce qui s'est passé, fourni des renseignements sur les activités et les
5 décisions de Truro lors des pertes massives. Vous pourrez lire sur le site web ainsi que
6 les documents fondamentaux partagés et les autres documents partagés jusqu'à date.

7 D'autres renseignements sur nos discussions au sujet de la et la
8 prise de décision de la part de la police, nous encourageons de regarder les diffusions
9 web des tables rondes, les experts de grande renommée sur ces pratiques et les vidéos
10 sur le site web aussi. Par l'entremise du site web, nous continuons d'accepter des
11 suggestions de recherche pertinente pour les idées que nous explorons aussi. Ces
12 suggestions-là vont motiver notre rapport final, ainsi que les suggestions pour faire que
13 la... nos collectivités soient un peu plus sûres. Vous pourrez accéder sous l'onglet des
14 soumissions du public sur le site web.

15 Demain, il y a un document fondamental sur les communications
16 publiques de la GRC, ce sera la caporale Jennifer Clarke, Glen Mason et le
17 surintendant Dustine Rodier, ils vont parler de différents éléments des communications
18 publiques.

19 Merci encore une fois, je sais que ça a été une longue journée,
20 c'est fort apprécié que vous avez gardé... que vous êtes toujours là et nous reprenons
21 demain.

22 **GREFFIÈRE DARLENE SUTHERLAND:** Les procédures
23 reprennent le 7 juin 2022 à 9 h 30.

24 --- L'audience est en pause à 18 h 02

25
26
27
28

1

2

CERTIFICATION

3

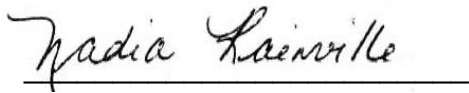
4 I, Nadia Rainville, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an
5 accurate transcription of the French interpretation of the hearing to the best of my skill
6 and ability, and I so swear.

7

8 Je, Nadia Rainville, une sténographe officiel, certifie que les pages ci-hauts sont une
9 transcription conforme à l'interprétation française de l'audience au meilleur de mes
10 capacités, et je le jure.

11

12

A handwritten signature in cursive script that reads "Nadia Rainville". The signature is written in black ink and is positioned above a solid horizontal line that serves as a baseline for the signature.

13

Nadia Rainville